

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d' étude / mars 2023

**Manuscrits d'Afrique de l'Ouest en  
France : mieux les identifier pour mieux  
les partager**

**Stéphanie Marius**

Sous la direction de Raphaële Mouren  
Head of Research Collections - British School at Rome  
Directrice adjointe - Centre Gabriel Naudé (Essib)



## Remerciements

*Je tiens tout d'abord à remercier Raphaële Mouren pour avoir accepté la direction de ce mémoire. Son aide régulière, sa disponibilité et ses remarques pertinentes et bienveillantes à chaque étape, de la définition du champ d'étude à la rédaction, ont contribué à instaurer un cadre de travail agréable et efficace.*

*Je souhaite également exprimer ma profonde reconnaissance à Tatiana Montandon, pour sa relecture attentive, sa patience et son soutien sans faille, durant cette période parfois difficile.*

*Merci également à l'ensemble des collègues et des professionnels sollicités en France, au Sénégal, au Bénin, au Mali, en Belgique et au Royaume-Uni pour le temps qu'ils m'ont consacré et pour l'intérêt porté à ce travail. Je remercie en particulier les collègues du service des Manuscrits orientaux de la BnF, de la Bulac, de la médiathèque du musée du quai-Branly, de la bibliothèque de l'Institut de France, de la Bucad, de l'Ebad, de l'Iheri-AB, de l'Ifan de Dakar ainsi que Marie-Geneviève Guesdon, conservatrice honoraire de la BnF, et Adama Pam au sein de l'Unesco. Leurs explications m'ont été précieuses. J'exprime également ma reconnaissance à Bénédicte Gouttebroze, Isabelle Edet et Antoine Glaser pour leur aide dans la recherche de contacts.*

*Enfin, je remercie l'ensemble des DCB 31 pour leur bonne humeur, leur sens de l'entraide et leur sympathie malgré mes refus répétés de venir chanter « Manhattan-Kaboul » au karaoké ! J'aurai plaisir à recroiser chacun d'entre vous après la dernière flammekueche au Bieristan. Sans oublier Cédric Le Gallo, sans qui rien n'aurait été possible.*

### **Résumé :**

*Les manuscrits d'Afrique de l'Ouest rédigés en langue arabe ou en ajami et conservés dans les bibliothèques françaises se distinguent progressivement des fonds arabes et font l'objet d'un intérêt croissant. Cette étude entend analyser les enjeux liés à leur accessibilité par les bibliothécaires et les chercheurs africains et européens.*

*L'évolution des pratiques de signalement, l'émergence de la recherche de provenance et la circulation de ces documents constituent autant de défis à relever au sein des établissements.*

### **Descripteurs :**

*Fonds spéciaux -- Manuscrits africains ; Arabe (langue) ; Afrique occidentale ; Manuscrits -- Catalogage ; Art -- Provenance ; Patrimoine culturel -- Restitution ; Coopération internationale ; Cartographie – Logiciels ; Codicologie ; Inaliénabilité*

### **Abstract :**

*West African manuscripts written in Arabic or Ajami and held in French libraries are gradually distinguished from Arabic collections and are the focus of increasing interest. This study aims to analyze the issues related to their accessibility by African and European librarians and researchers. The evolution of cataloging practices, the emergence of provenance research, and the circulation of these documents are all challenges to be addressed within institutions.*

### **Keywords :**

*Manuscripts, African ; Arabic language ; Africa, West ; Cataloging of manuscripts ; Art--Provenance ; Cultural property -- Repatriation ; International cooperation ; Cartography--Computer programs ; Codicology ; Restraints on alienation*

### **Droits d'auteurs**



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

# Sommaire

<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<b>ÉTAT DES LIEUX : DES FONDS INÉGALEMENT IDENTIFIÉS.....</b>	<b>13</b>
<b>Les manuscrits africains, une définition à construire .....</b>	<b>13</b>
<i>Un intérêt récent pour ces fonds.....</i>	<i>15</i>
<i>Répartition des fonds recensés .....</i>	<i>15</i>
<i>Des liens encore à construire entre les inventaires .....</i>	<i>18</i>
<i>Les publics et usages de ces fonds demeurent mal connus.....</i>	<i>20</i>
<b>Les manuscrits d’Afrique de l’Ouest interrogent les pratiques de signalement .....</b>	<b>22</b>
<i>Des choix de catalogage non harmonisés .....</i>	<i>24</i>
<i>L’indexation comme objet historique ? .....</i>	<i>26</i>
<i>Quels liens avec les fonds ethnographiques et les archives ? .....</i>	<i>30</i>
<b>Des fonds éparpillés : l’intérêt d’une cartographie évolutive .....</b>	<b>31</b>
<i>Les notices en EAD/XML, un atout en termes de référencement sur les moteurs de recherche .....</i>	<i>32</i>
<i>La base de données Bibale, un modèle à adapter .....</i>	<i>33</i>
<i>Un outil unique est-il envisageable ?.....</i>	<i>34</i>
<i>Les apports d’une coordination internationale .....</i>	<i>37</i>
<b>LA RECHERCHE DE PROVENANCE : UN ENJEU VENU DU MONDE MUSÉAL .....</b>	<b>41</b>
<b>La recherche de provenance à la croisée entre description et recherche : jusqu’où élargir les missions des personnels des bibliothèques ? .....</b>	<b>41</b>
<i>Une mutualisation nécessaire des expertises .....</i>	<i>42</i>
<i>Quels développements de la formation au sein des bibliothèques requièrent ces fonds ? .....</i>	<i>44</i>
<b>Les avancées en matière d’étude codicologique des manuscrits africains au service de la recherche de provenance.....</b>	<b>46</b>
<i>La nécessité de recenser les particularités codicologiques des fonds d’Afrique de l’Ouest.....</i>	<i>49</i>
<i>Réflexions sur la dérestauration de certains fonds.....</i>	<i>52</i>
<b>Quelle évolution possible de la collaboration avec les professionnels d’Afrique de l’Ouest ? .....</b>	<b>55</b>
<i>Les possibilités d’action avec les établissements sénégalais.....</i>	<i>56</i>
<i>Une collaboration érudite et académique, sans dimension mémorielle .....</i>	<i>57</i>
<b>La valorisation muséale des collections africaines tournée vers le sujet des provenances, une source d’inspiration pour les bibliothèques.....</b>	<b>58</b>

<b>CIRCULATION ET RESTITUTIONS : QUELS DÉFIS À VENIR POUR LES BIBLIOTHÈQUES ? .....</b>	<b>61</b>
<b>La circulation restreinte de ces manuscrits entre la France et l’Afrique .....</b>	<b>61</b>
<i>Des opportunités de co-exposition en hausse grâce à une amélioration des infrastructures et des formations dans plusieurs pays d’Afrique de l’Ouest .....</i>	<i>62</i>
<i>Le don de documents numérisés ou microfilmés, une alternative au succès mitigé.....</i>	<i>63</i>
<i>Gestion des translocations patrimoniales : où en sont les bibliothèques ? .....</i>	<i>65</i>
<b>Restitutions : un cadre en évolution, comment les bibliothèques peuvent-elles s’y préparer ?.....</b>	<b>66</b>
<i>Limites juridiques et lois d’exception .....</i>	<i>67</i>
<i>Motifs de l’absence de demande.....</i>	<i>69</i>
<i>De nouvelles perspectives à considérer .....</i>	<i>69</i>
<b>Questions relatives aux restitutions : de nouveaux rôles à inventer pour les personnels des bibliothèques.....</b>	<b>71</b>
<i>Un rôle consultatif sur les questions éthiques .....</i>	<i>72</i>
<i>Jusqu’où accompagner les professionnels des bibliothèques africaines dans leur réflexion patrimoniale ? .....</i>	<i>74</i>
<i>Libre accès imposé et inversion du concept de dépôt .....</i>	<i>74</i>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>77</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>79</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>81</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>87</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>93</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>94</b>

## *Sigles et abréviations*

Liste des sigles et abréviations couramment employés dans le propos :

AAF : Association des archivistes français

Abes : Agence bibliographique de l'enseignement supérieur

ABF : Association des bibliothécaires de France

ADBS : Association des professionnels de l'information et de la documentation

ADBU : Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation

Aegis : Africa-Europe Group for Interdisciplinary Studies

BAM : BnF archives et manuscrits

Biulo : Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales

BnF : Bibliothèque nationale de France

BNU : Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

Bucad : bibliothèque de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar

Bulac : Bibliothèque universitaire des langues et civilisations

CCFr : Catalogue collectif de France

CFIBD : Comité français international bibliothèques et documentation

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

CNRTL : Centre national de ressources textuelles et lexicales

CRFCB : Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques

Digi#Magh : Digital Maghreb

DRI : direction des Relations internationales

EAD : Encoded Archival Description

Ebad : École de bibliothécaires, archivistes et documentalistes

EHESS : École des hautes études en sciences sociales

FMAN : Festival mondial des arts nègres

GIS Momm : Groupement d'intérêt scientifique Moyen-Orient et mondes musulmans

Icom : International Council of Museums

ICP : Institut catholique de Paris

Ifan : Institut fondamental d'Afrique noire

Ifla : International Federation of Library Associations and Institutions

Ihéri-AB : Institut des hautes études et de recherches islamiques Ahmed-Baba

IMA : Institut du monde arabe

IMRS : Institut mauritanien de recherche scientifique

INA : Institut national de l'audiovisuel

Inalco : Institut national des langues et civilisations orientales

INHA : Institut national d'histoire de l'art

IRHT : Institut de recherche et d'histoire des textes

IRSH : Institut de recherches en sciences humaines

Iséri : l'Institut supérieur d'études et de recherches islamiques

Item-CNRS : Institut des textes et manuscrits modernes - Centre national de la recherche scientifique

Labex : Laboratoire d'excellence

Larsic : Laboratoire de recherche en sciences de l'information et de la communication

LESC : Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative

MRAC : Musée royal de l'Afrique centrale

ONU : Organisation des nations unies

OpenGLAM : Open Galleries, Archives, Libraries, and Museums

PSC : Projet scientifique et culturel

Sudoc : Système universitaire de documentation

Unesco : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

Unidroit : Institut international pour l'unification du droit privé

WAAMD : West African Arabic Manuscript Database

XML : Extensible Markup Language

# INTRODUCTION

---

« Pour moi, je considère la mort de chacun de ces traditionalistes [seuls dépositaires d'un véritable monument oral] comme l'incendie d'un fonds culturel non exploité » : la phrase prononcée par l'historien Amadou Hampâté Bâ extraite d'un discours prononcé à l'Unesco en 1960, isolée de son contexte, a contribué, depuis lors, à nourrir l'idée d'une culture africaine subsaharienne précoloniale entièrement orale. Pourtant, le phénomène de l'« islam noir », décrit par Vincent Monteil, puis Yves Mudimbé<sup>1</sup>, s'avère producteur de textes, au nombre desquels les *hadiths*, les *fiqhs*. Les chroniques (ou *tarikhs*) apparaissent comme des sources de première importance, à l'instar du *Tarikh as-Soudan*, ouvrage historique écrit par Abderrahman as-Sa'di vers 1650, ou du *Tarikh el-Fettach*, relatif à l'histoire de l'Afrique de l'Ouest. Fragments du Coran en écriture soudanais annotés en peul, feuillets non reliés maintenus dans des pochettes en peau, recueil de traditions relatives au prophète Muhammad provenant de l'actuel Mali, bibliothèque de la confrérie soufie Tijaniyya, ouvrages de droit ou traités de sciences... Ces documents apportent à la culture de la bande sahélo-soudanaise un éclairage différent des sources orales compilées par les ethnologues. Cet intérêt se renouvelle, y compris dans la sphère médiatique durant les années 2000, avec la redécouverte des enjeux liés à la conservation et au trafic des manuscrits de Tombouctou.

Si plusieurs fonds en provenance du pourtour de la Méditerranée ont fait l'objet de recherches approfondies et d'opérations de valorisation auprès du public<sup>2</sup>, les documents patrimoniaux issus d'Afrique de l'Ouest et conservés dans les bibliothèques françaises bénéficient d'un traitement considérablement plus modeste. En effet, le patrimoine de ces régions est davantage considéré du point de vue de ses objets rituels, masques, statuettes, popularisés depuis les années 1970 par le mouvement des Arts premiers. Certains fonds documentaires, à l'instar de la bibliothèque de Ségou au département des Manuscrits de la BnF, bénéficient d'une attention soutenue et font l'objet de collaborations régulières avec des institutions africaines, tandis que de nombreux établissements possèdent quelques manuscrits seulement, peu étudiés et rarement valorisés.

Nous consacrerons notre étude aux fonds manuscrits produits, copiés et transportés à travers l'Afrique de l'Ouest, entre le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>, puis envoyés en France entre 1885, date de la conférence de Berlin, et la fin de la colonisation. Le champ d'étude se limite à l'ancienne Afrique-Occidentale française et ce, pour deux raisons. La première tient à la vitalité des réseaux professionnels entre la France et plusieurs ex-colonies, notamment le Sénégal, la Côte d'Ivoire et, plus surprenant au vu du contexte politique actuel, le Mali, via l'Ebad, la filière Métiers du livre de l'Université de Bamako et l'Institut des hautes études et de

---

<sup>1</sup> Vincent Monteil, *L'Islam noir*, Paris, Seuil 1964 et Valentin-Yves Mudimbé, *L'invention de l'Afrique : gnose, philosophie et ordre de la connaissance*. Trad. par Laurent Vannini. Paris, Présence africaine éditions, 2021.

<sup>2</sup> En témoignent, entre autres, l'exposition « Le goût de l'Orient, collections et collectionneurs de Provence » organisée en 2013 à la Cité du Livre, la création de la bibliothèque numérique collaborative trilingue « Bibliothèques d'Orient » au sein du programme « Patrimoines partagés » de la BnF et la conclusion d'un partenariat entre l'École des chartes et l'université Senghor d'Alexandrie en 2019, suivie d'un séminaire intitulé « Manuscrits islamiques : matérialité, usages, traditions comparées Afrique-Moyen-Orient ».

<sup>3</sup> Aucune mention du commerce de manuscrits transsaharien antérieure aux récits de Léon l'Africain (XVI<sup>e</sup> siècle) n'a été retrouvée : voir Krätli Graziano and Ghislaine Lydon. *The Trans-Saharan Book Trade: Manuscript Culture Arabic Literacy and Intellectual History in Muslim Africa*. Leyde : Brill, 2011, p. 17.

recherches islamiques Ahmed Baba. Il s'agit toutefois davantage de relations inter-établissements, tissées par les équipes en place, que de collaborations officielles : « Malheureusement, hormis le Comité français international bibliothèques et documentation (CFIBD) qui offre chaque année des bourses de participation au congrès de l'Ifla, les associations africaines n'ont encore pas de relations de coopération ou de collaboration régulières avec les associations françaises, en particulier l'Association des bibliothécaires de France (ABF), l'Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS) et l'Association des archivistes français (AAF) »<sup>4</sup>. La seconde explication à cette délimitation géographique est liée à la parution du *Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain*<sup>5</sup>, rédigé en 2018 par Bénédicte Savoy, professeure à la Technische Universität de Berlin, et Felwine Sarr, professeur à l'Université Gaston-Berger de Saint-Louis, à la demande du président Emmanuel Macron. En effet, les auteurs pointent l'appropriation des collections muséales africaines par la France durant la colonisation et incluent les bibliothèques dans les établissements bénéficiaires : « Cette géographie très particulière se double d'un second réseau, celui des bibliothèques, qui ont généralement bénéficié de la partition par genre d'ensembles patrimoniaux initialement cohérents, les objets étant majoritairement affectés aux musées, les livres et manuscrits de même provenance aux bibliothèques. »

Les documents concernés proviennent en partie de prises de guerre durant les conflits coloniaux, mais ont également été acquis à titre onéreux ou via des dons. Ainsi, le colonel Louis Archinard, après le sac du palais royal de Ségou (alors capitale de l'Empire toucouleur) en 1890, emporte à Paris la bibliothèque constituée par Omar Foutiyou Tall (également appelé El Hadj Omar Tall) et son fils Ahmadou Shekou, désormais cotés au sein du fonds des manuscrits arabes. De même « dans les années 1930, l'organisation de missions spécifiquement dédiées au prélèvement de biens culturels se généralise »<sup>6</sup>. Des collections arrivent en France via de nombreux biais, à l'instar des douze volumes de manuscrits rapportés à Paris par l'agronome Georges de Gironcourt en 1812, suite à des missions au Moyen Niger. Ainsi, tous les documents patrimoniaux arrivés en France depuis l'Ouest de l'Afrique ne constituent pas des butins de guerre, certains sont achetés ou font l'objet de dons ou d'échanges, notamment lors de missions ethnographiques. Dans son récit de la mission « Dakar-Djibouti »<sup>7</sup>, conduite par Marcel Griaule entre 1931 et 1933, l'ethnologue Michel Leiris dénonce déjà la récolte de matériaux de terrain, qu'il assimile à du pillage. L'incertitude entourant ces entrées dans les collections pousse plusieurs établissements culturels à entamer ou intensifier des recherches de provenance. Cette dynamique s'enclenche d'abord dans le monde muséal : le Musée du quai-Branly apparaît précurseur en France et crée un poste entièrement dédié à la recherche de provenance, suivi par le musée de l'Armée – Hôtel des Invalides. Dans l'univers muséal, le mouvement revêt une dimension européenne. Ces axes de réflexion commencent à toucher le réseau des bibliothèques en France. Ainsi, plusieurs établissements interrogés dans le cadre de cette étude indiquent s'intéresser à la documentation de ces collections.

<sup>4</sup> Adama Koné, « Les associations africaines de bibliothécaires : situation et principaux défis ». *Bibliothèque(s). Revue de l'association des bibliothécaires de France*, n° 92-93, juin 2018, p.134-137.

<sup>5</sup> Bénédicte Savoy et Felwine Sarr, *Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle*. Rapport n° 2018 26, 2018.

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Michel Leiris, *L'Afrique fantôme. De Dakar à Djibouti (1931-1933)*, Paris, Gallimard, 1981 (Tel), 1<sup>re</sup> éd. 1934, p. 195 : « On pille des Nègres, sous prétexte d'apprendre aux gens à les connaître et à les aimer. »

En 2022, quatre ans après la parution du *Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain*<sup>8</sup>, aucun État d’Afrique de l’Ouest n’a émis de demande de restitution concernant un document conservé dans une bibliothèque française. Plusieurs conservateurs consultés dans le cadre de ce mémoire considèrent cependant cette possibilité et indiquent ne pas connaître les réflexions juridiques qui ont accompagné la restitution au Bénin de 26 objets issus des trésors royaux d’Abomey, jusqu’alors exposés au musée du quai-Branly – Jacques Chirac. À plus court terme, la plupart des professionnels des établissements visités s’interrogent sur le traitement particulier à réserver à ces fonds.

Concernant la méthodologie employée, nous avons consulté une bibliographie relativement vaste, visant, d’une part, à saisir le contexte de production, les caractéristiques et le parcours des manuscrits d’Afrique de l’Ouest arrivés en France, d’autre part, à comprendre les enjeux professionnels (traitement, valorisation) et juridiques entourant ces fonds. Lorsque la littérature concernant les bibliothèques s’avérait insuffisante, nous nous sommes appuyés sur des analyses portant sur les institutions muséales, en France et en Europe. Nous avons réalisé un questionnaire en ligne envoyé aux bibliothèques françaises, via la liste de diffusion de l’ADBU et Bibliopat, afin d’identifier une partie des établissements conservant les fonds visés. Dix établissements ont répondu.

En fonction des établissements identifiés via ce questionnaire, du repérage effectué à partir de la consultation des catalogues de chaque bibliothèque et des contacts donnés par chacun de nos interlocuteurs au fur et à mesure des rencontres, nous avons mené 25 entretiens semi-directifs (dont 16 en visioconférence). Une grille d’entretien indicative est jointe en annexe 2. La variété des interlocuteurs (juristes, enseignants-chercheurs, professionnels des bibliothèques français, africains et européens, chargés de provenance au sein d’institutions muséales) implique une variété assez importante des questions. Nous avons tenté de donner le plus largement possible la parole aux professionnels africains. Certains pays d’Afrique de l’Ouest ne sont pas cités : ce biais provient de l’impossibilité de joindre les professionnels identifiés dans les délais impartis. La grille fournie en annexe est destinée aux professionnels des bibliothèques françaises. Trois fonds ont été consultés physiquement en salle de lecture, les autres ont fait l’objet d’envoi de photographies, de notes d’inventaire et de notices lorsque ces documents n’étaient disponibles qu’en version papier. Les limites de ce travail concernent l’impossibilité de se déplacer dans les établissements africains, à l’exception de la Bibliothèque nationale de Porto-Novo (Bénin) et du réseau de bibliothèques de la Fondation Vallet, en banlieue de Cotonou (Bénin), visités en août 2022.

L’ambition de ce travail est de cerner les enjeux relatifs au traitement de ces fonds encore peu traités pour les bibliothèques qui les conservent, mais également pour les bibliothèques africaines, et de proposer des outils et pistes d’action. Cette étude s’articule en trois points. Dans un premier temps, il s’agira de localiser et déterminer les caractéristiques de ces fonds fragmentés : en quoi interrogent-ils les pratiques de signalement ? Puis, sera abordé un enjeu venu du monde muséal : la recherche de provenance relative à ces manuscrits, et ses implications sur la tension entre le signalement et le travail de recherche pour les personnels des bibliothèques. Enfin, quels sont les enjeux actuels concernant la circulation des manuscrits

---

<sup>8</sup> Bénédicte Savoy et Felwine Sarr, *Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle*. Rapport no 2018 26, 2018.

d’Afrique de l’Ouest conservés en France et les défis à venir dans le cadre de la restitution du patrimoine culturel africain ?

Dans un souci de cohérence, nous avons choisi de présenter les préconisations afférentes à chaque axe de travail au fil des différentes parties, en raison de la diversité des enjeux soulevés par le corpus choisi (enjeux de signalement, de recherche de provenance et juridiques). L’échelon d’analyse variable (du fonctionnement d’un service aux politiques publiques, en passant par la coopération interétablissements nationale et internationale) justifie également cette répartition.

# ÉTAT DES LIEUX : DES FONDS INÉGALEMENT IDENTIFIÉS

---

## LES MANUSCRITS AFRICAINS, UNE DÉFINITION À CONSTRUIRE

Qu'est-ce qu'un manuscrit africain ? Vu depuis les bibliothèques françaises, il s'agit le plus souvent d'un document classé dans la section « manuscrits arabes », à l'instar du système adopté par la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (Bulac) (cotes MS.ARA). De même, les manuscrits africains de la Bibliothèque nationale de France sont conservés par la division orientale du département des Manuscrits, dans la collection « Manuscrits arabes », et regroupés au sein de la section « Manuscrits d'Afrique subsaharienne »<sup>9</sup>. Pourtant, Zouhour Chaabane, chargée du signalement des manuscrits arabes de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations et titulaire d'une thèse en Langues, littératures et civilisations étrangères, spécialité arabe, indique que « malgré des discussions avec plusieurs chercheurs et des catalogueurs de l'Institut des hautes études et de recherches islamiques Ahmed-Baba (Ihéri-AB) de Tombouctou, au Mali, les manuscrits africains ne font l'objet d'aucune définition précise ». Elle désigne donc ces documents sous l'appellation « manuscrits dits africains ». En effet, avant la colonisation, les manuscrits circulent librement au sein de l'Afrique de l'Ouest, dépourvue de frontières. Certains transitent même par l'actuel Maroc ou l'actuelle Tunisie, voire sont ramenés de la Mecque<sup>10</sup>. Ces documents sont des copies héritées des grands empires du Ghana (III<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle), du Mali (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle), songhaï (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle). Selon Constant Hamès, spécialiste de ces fonds et ancien chercheur au CNRS, « les fonds manuscrits d'Afrique noire sont logiquement constitués de copies d'ouvrages provenant de l'extérieur (Maghreb et Machrek) ainsi que d'œuvres originales autochtones <sup>11</sup> ». La genèse de ces documents comprend ainsi deux phases : la reproduction de grands recueils tels que « le Coran, la sunna prophétique, les *hadiths* et les grands traités juridiques et mystiques<sup>12</sup> » par des copistes, puis leur reprise par des auteurs d'Afrique de l'Ouest. Les *hadiths* sont assimilables à des commentaires, des discours ou actes du prophète Muhammad, tandis que les *fiqhs* constituent à la fois des traités juridiques et des guides de pratique religieuse. Des centres religieux d'envergure, voués à intégrer les croyances et traditions arabo-islamiques à la culture africaine, voient le jour à Tombouctou (actuel Mali), Tichitt et Oualata (actuelle Mauritanie), et Agadez (actuel Niger). En parallèle, de nombreux documents traitent d'astronomie, de médecine ou chroniquent la vie quotidienne d'une localité. Au-delà de leur vocation d'outils d'enseignement et de signes de prestige social, ils servent de monnaie d'échange, ce qui explique également leur circulation le long des routes commerciales.

---

<sup>9</sup> Voir : Bibliothèque nationale de France, BnF Archives et manuscrits, <https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/pageCollections.html?col=1>, consulté le 13/05/2022.

<sup>10</sup> Krätli Graziano, Ghislaine Lydon. *The Trans-Saharan Book Trade: Manuscript Culture Arabic Literacy and Intellectual History in Muslim Africa*. Leyde : Brill, 2011, p. 2.

<sup>11</sup> Constant Hamès, « Les manuscrits arabo-africains : des particularités ? », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n°99-100, 2002, p. 169-182.

<sup>12</sup> Moumouni Seyni, « Tradition manuscrite : les manuscrits africains en écriture arabe et ajami », *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, tome 17, n°7-12, 2006, p. 398-406.

Les manuscrits d’Afrique de l’Ouest proviennent également d’empires peuls fondés au XIX<sup>e</sup> siècle, dont l’empire du Macina, envahi en 1868 sous la direction du fondateur de l’empire toucouleur, El Hadj Omar Tall. L’importante bibliothèque rassemblée par ce dernier, (puis par son fils Ahmadou Tall), au cours de sa guerre sainte illustre la diffusion des écrits de confréries soufies<sup>13</sup>, comme la Tijaniyya, à travers l’Afrique de l’Ouest. La Tijaniyya correspond à la dernière période de relations transsahariennes avant la colonisation de l’Afrique de l’Ouest par l’Europe et l’Amérique. Conséquence de ces métissages, les documents sont rédigés en écriture arabe ou *ajami* (transcription en écriture arabe de langues africaines comme le peul, le haoussa, le oulof, le soninké, le songhaï, le tamashek, le bambara). En raison de l’importance politique des confréries, leur production comporte fréquemment des notes en *ajami*<sup>14</sup>, ajoutées par les différents possesseurs, visant à mettre en rapport les enseignements des textes et la lutte contre le colonisateur. Ces marques de possession constituent des sujets d’étude à part entière pour les historiens. Ces derniers se heurtent à leur diversité linguistique.

Des manuscrits ont été emportés avant le début de la colonisation, à l’instar de la saisie des 1 600 volumes de la bibliothèque d’Ahmed Baba par le Maroc au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>. En raison des trajectoires différentes suivies par ces documents, nous choisissons de les exclure de notre champ de recherche, qui demeure limité aux fonds pris pendant la colonisation française en Afrique de l’Ouest et apportés directement en France. Parmi ces derniers figure la bibliothèque oumarienne de Ségou (Mali). En 1894, le général Archinard pense trouver dans l’ancienne capitale de l’empire toucouleur un trésor en métaux précieux, dont la valeur financière devait légitimer l’opération militaire. Quatre d’entre elles contenaient les manuscrits envoyés à la Bibliothèque nationale, qui deviendront la principale collection de manuscrits d’Afrique de l’Ouest en France. « En muséifiant le trésor de Ségou, ou ce qu’il en reste [le montant du butin s’avérant très en-deçà des attentes], le commandement du Soudan peut ainsi espérer obtenir une forme de légitimation complémentaire à la conquête »<sup>16</sup>. Les manuscrits, à l’instar des bijoux et objets d’art, sont présentés au public pour leur valeur ethnographique. La section des Manuscrits d’Afrique subsaharienne de la BnF, entamée en 1892, s’enrichit avec un don du musée d’ethnographie du Trocadéro en 1936 provenant du Fouta Djallon (actuelle Guinée). La séparation des fonds correspond à une logique historique propre à chaque établissement plus qu’à une cohérence en termes de contenu ou de sources.

Au sein des établissements visités au cours de cette étude, tous les fonds consultés ont été déposés durant la colonisation ou ont fait l’objet de reversions de la part d’un autre établissement situé en France. Le fonds Réquin, par exemple, se trouve désormais à la médiathèque du musée du quai-Branly – Jacques Chirac, après la fermeture du Musée national des Arts d’Afrique et d’Océanie, ancien musée des Colonies de 1931 à 1935. Aucun manuscrit ne provient d’une acquisition postérieure

<sup>13</sup> Les confréries soufies, ou *tariqas*, sont des assemblées de fidèles réunis autour d’une figure sainte de l’islam. Quatre *tariqas*, nées entre le XI<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle, prédominent en Afrique de l’Ouest : la Qadiriyya, la Tijāniyyah, la confrérie des Mourides et la confrérie des Layènes. Article « Les confrérie musulmanes en Afrique de l’Ouest », Wikipédia, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Confr%C3%A9ries\\_musulmanes\\_en\\_Afrique\\_de\\_l%27Ouest](https://fr.wikipedia.org/wiki/Confr%C3%A9ries_musulmanes_en_Afrique_de_l%27Ouest), consulté le 04/08/2022.

<sup>14</sup> Les notes en arabes visent à commenter les textes, tandis que celles rédigées en *ajami* comportent une dimension que l’on qualifierait aujourd’hui de communautaire, l’arabe demeurant une langue étrangère.

<sup>15</sup> Krätli Graziano, Ghislaine Lydon, *The Trans-Saharan Book Trade: Manuscript Culture Arabic Literacy and Intellectual History in Muslim Africa*. Leyde : Brill, 2011, p. 34.

<sup>16</sup> Daniel Foliard, « Les vies du trésor de Ségou », *Revue historique*, n° 688, 2018/4, p. 869-898.

à 1970, date de la signature de la Convention de l'Unesco concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels. La succession et l'impact des conventions et règlements sur les fonds africains en France seront présentés au sein de la troisième partie de cette étude.

## Un intérêt récent pour ces fonds

En France, l'influence de la bibliothèque oumarienne de Ségou naît avec la traduction en français du *Tarikh as-Soudan* (Histoire du Soudan) d'Abderrahman Sadi par Octave Houdas (École des langues orientales de Paris) et sa diffusion en 1898. L'intérêt pour ces manuscrits est d'abord académique. En 1988, un intérêt mondial naît pour les manuscrits de Tombouctou, étendu à partir de 1996 aux documents mauritaniens. Ceux-ci mobilisent tout d'abord les agences non-gouvernementales. Ainsi, en 1996, l'Unesco inscrit les quatre villes caravanières historiques de Mauritanie, Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata, au Patrimoine mondial au titre de leurs bibliothèques privées, constitutives d'un important patrimoine tangible et intangible. Elles s'ajoutent à la ville de Tombouctou, inscrite au Patrimoine mondial en 1988. Des acteurs privés, à l'instar de Google Arts & Culture, s'y intéressent à leur tour à partir de 2012, en partenariat avec l'ONG Savama-DCI, dirigée par le bibliothécaire Abdel Kader Mamma Haidara<sup>17</sup>. En 2022, la plateforme Mali Magic voit le jour : elle présente les numérisations d'environ 40 000 manuscrits provenant des bibliothèques privées et publiques de Tombouctou.

## Répartition des fonds recensés

Malgré l'entrée de la majorité de ces fonds entre la fin du XIX<sup>e</sup> et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, leur inventaire demeure en perpétuelle évolution et s'avère parfois lacunaire. Ainsi, le tableau ci-dessous recense l'ensemble des établissements contactés ou visités et le nombre de manuscrits d'Afrique de l'Ouest qui y sont conservés. L'incomplétude du catalogage n'est pas spécifique à ces fonds, mais l'ignorance de leur existence et leur émergence récente et progressive au sein des fonds en arabe constituent une singularité : une chargée de signalement travaillant sur le deuxième plus grand fonds de manuscrits en arabe de France indique qu'elle considèrerait la présence des manuscrits africains subsahariens au sein de ce fonds comme un mythe, avant de mener des recherches plus approfondies. Muriel Roiland, ingénieure en analyse des sources anciennes à l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT-CNRS), a apporté une aide précieuse à l'enquête. Le directeur de l'IRHT, François Bougard, a demandé en 2019 un inventaire des manuscrits à caractère arabe présents dans les bibliothèques publiques de France. Muriel Roiland a sillonné les bibliothèques communales et intercommunales afin de vérifier l'exactitude des descriptions des collections dans le Répertoire du Catalogue collectif de France (CCFr). Muriel Roiland s'est appuyée sur le Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques commencé au XIX<sup>e</sup> siècle en ce qui concerne les fonds en arabe, désormais interrogeable via le Catalogue collectif de France (CCFr). « Il comprend des fautes de copie et l'utilisateur ne peut effectuer de recherche par titre ni par auteur, explique-t-elle. Surtout, cet inventaire n'a pas été

<sup>17</sup> « Mali Magic », Google Arts & Culture, <https://artsandculture.google.com/project/mali-heritage>, consulté le 16/07/2022.

corrigé depuis sa création : certains manuscrits ont notamment disparu durant les deux Guerres mondiales.<sup>18</sup>»

Le tableau suivant a été constitué en extrayant de ce travail de recensement les manuscrits provenant, de manière certaine ou probable (les incertitudes sont renseignées par Muriel Roiland), d’Afrique de l’Ouest. Les documents entièrement en *ajami* étant exclus du travail mené par l’IRHT, ils ne figurent pas dans ce tableau pour les bibliothèques communales et intercommunales. J’y ai ajouté les manuscrits recensés au sein des bibliothèques de musées, des bibliothèques de l’enseignement supérieur, de la BnF, de la bibliothèque de l’Institut de France (informations obtenues via des visites, des consultations des fonds, des entretiens semi-directifs et un questionnaire en ligne). En complément, sont indiqués les musées susceptibles de conserver des manuscrits. Pour ces derniers, l’impossibilité de se rendre sur place pour des raisons calendaires, l’absence de réponse des équipes ou le doute concernant l’origine des documents impliquent une part d’incertitude importante. Les éléments renseignés dans ce cadre proviennent du projet de cartographie Le monde en musée, mené par Claire Bosc-Tiessé (CNRS-INHA), dont il sera fait mention plus loin. Si les données rassemblées concernant les fonds conservés en bibliothèques apparaissent plus complètes, de nombreuses incertitudes entourent tout de même l’identification des documents.

**Tableau 1 : Inventaire des fonds recensés dans le cadre de cette étude**

ETABLISSEMENT	NOMBRE DE MANUSCRITS
<b>Bibliothèque nationale</b>	
Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, collection « Arabe », section « Manuscrits d’Afrique subsaharienne »	492 manuscrits sur les 500 volumes de la bibliothèque de Ségou (fonds Archinard). Noté « Tombouctou » de la cote 4628 à la cote 7237 mais à partir de la cote 6000, les documents ne font plus partie de la bibliothèque omarienne de Ségou. 50 corans et textes scientifiques de la cote 402 à la cote 7261
<b>Bibliothèques de l’enseignement supérieur (public et privé)</b>	
Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg	1 manuscrit contenant une série de documents provenant probablement de Ségou, au Mali
Bibliothèque universitaire des langues et civilisations	2400 manuscrits arabes dont 800 cotes cataloguées, 13 « manuscrits africains » (n’inclut pas les manuscrits en « écriture africaine », catalogage en cours d’évolution
Bibliothèque de Fels (Institut catholique de Paris)	1 manuscrit provenant du royaume du Bornou, 3 manuscrits en arabe à l’origine incertaine
<b>Bibliothèques de musées</b>	
Médiathèque du Musée du Quai Branly	184 manuscrits (fonds Réquin, neveu du général Louis Archinard)

<sup>18</sup> Entretien en visioconférence mené le 19/11/2022.

<b>Institut de France</b>	
Bibliothèque de l'Institut de France	13 volumes rassemblant 223 manuscrits (fonds de Gironcourt)
<b>Bibliothèques municipales et intercommunales</b>	
Bibliothèque Jacques Prévert, Cherbourg	1 manuscrit d'Afrique de l'Ouest (noté « manuscrit coranique soudanais dans la notice la bibliothèque ») / 3 manuscrits de Tombouctou ou de sa région (correction de Muriel Roiland)
Bibliothèque Alexis de Tocqueville, Caen	1 traité de magie au sein d'un recueil avec talismans proches des talismans soudanais (incertitude sur son origine)
Bibliothèque Armand Salacrou, Le Havre	2 manuscrits, le Coran n'a pas d'indication de provenance, le livre de prières cote Ms556 provient plus certainement d'Afrique de l'Est
Bibliothèque d'étude et de conservation, Besançon	1 fragment d'un Coran sénégalais
Hôtel-Dieu-Patrimoine, Dole	3 manuscrits qui « pourraient provenir d'Afrique de l'Ouest », selon Muriel Roiland
Réseau de bibliothèques municipales, Châteauroux	1 manuscrit possiblement de Tombouctou
Bibliothèque municipale (Bibliothèque centrale), Tours	4 manuscrits d'Afrique de l'Ouest (indication de Régis Rech, directeur des collections patrimoniales, Muriel Roiland en note 5)
Médiathèque Michel Crépeau, La Rochelle	5 manuscrits africains (source : CCFr)
Bibliothèque francophone multimédia, Limoges	1 commentaire juridique manuscrit d'Afrique de l'Ouest
Bibliothèque municipale de Lille	1 recueil et 1 Coran manuscrit « peut-être africains », selon Muriel Roiland
Bibliothèque l'Alcazar, Marseille	4 cahiers « sans doute d'origine maghrébine ou africaine », selon Muriel Roiland
Médiathèque centrale Émile Zola, Montpellier	4 manuscrits « écriture africaine », dont 1 traité de jurisprudence, selon Muriel Roiland
Bibliothèque d'étude et du patrimoine, Toulouse	1 Coran, « d'origine probablement soudanaise », selon Muriel Roiland
Région Grand Est (établissement non identifié)	1 lettre provenant du « Sénégal », selon Muriel Roiland
Médiathèque de Châlons-en-Champagne	1 Coran « Pris sur le cadavre d'un Faki Abker au cours du combat de Manga », selon Muriel Roiland

Bibliothèque municipale de Lyon	1 commentaire du traité sur la perfection du Coran, « décors africains », manuscrit vu et décrit par Lahcen Daaf
<b>Musées</b>	
Musée de Dinan	Corans ou amulettes avec versets coraniques, notice dans <i>Le monde en musée</i>
Musée des Beaux-Arts de Dunkerque	Corans ou amulettes avec versets coraniques, notice dans <i>Le monde en musée</i>
Musée des Beaux-Arts de Dunkerque	Corans ou amulettes avec versets coraniques, notice dans <i>Le monde en musée</i>
Musée d'histoire et d'archéologie de Vannes	Corans ou amulettes avec versets coraniques, notice dans <i>Le monde en musée</i>
Musée-château d'Annecy	Corans ou amulettes avec versets coraniques, notice dans <i>Le monde en musée</i>
Museum d'histoire naturelle de Besançon	Corans ou amulettes avec versets coraniques, notice dans <i>Le monde en musée</i>
Museum d'histoire naturelle du Havre	Corans ou amulettes avec versets coraniques, notice dans <i>Le monde en musée</i>
Musée de l'Armée	1 Coran, selon <i>Le monde en musée</i> , vérification en cours par Lucile Paraponaris, chargée de provenance
Musée des troupes de marine de Fréjus	1 Coran, selon <i>Le monde en musée</i>

## Des liens encore à construire entre les inventaires

Sur la note introductive à l'inventaire du fonds Réquin, conservé à la médiathèque du musée du quai-Branly – Jacques Chirac, celui-ci est surnommé « Petit fonds Archinard ». La note de l'inventaire établi en 2000 par Jillali El Adnani (université Mohammed V, Rabat-Agdal, Maroc) et Isabelle Gui, alors chargée d'études documentaires au Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie, conclut que les manuscrits ont été saisis à Bandiagara en 1893 (terme de la fuite d'El Hadj Omar Tall devant les troupes du général Archinard) et composaient une fraction de la bibliothèque du chef de guerre-érudit, en raison de noms d'auteurs, de copistes et de sujets identiques. Par ailleurs, une lettre provenant de l'ancien musée de la France d'outre-mer mentionne le don de « manuscrits soudanais » du neveu du général Réquin (légus par son oncle). En 2019, Hadrien Collet, alors chercheur post-doctorant au musée du quai-Branly – Jacques Chirac, préconise dans une nouvelle introduction à l'inventaire de réunir « [le fonds Réquin], dans un premier temps, avec la bibliothèque oumarienne numérisée et disponible sur Gallica ». En 2023, les deux fonds ne se sont pas encore rejoints sur Gallica, l'inventaire et l'argumentaire introductif du fonds Réquin demeurent accessibles uniquement sur papier. Il n'en est pas encore fait mention dans la présentation de la bibliothèque d'El Hadj Omar

Tall accessible via la base BnF archives et manuscrits. L'absence de cette indication constitue un obstacle à la visibilité du fonds par les chercheurs connaissant mal l'écosystème des bibliothèques parisiennes.

Si les fonds concernés diffèrent, il existe au moins un exemple de reconstitution via Gallica d'une collection dispersée : la collection musicale Toulouse-Philidor. Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, confie au compositeur André Danican Philidor la confection d'une bibliothèque musicale pour son château en 1703. Après son décès, la collection est intégrée à celle de la famille d'Orléans puis vendue en 1852. À cette date, les manuscrits sont répartis en trois lots, « dont l'un est déposé au cours du XX<sup>e</sup> siècle au St. Michael's College de Tenbury. À la vente de cette bibliothèque en 1978, la Bibliothèque nationale et la bibliothèque municipale de Versailles acquièrent une partie de ces manuscrits », indique la fiche Gallica correspondante<sup>19</sup>. La collection dans son ensemble y est décrite, et mise en relation avec le reste de la bibliothèque de musique du roi Louis XIV (également constituée par André Danican Philidor), « la collection versaillaise » et « la collection du conservatoire ». Une telle réunion numérique circonstanciée permettrait de mieux appréhender le parcours de fonds tels que la bibliothèque oumarienne de Ségou.

Par ailleurs, les lacunes dans la connaissance de ces manuscrits viennent souvent d'un traitement tardif. Ainsi, le manuscrit 637 (C) de la bibliothèque Jacques Prévert de Cherbourg « n'a été découvert qu'en 2007 dans un carton d'un legs fait à la ville en 1927 et qui était alors en fin de traitement matériel »<sup>20</sup>. De même, les échanges avec Guillaume Boyer, responsable des fonds anciens et patrimoniaux de la bibliothèque de Fels (ICP), ont permis de mettre au jour un manuscrit en arabe non coté, dont une note indique qu'il viendrait de l'ancien Royaume du Bornou, dans l'actuel Nigeria (hors, donc, de notre périmètre d'étude, mais sa présence au sein d'un établissement français illustre la porosité des frontières et la circulation des manuscrits avant la colonisation de l'Afrique). Nous avons donc suggéré à Guillaume Boyer d'entrer en contact avec les chercheurs spécialisés Muriel Roiland (IRHT) et David Hirribaren (professeur au King's College London et spécialiste de l'État du Borno, successeur du Royaume du Bornou), afin d'avancer sur l'identification de ce manuscrit et sa mise en relation avec d'autres fonds en France et en Europe.

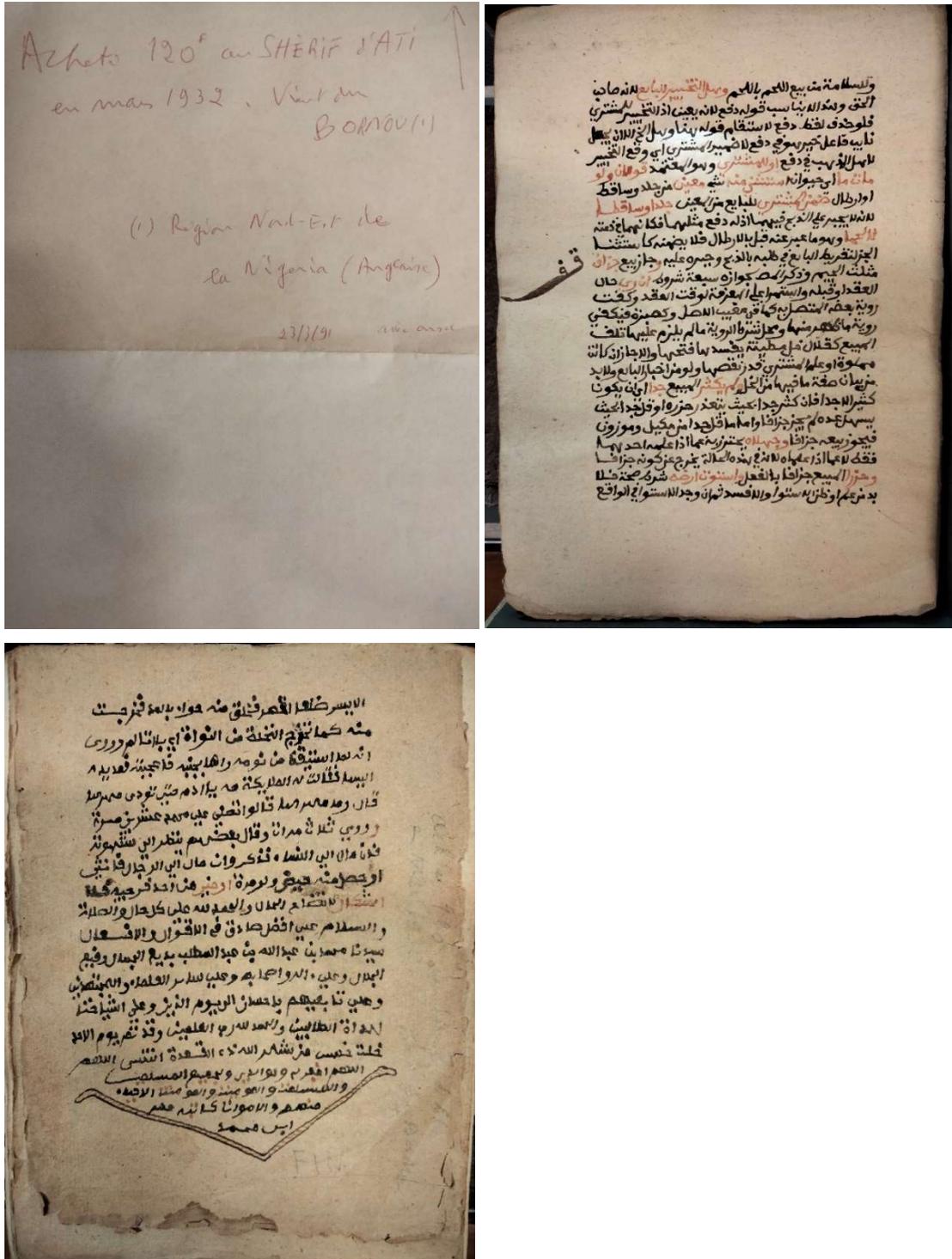
---

<sup>19</sup> « La collection Philidor », <https://gallica.bnf.fr/html/und/partitions/la-collection-philidor?mode=mobile>, consulté le 18/01/2022.

<sup>20</sup> Pierre Ageron, « Les manuscrits arabes de la bibliothèque de Cherbourg », *Revue de la Manche*, Saint Lô, Société d'archéologie et d'histoire de la Manche, 2010, tome 52, fasc. 208, p. 3-30.

Figure 1 : Le manuscrit non coté découvert dans la Bibliothèque de Fels et provenant du Royaume du Bornou

(Crédit photo : Guillaume Boyer, bibliothèque de Fels, ICP)



## Les publics et usages de ces fonds demeurent mal connus

Au-delà de la description de ces fonds, il importe de connaître les publics concernés par leur consultation et leurs usages. Aucun des établissements contactés

n'a pu fournir de statistiques concernant la typologie et l'origine des usagers ayant demandé à y accéder. Concernant les consultations à distance, le département des Manuscrits de la BnF a numérisé l'ensemble des manuscrits africains qu'il conserve, mais il ne dispose pas de statistiques de consultation spécifiques à ces documents. De même, les professionnels interrogés au sein des différents établissements visités lors d'entretiens semi-directifs sur les consultations en salle citent des « universitaires africains », « français », « européens », « extra-européens » (États-Unis) mais ne sont pas en mesure de fournir les statistiques afférentes. La bibliothèque centrale de Tours indique que ses quatre manuscrits africains ont fait l'objet d'une seule consultation collective au cours des cinq dernières années. Selon Marie Ferrini, bibliothécaire chargée des fonds patrimoniaux à la médiathèque du musée du quai-Branly – Jacques Chirac, le fonds Réquin est régulièrement consulté par des chercheurs (sur rendez-vous), bien qu'aucun décompte des consultations n'existe : « Le fonds n'est signalé nulle part, hormis dans notre inventaire papier, nous sommes surpris des demandes. » La Bulac comme le département des Manuscrits de la BnF n'ont pu m'indiquer le nombre de communications des manuscrits africains ou dits africains, mais le sentiment d'une « désaffection pour les documents originaux depuis la mise en ligne des numérisations sur Gallica, même en noir et blanc », prédomine, selon Marie-Geneviève Guesdon, conservatrice honoraire de la BnF, toujours très impliquée dans l'étude de ces fonds.

Les conditions d'accès demeurent assez homogènes : la consultation est soumise à la présentation d'un justificatif de recherche, à l'instar de l'ensemble des fonds manuscrits orientaux. Deux établissements se distinguent : la médiathèque du musée du quai-Branly, dont l'ensemble des fonds est librement accessible à tous les publics, et la bibliothèque de l'Institut de France, établissement de recherche dont les conditions d'accès mentionnent : « il convient de disposer de la recommandation d'au moins un membre de l'Institut, appartenant à l'une des cinq académies qui composent cette institution ».

Côté africain, la visibilité des fonds conservés en France apparaît fortement liée aux numérisations. Ainsi, l'inventaire de la bibliothèque oumarienne de Ségou conservée à la BnF est présent sur le catalogue de la bibliothèque de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar (Bucad), mais il n'existe pas d'instrument de mesure concernant son utilisation. En parallèle, Alioune Cissé, chef du service Gestion des collections de la Bucad, mentionne le fort intérêt des chercheurs sénégalais pour les fonds non numérisés et la difficulté à y accéder : « Il faut obtenir une bourse pour se rendre en France, un dixième seulement des chercheurs et doctorants a cette possibilité parmi ceux qui le demandent. » Ce chiffre traduit le ressenti des professionnels de la Bucad, mais il n'a pas été possible de m'en communiquer la source. En outre, la faible visibilité des fonds conservés en France, exception faite des documents présents sur Gallica, explique le hiatus entre l'intérêt déclaré par les professionnels des bibliothèques et des archives (Ebad, Bucad, Ifan) et les chercheurs des établissements sénégalais consultés et leur connaissance des documents, décrite comme « faible », « insuffisante », « presque inexistante » par les intéressés au cours des entretiens menés. En effet, le fonds Réquin n'est pas consultable en ligne, de même que son inventaire. Les notices des manuscrits « dits africains » de la Bulac sont visibles sur Calames, l'ensemble des manuscrits n'est pas numérisé et en ligne sur la Bina (qui recense les numérisations de ses collections patrimoniales).

Enfin, une barrière symbolique supplémentaire concerne l'écriture *ajami* d'une partie des fonds. La socio-anthropologue Marie-Eve Humery souligne dans son

article « L'écriture *ajami* en pulaar au Fuuta Tooro (Sénégal/Mauritanie) : une littératie délibérément restreinte »<sup>21</sup>, « l'absence de transmission pédagogique pour l'apprentissage de l'*ajami* : il faut avoir suivi un enseignement islamique relativement poussé pour pouvoir inventer ou s'approprier une transcription ». La formation a également lieu de manière autodidacte ou au sein du cercle familial. Plus largement, il n'existe pas de statistique concernant le nombre de personnes aptes à déchiffrer l'*ajami* en Afrique de l'Ouest. Une autre limite concerne la langue arabe. Selon Adama Pam, directeur des archives et bibliothèques de l'Unesco et docteur en histoire contemporaine de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, les bibliothécaires sont issus de l'école africaine francophone et ne lisent souvent pas l'arabe classique. À titre de comparaison, 11 % de la population sénégalaise est alphabétisée en arabe<sup>22</sup> et 5 % des Maliens parlent l'hassanya, un dialecte arabe malien différent de l'arabe classique, ce dernier constituant une langue étrangère.

## LES MANUSCRITS D'AFRIQUE DE L'OUEST INTERROGENT LES PRATIQUES DE SIGNALLEMENT

Parallèlement à ces difficultés, les notices des fonds en arabe apparaissent fréquemment fautives, en raison d'un déficit de compétences linguistiques adéquates et des difficultés causées par le catalogage multi-écriture et la translittération, comme le signale Dienaba Dia dans son mémoire *Signalement et valorisation des textes (religieux) en arabe : la coopération au service d'une meilleure (re)connaissance de ces fonds*, soutenu à l'Enssib en 2020<sup>23</sup>. L'autrice y mentionne des « fonds peu étudiés » (p. 44), des « indications très très rapides » (p. 44), « des Corans qui n'en sont pas », « des ouvrages identifiés comme des prières qui sont des Corans » (p. 44), « des types d'écriture qui ne sont pas identifiés » (p. 44), « [des] mises à jour [...] [qui] n'ont pas forcément été intégrées » (p. 44). Ce travail signale les évolutions apportées par l'Abes : le Sudoc ainsi que Calames intègrent la bi-écriture, outil dont s'est emparée la Bulac. De même, la section « Translittération de l'arabe » (anciennement « Guide du catalogueur »), publiée par la BnF sur la plateforme Kitcat<sup>24</sup> explicite les règles de translittération des « consonnes, voyelles, caractères non alphabétiques [...] » définies par les normes ISO 233 et ISO 233-2.

La question de l'accessibilité des données se pose également pour les chercheurs africains arabisants lors de la consultation du CCFr car ils ne maîtrisent pas les règles de translittération, selon les témoignages recueillis parmi les professionnels de l'Ebad, de la Bucad et de l'Ihéri-AB. Il leur est donc plus aisé de renseigner leur recherche en arabe. L'outil de catalogage Tapir, développé par la BnF, pourrait permettre aux bibliothèques publiques, notamment, de rédiger les descriptions avec les normes actuelles relatives aux manuscrits. Pour l'heure, la

<sup>21</sup> Marie-Eve Humery, « L'écriture 'ajami en pulaar au Fuuta Tooro (Sénégal/Mauritanie) : une littératie délibérément restreinte », *Sociétés Politiques Comparées*, n°30, 2010, p. 1-26.

<sup>22</sup> Article « Langues au Sénégal », Wikipédia, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Langues\\_au\\_S%C3%A9n%C3%A9gal](https://fr.wikipedia.org/wiki/Langues_au_S%C3%A9n%C3%A9gal), consulté le 21/09/2022. Article « Langues au Mali », Wikipédia, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Langues\\_au\\_Mali](https://fr.wikipedia.org/wiki/Langues_au_Mali), consulté le 21/09/2022.

<sup>23</sup> Dienaba Dia, *Signalement et valorisation des textes (religieux) en arabe : la coopération au service d'une meilleure (re)connaissance de ces fonds*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque, sous la direction de Philippe Martin, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2020, disponible à l'adresse 10670/1.iny8cr, consulté le 3/12/2022.

<sup>24</sup> « Translittération de l'arabe », Kitcat, BnF, <https://kitcat.bnf.fr/consignes-catalogage/translitteration-de-larabe>, consulté le 18/01/2022 ».

seule possibilité consiste à copier-coller les descriptions présentes dans le CCFr. Ainsi, Muriel Roiland (IRHT) et Zouhour Chaabane (Bulac) plaident pour qu'au moins les titres de documents et le nom des auteurs puissent être renseignés en bi-écriture (arabe et translittération).

Malgré ces avancées, les chargés de signalement continuent d'achopper sur un certain nombre d'obstacles spécifiques aux manuscrits d'Afrique de l'Ouest. La première tient au niveau de littératie en arabe des rédacteurs et copistes, dont il a été question précédemment. Leur origine ethnique et leur niveau d'érudition provoque des variations : « Dans leurs œuvres, on trouve souvent ce que les linguistes appellent interférences, c'est-à-dire des constructions grammaticales et idiomatiques inspirées des caractéristiques de leurs langues premières et de leur propre culture<sup>25</sup>. » Les gestionnaires de collection et chargés de signalement contactés ne sont pas en mesure de citer d'exemple, en raison de leur non-maîtrise des langues africaines, qui les fait passer à côté de ce phénomène : « Je sais que ce n'est pas la bonne forme ou orthographe d'un mot arabe, mais je peux penser que c'est un mot en *ajami* », précise Zouhour Chaabane. La reconnaissance d'interférences linguistiques similaires au sein de plusieurs manuscrits ne constitue pas nécessairement un indice concernant l'identité de l'auteur ou du copiste mais cela peut orienter vers une zone géographique (utilisation du dialecte d'une région).

De même, la polysémie de l'arabe entraîne des interrogations concernant le sens de certains termes, en raison d'une propension de certains rédacteurs à ne pas accentuer les mots ni faire apparaître la vocalisation, laquelle facilite la lecture. Pour illustrer l'absence d'accentuation, le manuscrit coté MS.ARA.96L, conservé à la Bulac (voir ci-dessous, à gauche), qui est un extrait du Coran, est rédigé en « écriture africaine », selon sa notice. Il se différencie du manuscrit MS.ARA.96E2 (voir ci-dessous, à droite), provenant également de la Bulac car, s'il est rédigé en écriture *maghribi* (dont le *soudani*, écriture africaine, constitue une variante), la vocalisation figure en rouge au-dessus du texte et facilite la lecture.

**Figure 2 : Manuscrits cotés MS.ARA.96L (à gauche) et MS.ARA.96E2 (à droite)**

*Crédit photo : Bulac*

<sup>25</sup> Alfadoulou Abdoulahi, Contribution à l'archivage électronique et à la valorisation des manuscrits ouest-africains en langue arabe : la numérisation des manuscrits de Tombouctou. Thèse de doctorat, sous la direction de Mohamed Hassoun, Lyon, université Lyon 2, 2019. Disponible à l'adresse : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03266776>, consulté le 2 juillet 2022.



### Des choix de catalogage non harmonisés

Si les réflexions concernant la rédaction des notices diffèrent d'un établissement à l'autre, les choix opérés par un même chargé de signalement évoluent également au fur et à mesure de ses découvertes. Ainsi, Zouhour Chaabane tente de pister les manuscrits africains : « Ce n'est pas toujours facile. J'ai parfois indiqué parfois « écriture africaine », parfois « écriture *soudani* » sur les notices (présentes sur Calames). Au départ, je recopiais ce que je trouvais dans le manuscrit, sans lien avec les sujets Rameau. Puis, je me suis alignée sur les sujets des livres et ai établi des liens avec les manuscrits, afin que les chercheurs puissent découvrir ce trésor. Lorsque le sujet est en plein texte, cela s'avère plus difficile à trouver. Le catalogage évolue, j'apprends moi-même et essaie de mettre le plus de balises possible. » En effet, les notices des manuscrits 96L et 96 comportent la mention « écriture africaine ».

Figure 3 : Notice du MS.ARA.96L, mention de l' « écriture africaine » (Bulac)

**مصحف - قرآن**

**Muṣḥaf - Coran - Qur'ān**

**Cote :** MS.ARA.96L

**Langue :** Arabe

**Description physique :** Papier. 9 feuillets. Écriture africaine. 18 lignes par page. Petite décoration en noir à la fin de la sourate au f.9v. 250 x 165 mm.

**Description :**

Extraits du *Coran*.

Commence par le verset 48 de la sourate (V) مائدة et se termine à la fin de la sourate (VI) الأتعام .

**Oeuvre :**

Coran

**Sujet :**

Coran

Lorsque la chargée de signalement découvre l'existence d'une entité sujet « Manuscrits africains » (seul le pluriel a été créé), elle décide d'en faire usage pour faciliter la recherche mais se refuse à l'utiliser pour des documents dont la provenance demeure incertaine. Il semble envisageable de s'appuyer, par exemple, sur un nom de copiste célèbre en Afrique de l'Ouest ou sur la présence de textes ou notes en *ajami* pour prendre la décision d'identifier formellement manuscrit comme « manuscrit africain ». Pour la Bulac, l'*ajami* est présent en plus de l'arabe sur six des treize « manuscrits africains » recensés.

A contrario, certains établissements, comme la bibliothèque Jacques Prévert de Cherbourg, renseignent « écriture *maghribi* » – ce qui ne distingue pas les manuscrits d'Afrique de l'Ouest de ceux provenant du Maghreb –, voire « écriture orientale ». La BnF préfère indiquer « écriture *soudani* » (laquelle se réfère à l'ancien Soudan), tandis que la bibliothèque de l'Institut de France ne fait pas référence à l'écriture dans sa notice relative aux manuscrits du fonds de Gironcourt, mais seulement à la langue, l'arabe. « Le style *maghribi* de l'Afrique du Nord, arrondi et estompé, se reconnaît avant tout à la forme particulière de quelques lettres : le *fâ* reçoit un point suscrit et non suscrit, le *qâf* reçoit un point suscrit et non deux, le *nûn* ne reçoit en général pas de point lorsqu'il est en position finale. Ces particularités se retrouvent dans le style *soudani* de l'Afrique noire, caractérisé par un aspect général nettement anguleux », indique Pierre Ageron, maître de conférences à l'université de Caen, au sein de l'article « L'univers du manuscrit arabe, à travers les collections des bibliothèques publiques de Basse-Normandie », publié dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen* en 2013. La réflexion est également présente chez les professionnels africains. Ainsi, l'Ihéri-AB, important centre de conservation de manuscrits à Tombouctou, soulève la question de la distinction nécessaire ou superflue entre les écritures *sahraoui*, *hassani* (arabe mauritanien utilisé également au Mali, au Sénégal et au Niger), qui sont reliées au *maghribi*. Mauro Nobili (université d'Illinois, spécialisé dans l'étude des manuscrits africains et arabes) a identifié la calligraphie *sahraoui* au sein du fonds de Gironcourt<sup>26</sup> (voir ci-dessous) :

**Figure 4 : Manuscrit du fonds de Gironcourt avec écriture *sahraoui***

*Crédit image : bibliothèque de l'Institut de France*

<sup>26</sup> Mauro Nobili, « Arabic scripts in West African manuscripts: A tentative classification from the de Gironcourt collection », *Islamic Africa*, n° 1, 2011, p. 105–133.

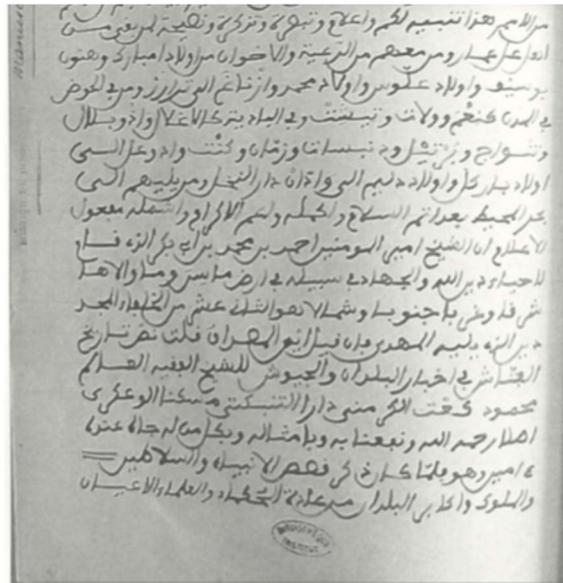


Figure 1.

Sahrāwī. De Gironcourt collection, ms. 2405 (2)/I. Pamphlet in support of Ahmad bin Muḥammad, caliph of Masina (d. 1845). Copied by al-Suyūfī b. Muḥammad in Timbuktu (1911). Courtesy of Bibliothèque de l'Institut, Paris.

Ce degré de précision illustre la difficulté de disposer des ressources nécessaires à cette quête de précision, les deux écritures apparaissant très difficiles à différencier. Ces pratiques amènent à s'interroger sur ce qui définit les manuscrits d'Afrique de l'Ouest : l'écriture, la langue, sa provenance, l'auteur, le copiste, le sujet ? Cela implique une catégorisation croissante, qui met les chargés de signalement devant des choix parfois difficiles.

## L'indexation comme objet historique ?

L'évolution de l'indexation depuis l'arrivée des fonds pose également question. En effet, les entités sujets sont liées à des ensembles géographiques qui ont évolué ou ont disparu, tandis que sujets relatifs à des événements historiques peuvent s'avérer inopérants. En effet, l'évolution des fichiers d'autorité ne s'adapte pas parfaitement aux manuscrits africains. Concernant la notice relative au fonds de Gironcourt, les entités sujet choisies peuvent être discutées, puisque l'ancienne délimitation géographique « Soudan » est conservée. De même, que faire des erreurs de catalogage commises lors de l'arrivée des documents et liées à la méconnaissance de l'arabe, de l'*ajami* ou du contexte culturel de production ? Au sein de notre champ d'étude, l'erreur la plus fréquemment citée par les chargés de signalement et chargés de collection (à cinq reprises) concerne des manuscrits identifiés à tort comme des Corans. Les évolutions d'entités comme les erreurs permettent de retracer une histoire du catalogue.

Selon Patrick Latour, adjoint au directeur, chargé de la Bibliothèque Mazarine-Institut de France, « les entités doivent évoluer, mais nous devons conserver une trace de l'ancienne indexation », laquelle constitue en elle-même un témoignage historique. Toutefois, il apparaît pertinent de s'interroger sur la conservation ou non des couches bibliothéconomiques intermédiaires. Il nous semble nécessaire de conserver chacune de ces couches, lesquelles constituent également un témoignage de l'évolution des pratiques bibliothéconomiques, à mettre en regard du profil des professionnels ayant réalisé le catalogage (spécialistes ou non de la thématique). Pourtant, multiplier les entités sujet nuirait à la clarté des notices. En effet, cela

reviendrait, pour certaines, à relayer des informations dont on connaît désormais l'inexactitude et à augmenter la confusion de l'utilisateur en usant de termes géographiques qui n'ont plus de réalité, ne sont parfois plus connus ou ne désignent plus la même zone. Il nous apparaîtrait plus pertinent de faire figurer ces indications sur une fiche présentant le fonds, à l'image des notes d'inventaires produites par la BnF et la médiathèque du musée du quai-Branly – Jacques Chirac pour la bibliothèque oumarienne de Ségou et le fonds de Gironcourt. Les grandes évolutions de la bibliographie accompagnant les notices pourraient également figurer dans une fiche de ce type.

**Figure 5 : Note d'inventaire du fonds de Gironcourt, bibliothèque de l'Institut de France**



**Manuscrits arabes, ou copies, relatifs à l'histoire et aux traditions de l'Afrique intérieure, recueillis par Georges de Gironcourt au cours de sa mission archéologique au Soudan français (1911)**

**Cote :** Ms 2405-2417

**Date :** XVIII<sup>e</sup> siècle

**Date :** XX<sup>e</sup> siècle

**Langue :** arabe

**Description physique :** Papier. 13 volumes. 240 × 180 mm. Demi-reliure maroquin.

**Modalités d'entrée dans la collection :** Don de l'auteur, 1912

**Autre support :** Microfilms de sécurité à la Bibliothèque nationale de France, R 12960 à R 12973

**Documents en relation :**  
 Voir le dossier consacré à la mission Gironcourt dans les archives de la Fondation Benoît Garnier de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (présidée par Henri Cordier en 1911-1912), qui a financé la mission: Académie des inscriptions et belles-lettres, archives (Paris) : 1 J 1.  
 Voir dans le fonds Henri Cordier à la Bibliothèque de l'Institut les photographies de la mission Gironcourt (manuscrit Ms 5423), ainsi que les lettres adressées à Henri Cordier par Georges de Gironcourt au cours de sa mission (Ms 5456, feuillets 154-223).

**Autre instrument de recherche :** Un répertoire des manuscrits, établi par Georges de Gironcourt, se trouve dans le manuscrit Ms 2417-I.

**Bibliographie :**  
 Cf. *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions*, 1912, p. 681-685.  
 Cf. P. F. De Moraes Farias, *Arabic medieval inscriptions from the republic of Mali : epigraphy, chronicles, and Songhay-Tuareg history*, Oxford, The British Academy, 2003 (Fontes historiae africanae, new series. Sources of African history ; 4).  
 Cf. Sophie Hennion, *Archéologie et préhistoire au sud du Sahara: la construction d'une science coloniale, 1900-1980*, mémoire de DEA, Université Aix-Marseille 1, 2000, pages 51-74 (consultable à la Bibliothèque de l'Institut sous la cote TH 136).

**Propriétaire préc. :** Gironcourt, Georges de (1878-1960)

**Sujet :** Gironcourt, Georges de (1878-1960) - Mission au Soudan  
 Folklore - Soudan  
 Manuscrits arabes

Le nom des collections, les mentions de provenance et leurs éventuels changements constituent des éléments saillants. Par exemple, les manuscrits africains du fonds de Gironcourt conservés à la bibliothèque de l'Institut de France sont nommés « Manuscrits arabes, ou copies, relatifs à l'histoire et aux traditions de l'Afrique intérieure, recueillis par Georges de Gironcourt au cours de sa mission archéologique au Soudan français (1911)<sup>27</sup> ». Le classement se fonde donc sur une

<sup>27</sup> Mauro Nobili, *Catalogue des manuscrits arabes du fonds de Gironcourt (Afrique de l'Ouest) de l'Institut de France*, Rome, Istituto per l'orientale C. A. Nallino, 2013.

logique de récolte et de mise en commun des documents dans un but scientifique par l'ingénieur agronome Georges Regnard de Gironcourt, spécialisé dans l'agronomie tropicale, chargé par le ministère de l'Instruction publique et la Société de géographie d'une exploration des pays de la boucle du Niger, tant du point de vue géographique qu'ethnologique et archéologique, selon le *Dictionnaire de biographie française*<sup>28</sup>. Si le terme « recueillis » peut être discuté, en raison du contexte particulier des missions scientifiques menées dans les territoires colonisés<sup>29</sup> (les termes « pris », plus neutre, ou « emportés », semblent préférables), l'appellation actuelle de la collection témoigne d'une logique de classement propre à ces deux institutions au début du XX<sup>e</sup> siècle. À l'inverse, la réduction des documents à l'entité sujet « Folklore » pose question, puisque la cote MS 2414 pièce 20 est un document historique, intitulé « Histoire des Songhois et des rois du Soudan ».

En revanche, les manuscrits de la BnF sont présentés dans le catalogue BnF archives et manuscrits non comme provenant du don du général Archinard mais en fonction de leur lieu de production supposé ou de leur lieu de prise lors de la colonisation : « Tombouctou » et « Bibliothèque de Ségou ». Une sous-section des « Manuscrits d'Afrique subsaharienne » est d'ailleurs baptisée « Bibliothèque de Segou-Al-Hagg 'Umar » (Bibliothèque de Ségou – El Hadj Omar Tall). Le choix de la provenance indiquée correspond ici au créateur de cette unité intellectuelle qu'est la bibliothèque de Ségou, comprenant des « ouvrages de théologie, de droit musulman, des ouvrages de piété, des exemplaires du Coran, ainsi qu'un ensemble intéressant d'amulettes et textes magiques, [...] des documents importants concernant la guerre sainte menée par Oumar Tall contre les Peuls de 1852 à 1864 »<sup>30</sup> et non à l'importateur des documents en France, le général Louis Archinard. Le statut de ces manuscrits (un butin militaire) et le fait qu'il s'agisse d'un ensemble pré-constitué (une bibliothèque d'érudit) expliquent ce choix.

Plus largement, les catalogues constituent des objets d'histoire, qui reflètent les préoccupations et conceptions de leur temps et qu'il pourrait s'avérer pertinent de mettre en perspective. Ainsi, le premier *Catalogue des manuscrits arabes* de la Bibliothèque nationale, réalisé par l'orientaliste William MacGuckin de Slane entre 1883 et 1895<sup>31</sup>, s'avère plus précis que le *Catalogue des manuscrits arabes des nouvelles acquisitions* (1884-1924), rédigé par Edgar Blochet, non spécialiste de l'arabe<sup>32</sup>. L'introduction du *Catalogue des manuscrits arabes des nouvelles acquisitions* fait état d'« un nombre considérable d'opuscules [...], modernes, copiés sur les rives du Niger, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », centrés exclusivement sur la théologie, le droit et la grammaire. Cette collection « n'apporte rien à notre connaissance de l'Islam », juge Edgar Blochet.

« Tout ce qui était africain ne l'a pas intéressé, donc le fonds Ségou est considéré comme du fatras et n'a pas été identifié dans ce catalogue », précise Marie-Geneviève Guesdon (BnF). L'islamologue arabisant Georges Vajda reprend

<sup>28</sup> « Georges de Gironcourt (1878-1960) », *Dictionnaire de biographie française*, sous la direction de Jules Balteau, Letouzey et Ané, 1932.

<sup>29</sup> Michel Leiris, *L'Afrique fantôme. De Dakar à Djibouti (1931-1933)*, 1<sup>re</sup> éd. 1934, Tel Gallimard, 1981, p. 195 : « On pille des Nègres, sous prétexte d'apprendre aux gens à les connaître et à les aimer. »

<sup>30</sup> « La bibliothèque oumarienne de Ségou », Gallica, disponible à l'adresse <https://gallica.bnf.fr/html/und/afrique/la-bibliotheque-oumarienne-de-segou?mode=desktop>, consulté le 4/05/2022.

<sup>31</sup> William MacGuckin de Slane, *Catalogue des manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale*, cote Arabe 4513, BnF, département des Manuscrits, Imprimerie nationale, 1883-1895.

<sup>32</sup> Edgar Blochet, Ernest Leroux, *Catalogue des manuscrits arabes des nouvelles acquisitions*, BnF, 1925.

l'identification de tous les manuscrits et écrit le *Catalogue des manuscrits arabes envoyés par L. Archinard*, créant des fiches désormais numérisées et aisément accessibles pour les lecteurs. Par ailleurs, le département des Manuscrits de la BnF choisit de continuer le catalogue entrepris par Edgar Blochet. Enfin, une équipe missionnée par le CNRS publie un inventaire de la bibliothèque de Ségou en 1985<sup>33</sup>. Chaque texte et partie de texte est identifié (titres, dates, possesseurs, auteurs, langues, quelques feuillets répertoriés en *ajami*). « Nous pensons qu'il serait utile de faire un catalogue complet incluant la description du papier, du format, des décors, des événements décrits dans ces manuscrits mais nous n'en avons pas la capacité, regrette Marie-Geneviève Guesdon. De fait, cela demande une connaissance des langues locales, en raison des noms de personnes vocalisées de façon différente, de certains lieux que nous ne connaissons pas. »

Les opérations de signalement menées depuis une dizaine d'années témoignent de la différence de perception entre la perception du « fatras » mentionné ci-avant, et la « mode du manuscrit africain » ou « le véritable engouement pour les manuscrits arabes et africains », soulignés par plusieurs interlocuteurs : Zouhour Chaabane (Bulac), Adèle Sini (BnF), Khalid Chakor-Alami (BnF), Marie-Cécile Zinsou (Fondation Zinsou). En témoigne le caractère très partiel du catalogue dressé au début du XX<sup>e</sup> siècle par l'érudit Abraham Danon du fonds arabe de la Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales (Biulo), ensuite transféré à la Bulac lors de la création de cette dernière. Aucune opération complémentaire n'est menée avant 2005, date à laquelle Nathalie Rodriguez et Marie-Geneviève Guesdon<sup>34</sup> réalisent un bilan très documenté de ce fonds et soulignent qu'outre les volumes décrits par Danon, il existe une masse considérable de cahiers, de feuillets ou de documents rassemblés dans des boîtes, dont l'état laisse généralement à désirer et dont toute l'identification reste à faire. Dix-huit ans plus tard, le catalogage précis du fonds est lancé, 800 manuscrits sur 2400 sont déjà traités. Toutefois, au sein de chaque établissement visité, les équipes dédiées aux fonds de manuscrits d'Afrique de l'Ouest, et notamment à leur signalement, demeurent très restreintes.

## Tableau 2 : Agents dédiés aux fonds de manuscrits africains (en dehors des programmes de collaboration)

<sup>33</sup> Nouredine Ghali, Mohamed Mahibou, *Inventaire de la bibliothèque Umarienne de Ségou : conservée à la Bibliothèque nationale*, Bibliothèque nationale de France, Paris, 1985, disponible à l'adresse <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1301519>, consulté le 6/07/2022.

<sup>34</sup> Marie-Geneviève Guesdon, Nathalie Rodriguez, « Les manuscrits arabes, turcs et persans à la Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales », MELCOM 27, Alexandrie, 2005.

BIBLIOTHEQUE	NOMBRE D'AGENTS S'OCCUPANT DU FONDS DE MANUSCRITS D'AFRIQUE DE L'OUEST	AGENTS DEDIES ENTIEREMENT AUX MANUSCRITS AFRICAINS
BnF	1 chargée de collection arabe, 1 chargé des manuscrits arabes et persans	Non
Bulac	1 chargée du catalogage, en lien avec 1 conservatrice responsable adjointe du pôle Développement des collections, cheffe de l'équipe Afrique, Moyen-Orient, Maghreb, Asie centrale et chargée de collections pour le domaine Afrique et monde berbère.	Oui (chargée de catalogage)
Bibliothèque de Fels	1 responsable des fonds anciens et patrimoniaux de la bibliothèque, non-spécialiste des manuscrits en caractères non-latins	Non
Bibliothèque de l'Institut de France	1 ingénieur d'études Manuscrits, archives privées et papiers savants, 1 conservatrice Manuscrits, archives privées et papiers savants non-spécialistes des manuscrits en caractères non-latins	Non
Médiathèque du Musée du Quai Branly	1 bibliothécaire chargée des fonds patrimoniaux et 1 responsable de la bibliothèque, adjoint au directeur adjoint responsable de la médiathèque	Pas de spécialiste des manuscrits africains mais 1 spécialiste de la question coloniale en Afrique de l'Ouest : responsable des archives et de la documentation des collections du Musée du Quai Branly

## Quels liens avec les fonds ethnographiques et les archives ?

Pour des questions de format, il s'est avéré impossible d'élargir notre travail aux relations entre les manuscrits conservés dans ces établissements et les fonds d'ethnologues, présents dans ces mêmes bibliothèques et répartis plus largement au sein du réseau. Par exemple, la BNU détient « de grandes séries d'imprimés occidentaux concernant l'Afrique, du point de vue de l'histoire, des langues,

des statistiques »<sup>35</sup>, tandis que la bibliothèque Éric de Dampierre, rattachée au Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative de l'université Paris-Nanterre, et la bibliothèque de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer conservent notamment des fiches d'ethnologues (fonds Claude Tardits, fonds André Hauser, fonds Jean Capron, fonds Solange de Ganay...), des archives (Journal officiel du Sénégal, Journal officiel de Côte d'Ivoire, 45 000 volumes du fonds patrimonial « Afrique, Outre-mer et colonies », cédé par la Direction de l'information légale...). Le Labex « Les passés dans le présent », programme de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales, auquel participe notamment la médiathèque du musée du quai-Branly – Jacques Chirac, pourrait constituer un lien entre l'étude des manuscrits africains et celle des archives.

De même, les fonds d'archives privés de Louis Archinard, éclatés entre différents établissements, peuvent contribuer à mettre en lumière d'autres aspects concernant la bibliothèque oumarienne de Ségou. Selon Lucile Paraponaris, chargée de recherches de provenance au musée de l'Armée– Hôtel des Invalides, « le fonds Auguste Terrier conservé à la bibliothèque de l'Institut de France contient des archives tenues par la secrétaire du général Archinard. Le discours est très différent de celui des archives officielles. » Cet approfondissement des relations entre manuscrits africains et archives scientifiques, privées et publiques nécessite cependant un travail préalable de mise en commun des manuscrits, afin de faciliter l'appréhension des fonds par les chercheurs et les professionnels des bibliothèques et des archives. Si les chercheurs français et européens sont fréquemment confrontés à l'étude de fonds éclatés entre différents établissements, les chercheurs et professionnels africains, confrontés à un « sous-financement chronique de la recherche », selon les termes de Souleymane Gaye (conservateur responsable des manuscrits au service des Archives de l'Institut fondamental d'Afrique noire de Dakar), pâtissent en priorité de cette fragmentation. La première étape vers l'accroissement de la visibilité des collections pourrait passer par leur rassemblement via un portail numérique.

## DES FONDS ÉPARGILLÉS : L'INTÉRÊT D'UNE CARTOGRAPHIE ÉVOLUTIVE

Si « la diaspora d'un fonds est porteuse d'un sens », selon les mots de Patrick Latour (bibliothèque Mazarine et de l'Institut de France), la répartition des manuscrits d'Afrique de l'Ouest au sein des bibliothèques françaises, européennes et extra-européennes renseigne sur l'histoire des fonds, des établissements et sur le degré de collaboration de ces derniers. Pour le responsable du secteur des Manuscrits des bibliothèques Mazarine et de l'Institut, la division des fonds est liée aux fonctions du producteur, il ne s'agit pas d'opérer un tri<sup>36</sup>. Cette approche archivistique peut s'expliquer par l'importance des dons et legs d'archives au sein des fonds de l'établissement et n'est pas reproductible au sein d'autres structures. Une telle conception questionne les missions des établissements : quels outils utiliser pour mettre en relation ces documents voyageurs, désormais dispersés sur plusieurs continents ? « Des manuscrits de provenance africaine se trouvent partout dans le

---

<sup>35</sup> Réponse provenant de la BNU au « Questionnaire fonds patrimoniaux d'Afrique subsaharienne », que j'ai transmis aux établissements français le 21/05/2022 via les listes ADBU et Bibliopat (voir grille du questionnaire en annexe).

<sup>36</sup> Voir ci-dessus, « L'indexation comme objet historique ? ».

monde, avec des collections importantes en Europe (Paris, Londres, Oxford), sur le continent américain (aux États-Unis, mais on peut signaler aussi au Brésil un petit fonds d'une trentaine de manuscrits, [...], dans le monde arabe (Égypte, Algérie, Maroc en particulier) », indique Marie-Geneviève Guesdon (BnF), via un article publié dans le *Bulletin de l'Académie des sciences d'outre-mer*<sup>37</sup>. Cette assertion se fonde sur la « World Survey of Islamic Manuscripts », publiée par la Al-Furqan Islamic Heritage Collection<sup>38</sup>. Or, cette étude se cantonne aux manuscrits religieux et ne permet pas de mise en relation avec les documents consacrés à la science et à la grammaire, notamment. Par ailleurs, l'enquête a été réalisée entre 1997 et 2002, ses conclusions mériteraient une mise à jour.

## Les notices en EAD/XML, un atout en termes de référencement sur les moteurs de recherche

En France, le catalogage sur Calames et la présentation du fonds de la BnF sur Gallica contribuent à faire connaître cette « diaspora » et accroissent les demandes, considèrent plusieurs professionnels interrogés. En revanche, la méconnaissance de l'outil BnF archives et manuscrits par une partie des chercheurs français et étrangers (découverte à l'occasion d'un stage réalisé sur le site Richelieu de la BnF, via un questionnaire administré en ligne, la tenue d'entretiens semi-directifs avec des usagers et la consultation de l'« Observatoire des publics de la BnF »<sup>39</sup>) rend plus ardue l'appréhension de la globalité des « manuscrits d'Afrique subsaharienne ». Toutefois, l'outil BnF archives et manuscrits ainsi que les notices du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France numérisé (désormais intégrées au Catalogue collectif de France<sup>40</sup>) sont en EAD, donc au format XML, qui apparaît aisément lisible et interrogeable par les moteurs de recherche. De plus, la plateforme data.bnf.fr renforce l'exposition des données dans un format compatible avec le web sémantique (et donc le référencement sur les moteurs de recherche). Les données de BnF archives et manuscrits sont versées dans data.bnf.fr lorsqu'elles sont liées à des autorités et versées sur les pages entités. Les améliorations éventuelles concernent l'identification des entités et les liens au fichier d'autorité, selon Maryline Devidal, co-cheffe de produit BAM et PIXML au sein de la BnF : « C'est la BnF, avec data.bnf.fr, qui fait office de pionnière dans ce domaine, et je ne crois pas qu'aucune institution ne soit allée aussi loin à ce jour dans le référencement des données catalogue par les moteurs de recherche, et leur exposition sur le Web suivant les standards du Web sémantique. » Ces avancées facilitent les repérages par les chercheurs et professionnels des bibliothèques d'Afrique de l'Ouest mais ne permettent que des recherches ponctuelles. Ainsi, pour Alioune Cissé (Bucad), « il faut savoir ce qui existe en Europe en réalisant une bibliographie complète, les professionnels des bibliothèques et chercheurs africains n'ont pas de vue globale sur la localisation des manuscrits ». Par ailleurs, une partie des notices est toujours en cours de rétroconversion pour être versée dans le CCFr,

<sup>37</sup> Marie-Geneviève Guesdon, « Le fonds de manuscrits d'Afrique subsaharienne à la BnF et sa coopération avec l'Ihéri-AB de Tombouctou », *Mondes et cultures, Bulletin de l'Académie des sciences d'outre-mer*, séances du 11 janvier 2019 au 13 décembre 2019, publié par Pierre Gény, secrétaire perpétuel, et Nathalie Cassou-Geay, coordinatrice éditoriale.

<sup>38</sup> Al-Furqan Islamic Heritage Collection, « World Survey of Islamic Manuscripts », <https://al-furqan.com/publication/world-survey-of-islamic-manuscripts-9-9781788147286/>, consulté le 06/11/2022.

<sup>39</sup> BnF, « Observatoire des publics de la BnF », 2020, [https://www.bnf.fr/sites/default/files/2022-01/Les\\_publics\\_de\\_la\\_BnF\\_Synthese\\_de\\_l\\_observatoire\\_2020.pdf](https://www.bnf.fr/sites/default/files/2022-01/Les_publics_de_la_BnF_Synthese_de_l_observatoire_2020.pdf), consulté le 4/09/2022.

<sup>40</sup> Voir l'exemple des manuscrits de la bibliothèque Alexis de Tocqueville de Caen : <https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/ark:/06871/005FRCGMBPF-141186101-01a>.

à l'instar de celles de la bibliothèque municipale de Tours. Dernier frein, le CCFr est interrogeable uniquement par ville et non par pays. Le renseignement du terme « arabe » fait apparaître tous les manuscrits arabes, sans possibilité d'effectuer de tri plus précis. « Créer une indexation par pays serait aisé, en reprenant dans BnF archives et manuscrits tous les noms de villes des copies et en utilisant une forme normalisée pour que les pays puissent ressortir », suggère Marie-Geneviève Guesdon (BnF). Si la situation ne diffère guère de celle des autres collections des bibliothèques, la difficulté de recenser ces fonds éparpillés et d'établir des liens s'avère particulièrement importante en raison de l'intérêt qu'ils présentent pour les chercheurs africains (et notamment sénégalais), en tant que sources historiques de premier plan concernant l'Afrique de l'Ouest avant et durant la période de colonisation. La présence de ces fonds au sein des établissements français ne permet pas aux professionnels des bibliothèques d'élaborer eux-mêmes un outil de cartographie et la difficulté d'obtenir un financement pour effectuer un voyage d'étude en France rend l'accès à ces manuscrits très malaisé. Le développement d'un tel service pourrait prendre la forme d'un projet de recherche porté par un chercheur et financé par exemple par le GIS Collex-Persée, impliquant chercheurs et professionnel de l'information. Toutefois, étant donné le grand nombre de bibliothèques impliquées, il n'est pas certain que cette organisation soit la plus pertinente. Le recours au GIS Afrique ou à une agence internationale peut constituer une alternative efficace.

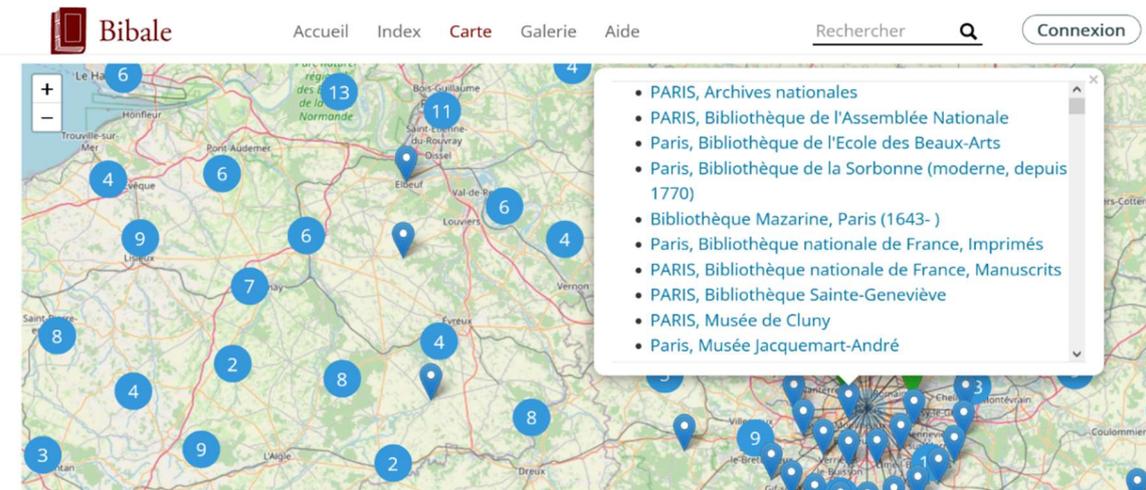
### **La base de données Bibale, un modèle à adapter**

Pour y remédier au moins partiellement, l'IRHT et le GIS Moyen-Orient et mondes musulmans (Momm) ont pour projet de créer une plateforme signalant toutes les collections de manuscrits, imprimés, et objets du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest, dont le nom est déjà choisi : Digi#Magh, pour Digital Maghreb. La base Medium, utilisée jusque-là, ne constitue pas un outil de catalogage précis et n'intègre pas les descriptions codicologiques, par exemple. C'est pourquoi le travail d'inventaire réalisé par Muriel Roiland et mentionné en première partie de ce travail s'appuie sur la base de données Bibale, développée par la Section de codicologie, histoire des bibliothèques et héraldique de l'IRHT<sup>41</sup> (le projet Bibale est porté depuis l'origine par Anne-Marie Turcan-Verkerk). L'outil contient également une carte, permettant de localiser en un coup d'œil l'ensemble des fonds répertoriés. Néanmoins, la légende figurant sur la carte demeure très succincte (nom de l'établissement, éventuellement entité auteur).

#### **Figure 6 : Géoréférencement des manuscrits répertoriés par l'IRHT**

---

<sup>41</sup> IRHT, Bibale, <https://bibale.irht.cnrs.fr>, consulté le 01/10/2022.



« L’outil de catalogage a été développé dans Bibale grâce au projet Biblissima, souligne Muriel Roiland (IRHT). Nous avons créé une page dédiée, intitulée "Manuscrits arabes des bibliothèques publiques de France". L’objectif est de rendre ces manuscrits invisibles le plus visibles possible. » Toutefois, cette page comporte uniquement une brève description des fonds étudiés : ceux-ci se limitent aux bibliothèques publiques, sans distinction des manuscrits africains au sein des fonds manuscrits en arabe et sans prise en compte des documents en *ajami*. Muriel Roiland signale également les besoins de renforts pour entrer dans Bibale les notices déjà existantes de Georges Vajda concernant les manuscrits en arabe et les compléter, à la façon du travail réalisé par Marie-Geneviève Guesdon (BnF) et Zouhour Chaabane (Bulac) au sein de BAM et Calames.

### Un outil unique est-il envisageable ?

Cependant, la multiplication des outils de recherche et leur incomplétude brouille les pistes pour les chercheurs et fait ressortir la nécessité d’un outil unique, rassemblant tous les fonds et renvoyant vers les notices des différents catalogues et bases de données. L’harmonisation des informations constitue une difficulté, car la mention de l’écriture (*soudani, sahraoui, maghribi...*) et de l’appartenance à un fonds éparpillé dès son arrivée en France ou postérieurement varie en fonction des établissements, comme indiqué précédemment. Cette suggestion semble remporter l’adhésion d’un certain nombre de professionnels des bibliothèques en Afrique de l’Ouest. Pour le chef du service Gestion des collections de la Bucad, à qui l’idée a été soumise dans le cadre de ce travail, « le fait de faire l’inventaire de ces fonds en France et dans le monde est une piste à suivre à fond, à même de révolutionner l’accès des chercheurs africains à ces manuscrits ».

Ainsi, il semblerait pertinent de proposer un système de cartographie s’inspirant du Monde en musée<sup>42</sup>, mis en ligne en 2021 (mais entamé avant le « Discours de Ouagadougou » prononcé par le président Emmanuel Macron) par Claire Bosc-Tiessé (CNRS-INHA), en collaboration avec les équipes des musées d’Angoulême<sup>43</sup>. Cet outil géoréférence l’ensemble des objets d’Afrique et d’Océanie (et les quelques manuscrits signalés en première partie) présents dans les musées

<sup>42</sup> INHA, Le monde en musée, <https://monde-en-musee.inha.fr>, consulté le 27/10/2022.

<sup>43</sup> Emmanuel Macron, « Discours d’Emmanuel Macron à l’université de Ouagadougou », Ouagadougou, Burkina Faso, 2017. Disponible à l’adresse : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/11/28/discours-demmanuel-macron-a-luniversite-de-ouagadougou>, consulté le 5/07/2022.

français. Des fiches « collections » expliquent la manière dont ces dernières ont été constituées et indiquent les pistes de recherche encore à lancer. Le monde en musée est en ligne mais régulièrement complété. La mention suivante sur la page web de présentation du projet fait apparaître sa dimension collaborative, laquelle s'avèrerait particulièrement importante dans le cas d'une réplique développée en bibliothèque, en raison du morcellement des fonds :

Vous êtes responsable d'une collection qui n'est pas signalée ou à propos de laquelle vous souhaitez apporter des rectifications ;

Vous êtes étudiant et vous souhaitez travailler sur une collection ;

Vous organisez une exposition ou vous avez publié un texte sur une collection, ou sur ces objets, et vous souhaitez le signaler ;

Vous voyez des objets d'Afrique ou d'Océanie dans un musée qui n'est pas dans cette cartographie :

Contactez-nous à l'adresse [objets.africains@inha.fr](mailto:objets.africains@inha.fr).

« Il s'agit d'un projet limité à des renvois bibliographiques, explique Claire Bosc-Tiessé. J'ai utilisé Excel pour intégrer les signalements des fonds ainsi que le logiciel en open source Go Go Carto, aidée par le service interétablissement de Documentation. » En réaction à la suggestion d'une cartographie des fonds conservés en bibliothèque, Claire Bosc-Tiessé propose également de s'inspirer du répertoire Ménestrel, qui contient une page consacrée aux bibliothèques conservant des manuscrits<sup>44</sup>. « Il n'est pas sous forme cartographique mais permet d'insérer plus de texte et s'avère donc plus utile pour les manuscrits », précise-t-elle.

Nous préconiserions, en complément, de signaler, via un système de pictogrammes colorés, les fonds issus d'un même ensemble avant leur arrivée en France. Toutefois, la pérennité d'un outil en open source tel que Go Go Carto n'est pas assurée sur le long terme. L'utilisation d'outils propriétaires tels que Google My Maps offre, certes, un plus grand degré de fiabilité et d'évolutivité mais ne nous semble pas à privilégier, en raison de l'hébergement des données sur des serveurs situés hors de l'Union européenne et des conditions restrictives d'Alphabet (mère de Google) concernant la propriété des données créées via l'un de ses outils. De plus, les fonctionnalités demeurent plus réduites. Le développement d'un outil de cartographie en interne par la BnF, en collaboration avec les autres établissements concernés, constituerait une alternative relativement coûteuse mais extensible aux autres fonds manuscrits de provenance étrangère.

### Figure 7: Le monde en musée

---

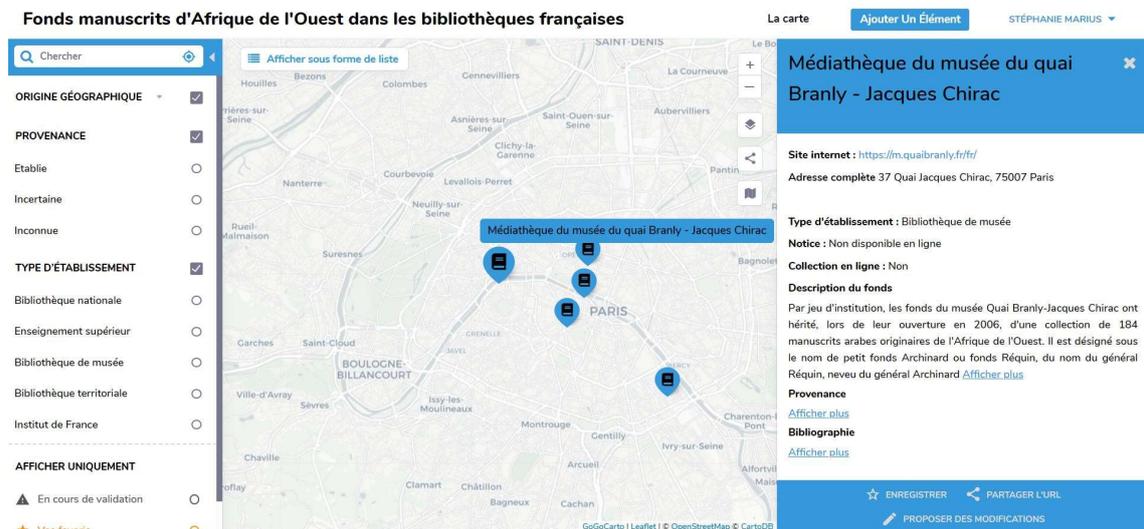
<sup>44</sup> Ménestrel, <http://www.menestrel.fr/?-Inventaire-des-bibliotheques-et-des-catalogues-des-manuscrits-ethiopiens-&lang=fr>, consulté le 6/11/2022.



Fondé sur les données rassemblées dans le tableau « Inventaire des fonds recensés dans le cadre de cette étude » en première partie de cette étude, le prototype de carte ci-dessous, réalisé via le logiciel Go Go Carto, est interactif. Un clic sur chaque pictogramme fait apparaître la notice associée. Les données incertaines sont symbolisées par un point d'interrogation. Cette tentative de géoréférencement des fonds est limitée par le cadre de notre étude : elle a vocation à être complétée avec les données des établissements que nous n'avons pas identifiés, qui ne figurent pas dans le recensement effectué par Muriel Roiland (IRHT) et qui ne se sont pas manifestés lors de la diffusion de notre questionnaire.

Figure 8 : Fonds manuscrits d'Afrique de l'Ouest dans les bibliothèques françaises

Crédit image : Stéphanie Marius, maquette réalisée sur Go Go Carto.



Cependant, la perspective d'un outil commun n'emporte pas l'adhésion de tous les établissements interrogés. Ainsi, Patrick Latour (bibliothèque Mazarine-Institut de France) indique : « Nous sommes favorables aux signalements croisés mais le fait de s'inscrire dans un projet commun fait l'objet d'une attention particulière, visant à préserver la particularité de l'institution. Un tel projet sortirait les fonds de leur contexte, il faut donc le considérer avec prudence. En effet, le fonds de

Gironcourt fait partie d'un tout, qui est l'Institut de France. Le respect de l'identité de l'institution constitue un point primordial. » Patrick Latour indique préférer « une convergence à une mise au pot commun ». La question de l'auteur de la cartographie pose d'ailleurs question. L'impact sur les établissements listés est-il le même si le géoréférencement est réalisé par un chercheur ou un professionnel des bibliothèques ? Dans la deuxième hypothèse, un établissement de plus grande taille et disposant d'un fonds de manuscrits africains important semblerait plus à même de lancer le projet. Dans ce cadre, comment éviter de créer un partenariat déséquilibré, où les plus petits acteurs verraient leur contribution engloutie sous l'ombelle du plus gros ? Ces interrogations amènent à réfléchir sur l'importance de l'identité pour certaines institutions.

Les exemples qui précèdent remettent en question le cloisonnement des missions de catalogage, traditionnellement assurées uniquement par des agents des bibliothèques. En effet, la base Bibale et le projet Biblissima impliquent à la fois l'Institut de recherche et d'histoire des textes du CNRS, des bibliothèques et des chercheurs volontaires. De même, le projet Digi#Magh est orienté vers ce type de synergie : « En forgeant une communauté aussi bien de chercheurs que de bibliothécaires et d'archivistes autour du projet, Digi#Magh aspire à renforcer la dynamique et la cohésion d'un champ de recherche qui souffre du manque d'enseignants-chercheurs en poste, d'un fonctionnement en silo et de l'absence d'une structure de recherche dédiée.<sup>45</sup> » Il en va de même pour la base Le monde en musée, hébergée par l'INHA et créée par Claire Bosc-Tiessé, CNRS. La porosité entre les missions pourrait également impliquer une diversification des financements. L'Institut des mondes africains (membre d'Aegis, réseau européen de recherche sur l'Afrique), pourrait être sollicité, dans le cadre de son axe d'étude « Genèse des savoirs sur l'Afrique : sources et archives ». La possibilité d'un partenariat avec la bibliothèque de l'Institut du monde arabe n'a pu être étudiée dans le cadre de ce travail mais semble difficilement réalisable, car, à l'exception de la Mauritanie, les fonds d'Afrique de l'Ouest proviennent de pays non-membres de la Ligue des États arabe. Or, l'IMA centre ses projets sur ces 22 pays.

## Les apports d'une coordination internationale

Plus largement, un projet de cartographie des fonds africains pourrait être ouvert aux contributions d'autres bibliothèques européennes, notamment la British Library, qui possède des fonds provenant d'Afrique de l'Est et de l'Ouest<sup>46</sup>. Afin d'aplanir les difficultés précédemment évoquées et de faciliter l'implication des établissements d'autres pays européens, le projet pourrait être soumis à l'International Federation of Library Associations and Institutions (Ifli). En effet, la fédération d'associations de bibliothécaires soutient l'Agenda 2030 mis en place par l'Organisation des nations unies (ONU) et dédié au développement durable. L'organisme a d'ailleurs obtenu l'insertion dans l'objectif 16 de la cible 16.10, intitulée « Information et protection des libertés ». Elle vise à « garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux ». La mise à disposition des informations concernant les fonds de manuscrits d'Afrique de l'Ouest, en raison de

<sup>45</sup> Digital Maghreb, 2021, <https://digimagh.hypotheses.org/category/activites>, consulté le 05/02/2023.

<sup>46</sup> British Library : « Nous conservons des manuscrits et des archives africains [...], notamment de petits fonds de manuscrits d'Afrique de l'Ouest et de l'Est, rédigés en majorité en arabe et en swahili. », <https://www.bl.uk/collection-guides/african-manuscripts-and-archives>, consulté le 28/12/2022.

l'histoire de ces derniers et de l'importance pour les pays africains d'accéder à ces documents nécessaires à la compréhension de leur histoire et de leur culture, peut contribuer à remplir cet objectif. Toutefois, un projet de catalogage de ce genre n'entre pas dans le cadre des projets centralisés de l'Ifla, lesquels visent notamment à proposer des outils clé en main aux établissements. Ce travail pourrait davantage être proposé à la « Cataloguing section » ou à l'« Information Network-Africa Special Interest Group ». Néanmoins, un problème de financement subsiste car ces sections sont composées de bibliothécaires et chercheurs dédiés à temps plein à leur établissement.

Par ailleurs, la connaissance de ces fonds pourrait passer par leur rapprochement avec les manuscrits restés en Afrique. Ainsi, la West African Arabic Manuscript Database (WAAMD)<sup>47</sup> recense les bibliothèques d'Afrique de l'Ouest dans lesquelles se trouvent des manuscrits mais ne mentionne pas ceux arrivés en Europe, à l'exception des manuscrits de Ségou conservés à la BnF. Rédigée en anglais et en arabe, la West African Arabic Manuscript Database a été développée par l'Université de l'Illinois à la fin des années 1980 et a été progressivement mise à jour et enrichie. La base de données est hébergée par la bibliothèque de l'université de Californie (Berkeley). Le dispositif est financé par le National Endowment for the Humanities, l'université de l'Illinois, l'université Johns Hopkins University, l'université Duke, la Al-Furqan Islamic Heritage Foundation et l'université de Californie.

Y sont décrits les fonds Boutilimit de la bibliothèque Ahl Sidiyya (Mauritanie), les manuscrits du Ghana et de Kano situés au sein de la Northwestern University (Illinois), la collection de l'Institut de recherche en sciences humaines (Niamey, Niger), la collection de l'Institut mauritanien de recherche scientifique (IMRS, Nouakchott, Mauritanie), les fonds de l'Ihéri-AB (Tombouctou, Mali) et les 45 518 manuscrits de Tombouctou numérisés par le Centre for the Study of Manuscript Cultures de l'université de Hambourg, le consortium de bibliothèques privées de Tombouctou Sauvegarde et valorisation des manuscrits pour la défense de la culture islamique, la Hill Museum and Manuscript Library de l'université Saint John (Minnesota).

Il apparaîtrait ainsi possible d'extrapoler les typologies des fonds conservés en France et non encore identifiés ou signalés à partir de ces vastes ensembles. Comparer les types de documents (source, sujet, date, lieu de production, langue, écriture, copiste) de cette base de données avec ceux identifiés en France permettrait également d'émettre des hypothèses concernant d'éventuelles particularités des fonds apportés en France, qu'il conviendra de vérifier ou d'infirmer au fur et à mesure de l'identification des documents. Par exemple, l'IMRS et l'Institut supérieur d'études et de recherches islamiques (Iséri) ont établi un classement des collections de Chinguetti et Ouadane (Mauritanie) en fonction de leur thème<sup>48</sup>. Cela offre un point de comparaison avec les fonds arrivés en France.

<sup>47</sup> West African Arabic Manuscript Database, [www.westafricanmanuscripts.org](http://www.westafricanmanuscripts.org), consulté le 23/12/2022.

<sup>48</sup> Abdel Wedoud Ould Cheikh : « Une partie des productions manuscrites de l'espace mauritanien est présente dans divers établissements à l'extérieur de la Mauritanie : au Maroc, au Niger, au Mali, en France », « Préservation des manuscrits anciens en Afrique, le patrimoine manuscrit mauritanien », Adis-Ababa 17-19 décembre 2010. Analyse fondée notamment sur Maurice Delafosse, « Note sur les manuscrits arabes acquis en 1911-1912 par Monsieur Bonnel de Mézières dans la région de Oualata », *Annuaire et mémoires du Comité d'études historiques et scientifiques de l'AOF*, Gorée, Imprimerie du Gouvernement, 1916, p. 120-129.

Figure 9 : Répartition des manuscrits de Chinguetti et Ouadane par matière

Crédit image : Handlist de Rebstock et Wuld Muhammad Yahya

Matière	Nombre de titres	Pourcentage
Médecine ( <i>tibb</i> )	4	0,34%
Astronomie ( <i>falak, ḥisāb zamanī</i> )	6	0,51%
Histoire ( <i>tārīḥ</i> )	10	0,85%
Mathématiques ( <i>ḥisāb, handasa</i> )	20	1,70%
Varia	23	1,95%
Logique ( <i>manṭiq</i> )	28	2,78%
Mystique ( <i>taṣawwuf</i> )	72	6,11%
<i>Ḥadīṭ</i> (+ exégèse et histoire prophétique)	117	9,93%
Coran ( <i>vulgate</i> + sciences coraniques)	151	12,82%
Langue ( <i>naḥw, lūga, adab, etc.</i> )	280	23,77%
Théologie ( <i>fiqh, uṣūl, nawāzil...</i> )	466	39,56%
Total	1178	100%

NB. Le total des documents est supérieur au chiffre de 1106 indiqué plus haut pour l'ensemble du catalogue, car certains documents sont cités plus d'une fois en raison de la diversité de leur contenu.

Autre hypothèse vérifiable grâce à la comparaison internationale des fonds, Vincent Hiribarren (King's College London), dont l'un des sujets d'étude concerne les manuscrits emportés en Allemagne et au Royaume-Uni durant la colonisation du Bornou (actuel Nigeria), met en garde contre les vrais/faux manuscrits africains : « Au XIX<sup>e</sup> siècle, les manuscrits fascinent les voyageurs européens entre le Sahara et le Sahel. Les voyageurs ramènent en Europe des manuscrits ou des copies de manuscrits qu'ils se font faire sur place. Ces copies de manuscrits se trouvent aujourd'hui dans les bibliothèques européennes, principalement allemandes et françaises, pour le nord du Nigeria. » Le renforcement des collaborations avec des bibliothèques, centres d'études et musées étrangers et français peut également faciliter la recherche de provenance : au-delà de la complétude des inventaires, une attention croissante est portée aux conditions d'acquisition et au parcours des documents.



# LA RECHERCHE DE PROVENANCE : UN ENJEU VENU DU MONDE MUSÉAL

---

## LA RECHERCHE DE PROVENANCE À LA CROISÉE ENTRE DESCRIPTION ET RECHERCHE : JUSQU'OU ÉLARGIR LES MISSIONS DES PERSONNELS DES BIBLIOTHÈQUES ?

Pour ces documents acquis dans un contexte particulier, la provenance et le parcours d'une œuvre ne se limitent pas à « une situation géographique ou juridique antérieure » mais « constituent des informations si importantes qu'elles constituent également, peut-être, une de ses qualités substantielles »<sup>49</sup>. L'importance de développer la recherche de provenance est reconnue par la Mission éthique de la conservation et de l'enrichissement du patrimoine culturel<sup>50</sup>, menée pour le compte du ministère de la Culture et de la Communication en 2005. Le rapport souligne qu'« il faut créer les conditions d'une connaissance aussi complète que possible de la complexité et de la diversité des situations à travers lesquelles s'exercent et peuvent être appréhendées les responsabilités de la conservation et de l'enrichissement du patrimoine », grâce à « la confrontation des expériences et des interrogations ». Par ailleurs, le rapport « Améliorer la sécurité des acquisitions des musées nationaux » propose la création d'une cellule dédiée à la recherche de provenance au Service des musées de France, appartenant à la Direction générale des patrimoines.

Alors que la recherche de provenance ne figure pas sur la fiche de poste des professionnels des bibliothèques interrogés, elle connaît un développement plus important au sein des musées français. D'abord centrée sur les biens spoliés aux familles juives durant la Seconde Guerre mondiale (colloque « La recherche de provenance : enjeux et méthodes » organisé par le musée du Louvre, partenariat entre le musée du Louvre et la maison Sotheby's pour vérifier la provenance des œuvres acquises entre 1939 et 1945, séminaires élaborés par l'Institut national du patrimoine, création en 2019 de la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945...), la recherche de provenance s'est progressivement étendue aux objets acquis dans un contexte colonial. Toutefois, la méthodologie relative à la recherche de provenance, décrite et étayée par de nombreux outils et spécialistes, recensés en ligne par le ministère de la Culture pour les biens spoliés entre 1933 et 1945, apparaît nettement moins précise concernant les fonds africains<sup>51</sup>. Le ministère ne liste pas les outils, les organismes dédiés ou spécialistes et les méthodes ou formations à suivre pour les professionnels des établissements français concernés par la conservation de biens culturels acquis

---

<sup>49</sup> Laurent Saenko, « La responsabilité liée à la provenance de l'œuvre : question d'aujourd'hui, défi de demain », *La responsabilité des acteurs du marché de l'art*, Institut Art & Droit, 2017, p. 45-46.

<sup>50</sup> Jean-François Collinet et Herve-Adrien Metzger, « Mission éthique de la conservation et de l'enrichissement du patrimoine culturel », <https://www.vie-publique.fr/rapport/28424-ethique-de-la-conservation-et-de-lenrichissement-du-patrimoine-culturel>, consulté le 18/06/2022.

<sup>51</sup> Ministère de la Culture, <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation-du-ministère/Le-secretariat-général/Mission-de-recherche-et-de-restitution-des-biens-culturels-spoliés-entre-1933-et-1945/Recherche-de-provenance-outils-et-méthode>, consulté le 16/12/2022.

durant la colonisation<sup>52</sup>. En parallèle, l'ampleur du phénomène d'étude des provenances s'apprécie à travers son inscription « comme l'un des principaux axes du Projet scientifique et culturel (PSC) du musée de l'Armée – Hôtel des Invalides lancé en 2020, suite à l'arrivée de la directrice adjointe Ariane James-Sarrazin, très impliquée dans cette réflexion », affirme Lucile Paraponaris, chargée de recherches de provenance au musée. Le travail consiste essentiellement en un inventaire des collections extra-occidentales, en commençant par l'Afrique. Le recrutement de Lise Mész par le musée du quai-Branly – Jacques Chirac, conseillère sur l'historique des collections et rattachée à la présidence, illustre la même tendance. Au sein des institutions muséales, un développement des professionnels indépendants, chargés à la fois de l'analyse des collections existantes et des acquisitions, pourrait avoir lieu, en raison de la plus grande flexibilité de ce mode de fonctionnement. Une évolution similaire ne peut être extrapolée aux bibliothèques, en raison de l'inexistence de postes mono-mission et de l'impossibilité de les financer.

### Une mutualisation nécessaire des expertises

En bibliothèque, les contraintes de rapidité de catalogage des manuscrits entrent en tension avec cet accroissement du détail d'étude et d'analyse. Le temps important que nécessite la recherche de provenance, notamment le travail codicologique (détaillé plus bas), ainsi que la spécialisation qu'elle requiert, ne concordent pas avec le profil polyvalent de la plupart des agents. C'est pourquoi les bibliothèques s'appuient sur les travaux de chercheurs pour certains pans d'étude, notamment l'analyse du papier réalisée par Anne Regourd (CNRS), spécialisée en codicologie sur les textes en arabe et membre de The Islamic Manuscripts Association. De même, l'Université de Hambourg constitue un relai pour la traduction de l'*ajami*. Zouhour Chaabane (Bulac) envoie des photos des notes ou fragments à traduire et ajoute sur la notice du manuscrit en question le nom des chercheurs qui ont apporté leur aide. Les intervenants au sein du *MA Dokumentation und Analyse afrikanischer Sprachen* (master de Documentation et analyse des langues africaines), supervisé par le professeur Roland Kießling, sont notamment compétents dans l'étude de la langue haoussa, parlée au Niger, sa transcription et l'analyse de ses particularités linguistiques.

Néanmoins, si les bibliothèques ne disposent pas de postes entièrement dédiés à la recherche de provenance, il semblerait dommage de se priver de l'expertise de certains agents en la matière, d'autant que leur statut de personnel scientifique (lié au décret n° 69 1265 en date du 31 décembre 1969, révisé en 1982) justifie l'ajout de ce type de missions à certaines fiches de poste. En raison de la multiplicité de leurs missions, les bibliothèques pourraient mutualiser une partie de ce travail et s'appuyer sur l'expertise de musées dépositaires de collections coloniales et titulaires de postes dédiés. Lucile Paraponaris (musée de l'Armée – Hôtel des Invalides) et Lise Mész (musée du quai-Branly – Jacques Chirac) animent un groupe de travail dédié au général Archinard avec le muséum d'histoire naturelle du Havre (ville dont Louis Archinard était originaire, une partie de ses collections y sont conservées). Lucile Paraponaris affirme : « Nous voulons aussi intégrer la BnF pour mettre en commun nos recherches ». La documentation de ces fonds se trouve notamment aux Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence), où se trouvent

---

<sup>52</sup> Ministère de la Culture, « Restitutions, formation, circulation... Le nouveau souffle du patrimoine africain », 2022, <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Restitutions-formation-circulation-Le-nouveau-souffle-du-patrimoine-africain>, consulté le 16/12/2022.

des fonds relatifs à la prise de la ville de Ségou, ainsi que le musée des troupes de Marine de Fréjus (albums de photographies ayant appartenu à Louis Archinard, notamment). Le travail en réseau des professionnels des musées, bibliothèques et archives en France, en Europe et en Afrique de l'Ouest offre en effet des perspectives intéressantes en matière de connaissances de ces fonds.

Un tel programme de recherche international pourrait être développé dans le cadre du programme-cadre de l'Union européenne Horizon Europe, au sein de son cluster 2 « Culture, créativité et société inclusive ». Le dispositif s'adresse à « tous les acteurs français du monde de la recherche ainsi qu'aux autorités publiques, aux acteurs économiques, sociaux et culturels (entreprises, associations, musées...) » : les bibliothèques ne sont pas explicitement citées mais s'intègrent dans cette liste<sup>53</sup>. L'intégration d'établissements africains au projet est possible<sup>54</sup>.

Parmi les partenariats interbibliothèques envisageables dans le cadre de la recherche de provenance, deux établissements dépourvus de manuscrits africains mais conservant des fonds d'archives administratives et d'archives ethnographiques ont été identifiés. La bibliothèque de l'Académie des sciences d'outre-mer constitue un relai intéressant en raison de ses fonds d'archives d'Afrique de l'Ouest. De même, la bibliothèque Éric de Dampierre (bibliothèque associée au sein du SCD de l'université Paris Nanterre) possède les fiches de l'ethnologue Marcel Griaule, rédigées à l'occasion de l'expédition « Dakar-Djibouti »<sup>55</sup> (1931-1933), mais également de nombreux autres fonds de fiches ethnographiques portant sur l'Afrique de l'Ouest. « Aujourd'hui, le musée du quai-Branly – Jacques Chirac veut documenter les objets, notamment dans le cadre des restitutions, mais les fiches sont ici, explique Frédéric Dubois, responsable de la bibliothèque et membre du Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (Lesc), sous tutelle mixte (CNRS/université Paris Nanterre). Nous travaillons depuis quelque temps avec Gaëlle Beaujan dans le cadre de la mission "Dakar-Djibouti" ; elle vient avec des responsables d'institutions africaines, notamment le directeur du Musée national d'archéologie du Tchad<sup>56</sup>. Nous ne comptons pas encore de directeur de bibliothèque car le projet est focalisé sur les archives ethnographiques et la partie archéologique. » Si le projet ne comprend pas non plus à proprement parler d'archiviste de centre de recherche, Frédéric Dubois est responsable du traitement des archives scientifiques des ethnologues, de leur collecte et de la rédaction des inventaires au sein du Lesc. Un projet similaire, liant une ou plusieurs bibliothèques citées en première partie de cette étude et la bibliothèque Éric de Dampierre pourrait être envisagé.

---

<sup>53</sup> Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation, « Horizon Europe Cluster 2 "Culture, créativité et société inclusive", guide des appels 2023-2024 », 2022, <https://www.horizon-europe.gouv.fr/sites/default/files/2023-01/guide-aap-cluster-2-2023-2024-pdf-7870.pdf>, consulté le 15/02/2023.

<sup>54</sup> « Au moins trois partenaires (entités légales) établis dans trois États membres ou États associés, dont au moins un provenant d'un État membre. + Ouverture possible à la coopération internationale (États tiers non associé à HE) » : *ibid.*

<sup>55</sup> Le portail « À la naissance de l'ethnographie française », créé par le Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, détaille les conditions d'un certain nombre d'expéditions menées en Afrique de l'Ouest durant la colonisation et s'appuie sur les fonds d'ethnologues conservés à la bibliothèque Éric de Dampierre : <http://naissanceethnologie.fr/exhibits/show/mission-dakar-djibouti>, consulté le 27/10/2022.

<sup>56</sup> Le projet est baptisé « Dakar-Djibouti : contre-enquêtes ».

## Quels développements de la formation au sein des bibliothèques requièrent ces fonds ?

La question de l'expertise requise pour mener cette tâche à bien concernant les fonds issus d'Afrique de l'Ouest demeure « peut-être un sujet pour les bibliothèques mais pas pour les musées, car les musées ethnologiques se sont construits en même temps que le marché de l'art s'est constitué sur ces œuvres, explique Bénédicte Savoy (Technische Universität de Berlin)<sup>57</sup>. La bibliothèque de l'INHA a employé un bibliothécaire contractuel, Stefano Sereno, dont la mission (financée par la bibliothèque elle-même) était centrée sur la recherche de provenance et l'identification des livres spoliés entre 1933 et 1945 dans les collections de la bibliothèque. Pour Benjamin Guichard, directeur scientifique GIP Bulac (et chargé de la recherche de provenance des biens spoliés présents à la Bulac avec le concours de la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945), « c'est une réalité de la situation française, même pour les collections spoliées pendant la guerre : la recherche de provenance est fort peu développée, comme profession, et peu présente dans l'activité des établissements de conservation, contrairement à ce qui peut s'observer dans d'autres pays européens ».

Quels que soient les fonds concernés, les postes sont financés par les établissements et les missions afférentes ne peuvent pas entrer dans les tâches quotidiennes des agents, indiquent plusieurs conservateurs consultés à ce sujet. Cette vision assez traditionnelle des missions des bibliothèques semble en contradiction avec l'orientation stratégique déjà prise par certains établissements (dans le cadre de la restitution des biens spoliés par les nazis), à l'instar de la Bulac : Benjamin Guichard, directeur scientifique, a ainsi réalisé des recherches de provenance avec le concours de la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945.

En termes d'évolution des compétences, les personnels des bibliothèques doivent se tourner vers les formations dédiées aux agents des institutions muséales et aux professionnels du marché de l'art. En témoigne l'absence de cours dédié à la recherche de provenance durant le cursus dispensé à l'Enssib aux futurs conservateurs des bibliothèques, (liés, par exemple, à l'option « Découvrir le catalogage », intégrée aux « Enseignements techniques libres ») ainsi que l'absence d'enseignement spécifique aux collections patrimoniales non-européennes. De même, les Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB) ne proposent pas de formations consacrées à ces sujets. Toutefois, la question est abordée sous l'angle juridique à l'Enssib, via le module « L'environnement juridique des collections », dispensé en 2022 par Fanny Tarlet, professeur de droit public à l'université de Montpellier, spécialisée dans l'étude des biens publics mobiliers. Le master PSL « Histoire transnationale » (École nationale des chartes et École normale supérieure) répond en partie à cette nécessité également, ainsi que des manifestations ponctuelles organisées à l'Institut national du patrimoine (« Des restitutions du patrimoine africain en Afrique. Ce que restituer veut dire ? » 2019, « Des patrimoines subalternes ? Collections publiques et privées en Afrique de l'Ouest » 2021, « Histoire des rapports entre la France et l'Afrique dans le domaine du patrimoine culturel » 2021).

Désormais, les agents chargés de fonds manuscrits d'Afrique de l'Ouest peuvent suivre un diplôme universitaire baptisé « Recherche de provenance des

<sup>57</sup> Entretien en visioconférence, le 20/11/2022.

œuvres : circulations, spoliations, trafics illicites, restitutions », proposé par l'université Paris-Nanterre et animé par le département d'Histoire de l'art et d'archéologie et l'UFR de Droit et de sciences politiques. Créé en 2022, il comporte 250 heures d'enseignement (cours, ateliers et visites d'établissements). La description de la formation mentionne également « un enseignement méthodologique détaillé sur la recherche documentaire »<sup>58</sup>. Toutefois, le diplôme demeure assez généraliste et traite aussi bien « des biens spoliés durant les persécutions nazies et objets saisis dans la zone d'occupation soviétique » que des « objets collectés ou pillés durant la période coloniale » et des « objets déplacés dans le contexte des zones de conflit actuelles ». 230 heures de cours sont dispensées en visioconférence, de janvier à juillet, les vendredis et samedis, et une dizaine de jours d'enseignement en présentiel ont lieu à Paris durant la première quinzaine du mois de juillet. La rédaction d'un mémoire est requise. Lucile Paraponaris (musée de l'Armée – Hôtel des Invalides), élève de la première promotion, met cependant en garde les personnels des bibliothèques : « Cette formation est essentiellement tournée vers les collections d'objets. Les fonds de manuscrits, par exemple, sont très peu évoqués. » La diversification de cette formation, avec une option spécifique aux fonds conservés en bibliothèque, pourrait constituer une évolution utile.

En parallèle, deux outils peuvent être mobilisés. Le projet « Données de provenance des collections des bibliothèques françaises », lauréat 2015 de l'ÉquipEx Bibliissima<sup>59</sup> et porté par un ensemble de bibliothèques, consiste en une « base de données interopérable spécifiquement adaptée à la description et à l'exploitation des marques de provenances » créée au sein de la base Bibale. Il répond notamment à la difficulté d'indiquer les provenances au sein d'une notice Marc (elles ne peuvent apparaître que sous forme de notes) et illustre l'implication de certains établissements dans cette nouvelle mission. En parallèle, les agents peuvent s'appuyer sur le *Guide à l'usage des musées allemands : le traitement des biens de collections issus de contextes coloniaux*<sup>60</sup>, édité par l'Association allemande des musées. L'ouvrage présente des cas pratiques et distingue les biens issus ou non issus de dominations coloniales formelles. Aucune transposition n'a encore été réalisée pour les bibliothèques françaises. Sur le pan associatif, l'Association des bibliothécaires de France a consacré un numéro de la revue *Bibliothèque(s)* à l'Afrique, sans aborder la question des fonds manuscrits conservés en France<sup>61</sup>.

---

<sup>58</sup> Université Paris Nanterre, <https://rechercheprovenances.fr>, consulté le 12/01/2023.

<sup>59</sup> « Le projet vise à fédérer des données de provenance, par la création, le traitement, la collecte, et la structuration d'informations relatives aux manuscrits et livres anciens issues des collections de bibliothèques municipales, universitaires ou spécialisées, au sein d'une base de données en ligne » : Bibliissima, <https://projet.bibliissima.fr/fr/appels-a-projets/projets-retenus/donnees-provenance-collections-bibliotheques-francaises>, consulté le 10/02/2023.

<sup>60</sup> Association allemande des musées, *Guide à l'usage des musées allemands, le traitement des biens de collections issus de contextes coloniaux*, 3<sup>e</sup> édition, 2021, <https://www.museumsbund.de/wp-content/uploads/2021/03/mb-leitfadend-fr-web.pdf>, consulté le 01/11/2022.

<sup>61</sup> *Bibliothèque(s)*. Revue de l'association des bibliothécaires de France, Paris, Association des bibliothécaires de France, 2018, n° 92-93.

## LES AVANCÉES EN MATIÈRE D'ÉTUDE CODICOLOGIQUE DES MANUSCRITS AFRICAINS AU SERVICE DE LA RECHERCHE DE PROVENANCE

Lorsqu'une bibliothèque bénéficie de ressources suffisantes, l'étude matérielle des manuscrits constitue également un pilier de la recherche de provenance. La création ou la mise à jour d'un catalogue mentionnant le papier utilisé, les questions de possession, la provenance exacte, varie considérablement en fonction des établissements et des fonds. Cependant, la précision des notices en termes de description matérielle ne diffère pas selon qu'il s'agit d'un manuscrit africain, français, italien ou espagnol moderne ou contemporain. Par exemple, la cote Arabe 5147, dont la notice, disponible sur Bnf archives et manuscrits<sup>62</sup> et réalisée à partir de la description de George Vajda (entre 1940 et 1960), bénéficie d'une description du papier, ajoutée a posteriori et provenant de l'analyse de Natalia Viola (CNRS)<sup>63</sup> : « Papier filigrané. Armoiries avec bande de triangles dans un écu surmonté d'une couronne, avec les lettres GM (f. 1, 8), fleurs avec les lettres PQ (f. 13-14, 18-21), armoirie avec croix et trèfle, accompagnée des lettres GB (f. 64-65). ». Elle comporte également la description d'une marque de possession, présente sur la notice de George Vajda : « Marque de possession : Aḥmad Ibn Alfā ».

En revanche, la cote Arabe 7261 (manuscrit provenant du Tchad), également visible via Bnf archives et manuscrits, comporte seulement la mention « Papier. 421 fol. isolés » sans description du papier. De même, la notice du MS.ARA.177BIS (Bulac), réalisée après 2015, ne comporte que l'indication « papier », le nombre de feuillets, leur dimension et la présence de feuillets différents. La présence ou l'absence de filigrane n'est pas mentionnée et l'origine du papier n'est pas indiquée.

---

<sup>62</sup> BnF archives et manuscrits, <https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc136437>, consulté le 04/12/2022.

<sup>63</sup> Natalia Viola, "À propos des papiers filigranés dans les manuscrits arabes provenant de l'Afrique de l'Ouest", Leiden, Brill, 2015, *Journal of Islamic Manuscripts*, n°6, p. 368.

Figure 10 : Notice du MS.ARA.177BIS (Bulac)

 **وردة الجيوب في الصلاة على الحبيب , محمد بن عبد العزيز الجزولي**  
**Wardāʾ al-ġuyūb fī al-ṣalāʾ ʿalā al-ḥabīb de Muḥammad ibn ʿAbd al-ʿAzīz al-Ġazūlī**

**Cote :** MS.ARA.177BIS  
**Langue :** Arabe  
**Description physique :** Papier. 73 feuillets. Les feuillets 71 et 72 sont différents des autres. 110 x 85 mm. La moitié d'une reliure orientale en cuir brun le tout renfermé dans un petit sac en cuir sensé se fermer avec un petit bout de bois (inclus).  
**Description :**  
 Ce manuscrit africain? est un livre de dévotion : du f.1 à 71 : prières en l'honneur du Prophète Muḥammad .  
 Texte lacunaire entre f.11 et 12, entre f.15 et 16, entre f.27 et 28, entre f. 35 et 36, entre f.36 et 37, entre f.43 et 44, entre f.63 et 64 et entre f.71 et 72.  
 La fin manque.  
 F.72 et 73 : Invocations.  
**Incipit :** بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على سيدنا محمد وسلم الحمد لله رب العالمين الذي نور قلوب اوليائه بمعرفته وهداهم الى ذكره  
 حبيبه أثناء الليل وأطراف النهار...ويعد فيقول الجيد؟ محمد بن عبد العزيز الجزولي الرسومي يعقوبي قصدي في هذه ذكر صلوات انتخبين  
 من دلائل الخيرات ومن رياض الابرار للجزوليين .

**Auteur :** الجزولي، عمر بن عبد العزيز  
 Muḥammad ibn ʿAbd al-ʿAzīz al-Ġazūlī

**Oeuvre :** وردة الجيوب في الصلاة على الحبيب  
 Wardāʾ al-ġuyūb fī al-ṣalāʾ ʿalā al-ḥabīb

**Sujet :** Manuscrits africains  
 Prière – Islam  
 Muḥammad (057.-0632 ; nabī al-islām)

**Genre(s), forme(s) et fonction(s) :** livre de dévotion

À titre de comparaison, la notice d'un ensemble de manuscrits reliés (ci-après), produits mi-XIX<sup>e</sup> siècle dans l'Empire ashanti (actuel Ghana, colonisé par l'Angleterre dès 1850) et conservés par la British Library, apparaît plus précise<sup>64</sup>. Le nom « Asante Kingdom » précède l'entité sujet actualisée « Ghana », les conditions de la prise sont détaillées, le filigrane *tre lune* mentionné, la reliure par la British Library est indiquée, ainsi que l'état d'origine. De plus, une mise en garde mentionne les hypothèses et incertitudes qui entourent la recherche de provenance de ces manuscrits et une précaution oratoire indiquent aux potentiels utilisateurs de l'image la nécessité de ne pas la réutiliser dans un contexte offensant pour les communautés d'origine, tout en expliquant l'importance des documents pour la connaissance de leur culture. La date de création de la notice ne nous a pas été communiquée.

<sup>64</sup> Cote OR 6559, British Library, [https://www.bl.uk/manuscripts/FullDisplay.aspx?ref=Or\\_6559](https://www.bl.uk/manuscripts/FullDisplay.aspx?ref=Or_6559), consulté le 19/01/2023.

## Figure 11 : Notice de manuscrits reliés, produits dans l'Empire ashanti conservés par la British Library

### Or 6559

Show link URL



<b>Date</b>	Mid 19th century
<b>Title</b>	Collection of Arabic material from the Asante Kingdom, Kumasi, Ghana
<b>Content</b>	A bound collection of manuscript material from Kumasi, Ghana, dating from the mid-19th century and associated with the Asante Kingdom. The majority of the works are Fāwā'id (Ar Benefit). These are single folio works giving instructions for preparing an amulet or other ritual practices to produce a specific supernatural effect, most commonly the protection of the bearer from harm. However, several longer works cover the preparation of many different kinds of amulet. There are also several Qādirī Sufi devotional and praise works, as well as sections of the Qur'an. There are several references to "Ashanti". The work was presented to the British Museum Library by a Captain Noel on November 14 1903 and catalogued in 1904. It is noted in the donor's letter that this material was "brought from Kumasi in 1874 by a bluejacket", that is, a British sailor, who may have been present at the sacking of Kumasi by British troops in that year during the Anglo-Ashanti Wars.
<b>Languages</b>	Arabic
<b>Physical Description</b>	<p><b>Material:</b> white or brown paper of various sorts. Most often with closely spaced chain lines and watermark lines every 3cm, sometimes bearing a tre lune watermark.</p> <p><b>Dimensions:</b> usually 160mm × 100mm but highly variable.</p> <p><b>Foliation:</b> British Museum foliation in pencil.</p> <p><b>Script:</b> various Central Sudanic hands, some use of vocalisation and catchwords.</p> <p><b>Ink:</b> brown/black and red.</p> <p><b>Ruling:</b> no margin, lines per page varies.</p> <p><b>Binding:</b> British Library binding, 1904. Originally loose-leaf</p> <p><b>Condition:</b> Mostly complete works</p> <p><b>Marginalia:</b> rare, Arabic</p>
<b>Ownership</b>	Usage Statement: The West African manuscripts published in digitised format by the British Library are to the best of our knowledge not in copyright under the law of their countries of origin. While it is not possible to be certain about the origin of all the manuscripts, our research suggests that they come from Ghana, Nigeria and Senegal and/or The Gambia. The British Library recognises broader interests in the cultural heritage which the West African manuscripts represent. They are often of a religious nature, and the Library has taken considerable care not to distort or alter the underlying material. We ask users also to show appropriate respect in reusing the digital images of the West African manuscripts, which should not be altered or reused in ways that might be derogatory or offensive to those communities for whom they are of special cultural importance. Presented by a Captain Noel on November 14 1903.

### Bibliography

L'étude codicologique des fonds observés en France dans le cadre de cette étude fait apparaître un point commun : l'absence de cahier cousus et reliés. Les feuillets sont libres, souvent placés à l'intérieur d'un « portefeuille souple, formé d'une pièce de peau de mouton ou de chèvre non épilée, avec un rabat en triangle et un lacet pour fermer l'ensemble », précise Pierre Ageron (université de Caen), en prenant l'exemple des collections des bibliothèques publiques de Basse-Normandie. Sont également mentionnés « une cordelette » (ms Bayeux 251), un « lacet de cuir » (ms Cherbourg 339), un « rudimentaire portefeuille en peau » (ms Bayeux 637), « des feuillets isolés, des bifeuillets pliés ou des cahiers non cousus sont empilés dans une reliure du type portefeuille : une pièce de cuir, qui peut avoir été laissée brute ou remarquablement travaillée et décorée »<sup>65</sup> (manuscrits d'Afrique subsaharienne de la BnF), une « boîte de cuir en poil » (recueil cote Arabe 6851, BnF). Ainsi, Zouhour Chaabane (Bulac) considère l'existence d'une reliure détachée ou de feuillets libres dans une boîte en peau comme les premiers indices permettant de déterminer si un manuscrit du fonds arabe de la Bulac est originaire d'Afrique subsaharienne. D'ailleurs, les cotes MS.ARA.96 suscitent des doutes : les

<sup>65</sup> Marie-Geneviève Guesdon, « Le fonds de manuscrits d'Afrique subsaharienne à la BnF et sa coopération avec l'Ihéri-AB de Tombouctou », *Mondes et cultures, Bulletin de l'Académie des sciences d'outre-mer*, publié par Pierre Gény, secrétaire perpétuel, et Nathalie Cassou-Geay, coordinatrice éditoriale, séances du 11 janvier 2019 au 13 décembre 2019.

documents sont rédigés en écriture africaine mais sont reliés en cahiers. La comparaison avec les fonds de l'Ihéri-AB permettrait de vérifier si d'autres situations similaires existent.

Les marques de provenance varient considérablement, en raison du caractère hétérogène des manuscrits. Au sein de la bibliothèque de Ségou (BnF), certaines notes, parfois ajoutées par les copistes, permettent d'identifier des destinataires ou des sources. Ainsi, le manuscrit Arabe 5586 (242a-257b) comprend une note du copiste : « ce poème a été lu ou trouvé chez l'imam Yusuf al-Siri ». De même, le manuscrit Arabe 5605 (75a-93b) contient une « note explicative concernant le ms écrite par Muhammad al-Makki, b. al-shaikh et adressée à son imam Ahmad al-Kabir al-Madani »<sup>66</sup>. À l'opposé, le ms 637 de la bibliothèque Jacques Prévert de Cherbourg se distingue par deux petits feuillets où « des formules hermétiques sont écrites côté chair sur du parchemin »<sup>67</sup>, amenant Pierre Ageron à l'identifier comme le « dossier de travail d'un marabout africain », dont l'identité n'est pas connue. En revanche, de nombreux manuscrits parmi les fonds observés ne comportent pas de marque de provenance.

### La nécessité de recenser les particularités codicologiques des fonds d'Afrique de l'Ouest

L'étude du papier et des filigranes permet de relever quelques caractéristiques des manuscrits africains sans que cela ne constitue véritablement des singularités parmi les fonds arabes. De plus, les analyses concernant les filigranes varient : les auteurs relèvent tantôt « la présence de fibres et de motifs dans des papiers utilisés, l'absence de filigrane »<sup>68</sup>, tantôt leur forte présence. Zouhour Chaabane (Bulac) indique qu'elle n'a pas repéré beaucoup de filigranes jusqu'à présent. De plus, la plupart des manuscrits qu'elle a signalés sont non datés et ne comportent pas de marque de possession, ce qui constitue à ses yeux la principale difficulté pour l'étude de ces fonds. En revanche, Natalia Viola observe, à l'occasion d'une étude des Corans du fonds Archinard, que « sur cinquante manuscrits, vingt-cinq étaient écrits sur papier filigrané »<sup>69</sup>. Il ressort également de cette étude que le papier le plus fréquemment retrouvé est le papier italien *tre lune*, connu sous le nom de *waraq hilali* et répandu dans le monde arabe. Certains filigranes portent le nom des Gênois Fratelli Magnani, des Varenna, Craviotto (Cagliari, Sardaigne, 1806-1859), Derigo et Picardo. Huit filigranes français sont également repérés par Natalia Viola : Jean Marot, J. Dabland, Moinier (Reims, 1863), J. Fourest, J.T. Ballande (1778), Johannot Annonay, Jardel (1776, Périgord) et Pi Prat, ainsi que dix filigranes anglais, provenant notamment de la région d'Oxford et datant des années 1830. Aucune mention de papier produit en Afrique n'est retrouvée dans les études et notes d'inventaire. Ces constatations, couplées à la période de production de l'immense

---

<sup>66</sup> Nouredine Ghali, Mohamed Mahibou, *Inventaire de la bibliothèque Umarienne de Ségou : conservée à la Bibliothèque nationale*, Bibliothèque nationale de France, Paris, 1985, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1301519>, consulté le 6/07/2022.

<sup>67</sup> Pierre Ageron, « L'univers du manuscrit arabe, à travers les collections des bibliothèques publiques de Basse-Normandie, séance privée du 22 septembre 2012 », *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen* XLIX, 2013, p. 69-86.

<sup>68</sup> Alfadoulou Abdoulahi, *Contribution à l'archivage électronique et à la valorisation des manuscrits ouest-africains en langue arabe : la numérisation des manuscrits de Tombouctou*, thèse de doctorat, sous la direction de Mohamed Hassoun, Lyon, université Lyon 2, 2019, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03266776>, consulté le 2 juillet 2022.

<sup>69</sup> Natalia Viola, « Reliures islamiques : spécificités soudanaises », *Histoire et civilisation du livre*, 5, 2009, p. 357-374.

majorité des fonds signalés, laissent penser qu'une partie du papier était importée par les marchands via les routes saharo-sahéliennes, tandis que certains manuscrits produits durant la période coloniale provenaient de transactions réalisées auprès des différentes puissances européennes présentes sur le sol africain.

Les décors, quant à eux, apparaissent plus spécifiques aux fonds d'Afrique de l'Ouest : « La palette de couleurs est plus réduite et les matières utilisées moins coûteuses [que ce que l'on trouve au Maghreb], les types de motifs sont différents : damiers, jeux de losanges, zig-zags, entrelacs sont les plus fréquents »<sup>70</sup>. À l'instar d'un objet très médiatisé dans le cadre des restitutions à l'Afrique, le sabre dit d'El Hadj Omar Tall, dont le possesseur (supposé) serait aussi celui de la bibliothèque de Ségou, les manuscrits sont des objets composites. La lame du sabre dit d'Omar Tall provient de la manufacture de Klingenthal (Bas-Rhin), sa garde en cuivre ciselé est d'origine toucouleur, tandis que les manuscrits sont écrits sur du papier européen, avec un alphabet arabe, une langue arabe, des annotations ou fragments en peul, soninké... La création d'un guide en ligne contributif à destination des chercheurs, des chargés de collection et des chargés de signalement, recensant l'ensemble des particularités matérielles rencontrées et présentant une liste des décors et des lieux de production identifiés, permettrait de faciliter l'étude matérielle de ces manuscrits. Concrètement, cela pourrait être intégré à la base de données Muse (Manuscrits, usages des supports d'écriture), élaborée par Claire Bustarret (CMH-CNRS EHESS ENS, PSL) et Serge Linkès (ITEM-CNRS/ENS, PSL) dans le cadre du programme du CNRS « Archives de la création » et refondue en 2017. L'évolution constante des données, liée aux découvertes des opérations de catalogage et aux recherches menées sur ces manuscrits, fait davantage pencher pour un guide en ligne que pour une publication papier collective auprès d'un éditeur spécialisé.

**Figure 12 : Les photographies du fonds Réquin (médiathèque du musée du quai-Branly) ci-après illustrent les différentes spécificités des manuscrits d'Afrique de l'Ouest.**

*Crédit image : Stéphanie Marius - médiathèque du musée du quai-Branly – Jacques Chirac*

---

<sup>70</sup> Nathalie Viola, *Les Corans soudanais*, Mémoire soutenu à l'École pratique des hautes études, Paris, 2007, p. 11-19.



1



2



3

### Légendes

1 Pochette en cuir sans décor, munie d'un lacet de fermeture.

2 Pochette en cuir décoré, munie d'un lacet de fermeture.

3 Pochette en peau avec poil apparent.

4 Feuillet non reliés avec présence de décors représentant un tressage, 18 lignes, pas de filigrane visible. Manuscrit AF14722 (16) : nom de l'auteur inconnu, nom du propriétaire indiqué : Abdallah b. al-Shaykh Malik, nom du copiste indiqué : Bidhawi Ibn-al-Shaykh Hamid.

5 Présence de carrés magiques, 15 lignes, encre noire et rouge, pas de filigrane visible.



4



### Réflexions sur la dérestauration de certains fonds

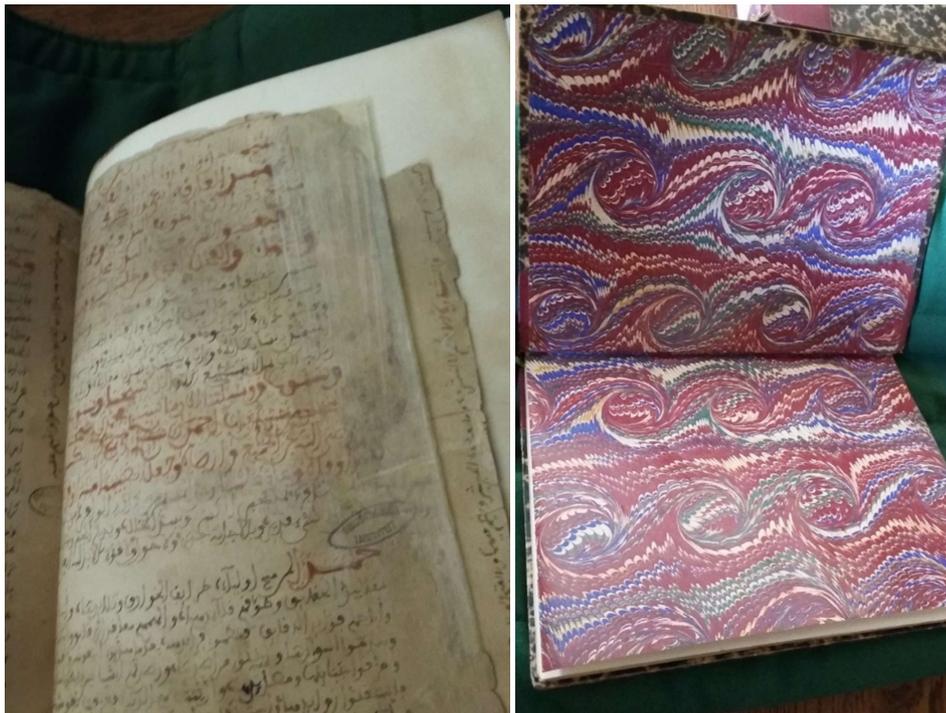
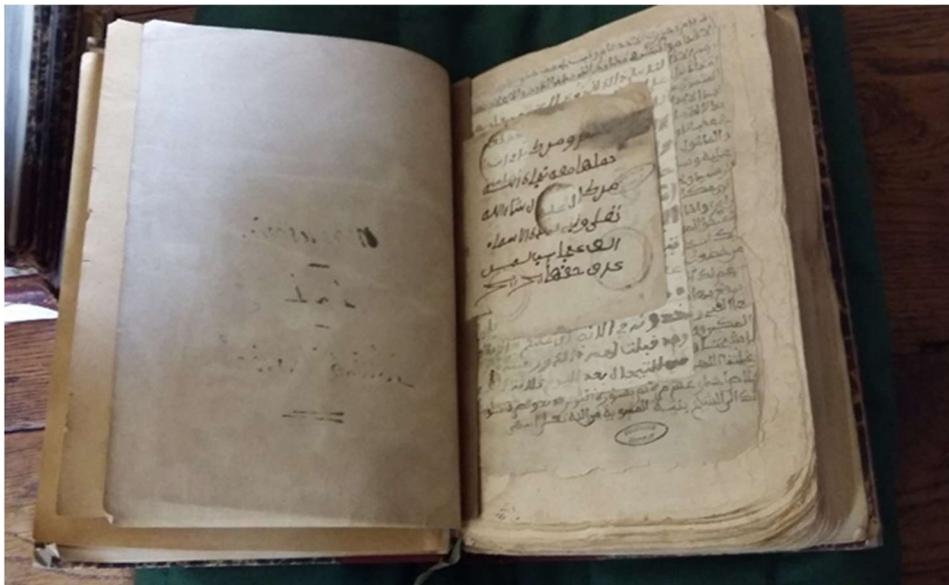
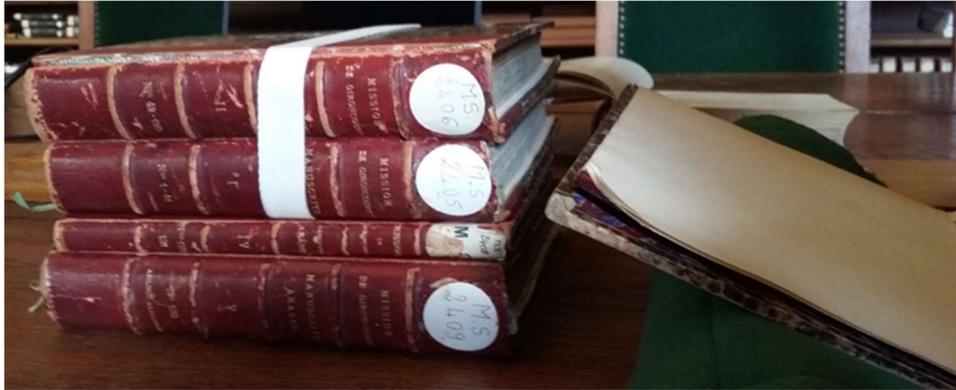
Cependant, les restaurations parfois malheureuses qui ont touché ces fonds et leur conditionnement à leur arrivée en France peuvent nuire à leur étude matérielle. Ainsi, les manuscrits du fonds de Gironcourt ont été pliés, rognés, reliés à l'occidentale en codex et mis au format voulu en bibliothèque, souligne Yoann Brault (bibliothèque de l'Institut de France). De même, Yoann Brault et Patrick Latour ignorent qui a procédé au classement des textes dans les volumes, il est impossible de déterminer si cela provient de Georges Regnard de Gironcourt. Au s'in d'autres établissements, des erreurs sont parfois relevées, à l'instar du ms 189 de la bibliothèque Alexis de Tocqueville de Caen, « relié de manière incongrue avec les écrits de al-Muhasibi et al-Sulami »<sup>71</sup>. Des « interventions hasardeuses » sont également relevées par Guillaume Boyer sur les manuscrits en arabe de la bibliothèque de Fels (ICP), même si la majorité des documents sont « encore dans leur jus ». Autre exemple significatif, le classement des manuscrits africains conservés à la BnF est considéré comme fautif. « Les manuscrits africains n'étaient pas reliés à leur arrivée : ils se situaient dans des chemises, sous forme de feuillets, et traitaient de thèmes variés, indique Khalid Chakor-Alami (BnF). Ils formaient des listes de lecture sans unité. La reliure a été faite à leur arrivée à la BnF, avec du carton et du parchemin. La pochette a été considérée comme une unité. Il y a eu des erreurs dans la composition, des composants parfois reliés tête-bêche. » Si ces interventions apparaissent courantes pour des documents acquis entre le XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle, elles s'ajoutent aux difficultés d'identification précédemment citées et se trouvent renforcées par l'absence de reliure originelle des feuillets.

**Figure 13 : Les photographies suivantes, prises lors d'une visite à la Bibliothèque de l'Institut de France, montrent la mise à taille des manuscrits et leur reliure en codex**

<sup>71</sup> Pierre Ageron, « L'univers du manuscrit arabe, à travers les collections des bibliothèques publiques de Basse-Normandie », séance privée du 22 septembre 2012, *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen* XLIX, 2013, p. 69-86.

de style occidentale, ainsi que les dégâts anciens causés sur certains feuillets par l'eau et l'humidité

Crédit image : Stéphanie Marius-bibliothèque de l'Institut de France



Ainsi, l'observation de ces traitements perfectibles ou des fonds conservés en l'état amène à réfléchir au lien entre les avancées concernant le signalement et celles liées au traitement matériel de ce patrimoine. Une piste émerge, une seconde apparaît inadéquate : la première concerne les fonds non restaurés et non reliés, à l'instar du fonds Réquin, qui pourraient faire l'objet d'une réflexion en partenariat avec l'Ihéri-AB (Tombouctou), l'Unesco et l'Institut fondamental d'Afrique noire-Cheikh Anta Diop (Ifan) de Dakar. La collaboration avec ces organismes permettrait de mener un travail comparatif entre les manuscrits africains demeurés en Afrique de l'Ouest et ceux arrivés en France, visant à publier une étude détaillée concernant la restauration et de conditionnement respectueux des particularités repérées dans les fonds non reliés ou conditionnés par les établissements français. Toutefois, un portail regroupant les bonnes pratiques de restauration et d'identification des décors, filigranes et de la calligraphie ne pourrait s'intégrer à la plateforme Muse, mentionnée plus haut et destinée avant tout à la recherche. Le coût d'un portail dédié et les ressources nécessaires pour l'enrichir et le maintenir incitent à pencher pour une alternative plus restreinte, sous la forme d'une fiche technique sur le site bnf.fr, dans la section « Collaborer »<sup>72</sup>. Une mutualisation de cette ressource avec les « Modes d'emploi » proposés aux usagers sur la page dédiée au département des Manuscrits au sein du site bnf.fr pourrait être envisagée, étant donné l'intérêt de cette base d'identification pour une partie du public académique.

La seconde piste identifiée, finalement réfutée, concerne la dérestauration des manuscrits reliés en codex, à l'image des douze volumes du fonds de Gironcourt présentés plus haut. Tout d'abord, une telle entreprise demeurerait nécessairement partielle, en raison des mises à taille irréversibles qui ont été effectuées. De plus, une telle opération contreviendrait à la « Charte de la conservation dans les bibliothèques », élaborée en 2011 par le Service du livre et de la lecture au ministère de la Culture et par la Mission de l'information scientifique et technique et des réseaux documentaires au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche<sup>73</sup>. L'article 97 précise que « la restauration ne doit pas chercher à reconstituer un document ou un objet dans son état d'origine supposé ni à lui rendre une unité matérielle, historique ou esthétique lorsque celle-ci a disparu ». De même, un exemple de dérestauration documenté par la BnF fait apparaître les bénéfices suivants : la « recherche d'authenticité » et le fait de « mettre à jour certains éléments anciens enfouis sous l'intervention précédente »<sup>74</sup>. Or, l'état antérieur des documents n'est pas connu, ou de façon approximative, via la comparaison avec des manuscrits datant de la même époque et provenant de la même région. Si un projet de dérestauration ne semble donc pas pertinent, les notices des manuscrits concernés pourraient être enrichies par une note détaillant le procédé de restauration subi lorsqu'il est connu, les incertitudes notables (concernant l'ordre des textes placés dans un recueil, par exemple) et indiquant les ressources liées aux problématiques de restauration et de conservation des fonds africains. La section « Rare Books and Special Collections » de l'Ifla a notamment organisé une conférence, "Fostering Collaboration to Build and Preserve African Cultural Heritage", lors du 81<sup>e</sup> World

---

<sup>72</sup> BnF, <https://www.bnf.fr/fr/Signaler>, consulté le 13/09/2022.

<sup>73</sup> Ministère de la Culture, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2011, <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Patrimoine-des-bibliotheques/Gerer-le-patrimoine-en-bibliotheque/La-charte-de-la-conservation-dans-les-bibliotheques>, consulté le 13/02/2023.

<sup>74</sup> Christine Chastel, Jean-François Gouas et Bernard Gallois, « Comment et pourquoi faire le choix d'une dérestauration ? Quelques éléments de réponse proposés à partir d'un cas particulier », *Actualités de la conservation*, Paris, BnF, 2011, n° 30.

Library and Information Congress, organisé en 2015 à Cape Town (Afrique du Sud). La restauration des manuscrits d'Afrique de l'Ouest y est largement abordée.

## QUELLE ÉVOLUTION POSSIBLE DE LA COLLABORATION AVEC LES PROFESSIONNELS D'AFRIQUE DE L'OUEST ?

La lenteur à prendre en compte la question des provenances dans les projets de description des collections trouve deux palliatifs : l'investissement personnel de certains chargés de collection, gestionnaires de collection ou chargés de signalement, qui bâtissent un réseau de collaboration avec des spécialistes étrangers, et le recours à des programmes de coopération au sein de certaines bibliothèques avec des établissements africains. Ainsi, la BnF est dotée d'une direction des Relations internationales (DRI), organisée par zones géographiques et linguistiques (il existe une zone « Afrique et francophonie »). Si ce service ne gère pas les collections, il chapeaute un programme instauré par le ministère de la Culture, baptisé « Résidence culture » (anciennement « Profession culture »). Ce dispositif donne à des personnels d'institutions culturelles étrangères la possibilité de venir à la BnF ou dans d'autres institutions culturelles françaises pour une période d'un à plusieurs mois sur un sujet précis. « Cette année, la procédure change : les dossiers passent par l'ambassade de France située dans le pays du demandeur, qui donne un avis, précise Danielle Briche, chargée de mission pour les relations internationales Afrique et francophonie de la BnF. La DRI transmet les candidatures au département ou au service concerné au sein de la BnF, puis au ministère de la Culture, qui effectue la sélection finale. » La prise en charge financière relève du ministère de la Culture, de l'institution d'origine et de la BnF. « Résidence culture » est désormais décliné en sous-programmes dédiés au parcours des collections. Les candidats spécifient donc les collections sur lesquelles ils souhaitent travailler et accompagnent la BnF dans leur documentation, complète Danielle Briche. Plus modestement, le musée du quai-Branly – Jacques Chirac octroie chaque année des bourses pour des projets croisés entre l'institution et la BnF. Aucun projet n'a encore concerné un établissement africain<sup>75</sup>. Un travail sur les liens entre le fonds Réquin et la bibliothèque oumarienne (précédemment évoqués) pourrait entrer dans les critères de ces bourses.

Parmi les lauréats du programme « Profession culture », deux personnes sont venues étudier les fonds et rédiger des notices au sein du catalogue. Drissa Traoré, spécialiste des manuscrits de droit musulman, a décrit ces derniers, suivi de Boubacar Diallo, provenant de l'Ihéri-AB et intéressé par le fonds d'El Hadj Omar Tall. Auparavant, Saadou Traoré, également originaire de l'Ihéri-AB, avait rejoint la BnF pour travailler sur les manuscrits en rapport avec Tombouctou (provenant d'auteurs de Tombouctou, copiés à Tombouctou ou achetés à Tombouctou, traitant de l'histoire de Tombouctou), que ces feuillets se trouvent ou non dans la bibliothèque oumarienne de Ségou. Un étudiant de l'Ihéri-AB, Boubacar Diallo, a également travaillé à la rédaction de notices portant sur la correspondance et les ouvrages d'El Hadj Omar Tall dans le cadre du programme « Résidence Culture ». « En contrepartie, les personnes venues de l'Ihéri-AB ont été formées à notre façon de cataloguer, de décrire les documents, indique Marie-Geneviève Guesdon (BnF). En Afrique, les catalogues comprennent souvent des descriptions « texte/auteur »,

---

<sup>75</sup> Bibliothèque nationale de France, <https://www.bnf.fr/fr/bourses-de-recherche-sur-lhistoire-et-le-parcours-des-collections-extra-europeennes>, consulté le 15/11/2022.

sans description codicologique. En revanche, ces professionnels disposent sur place de répertoires de filigranes. » En 2023, l'établissement planifie l'accueil d'un stagiaire provenant de l'Institut des recherches en sciences humaines (université Abdou Moumouni Niamey/Niger). En complément, après des échanges avec les équipes de la Bucad (Dakar) et la DRI, il semblerait que l'accueil d'un stagiaire en « Résidence culture » pour repérer les éléments sénégalais dans la base BnF archives et manuscrits et proposer une indexation soit envisageable. Cela nécessite que l'équipe de la Bucad candidate à un stage d'une durée de trois mois. Toutefois, le statut de la bibliothèque de Ségou, à cheval sur la Guinée, le Mali et le Sénégal, réduit le champ d'action du potentiel stagiaire. La rupture des relations diplomatiques entre la France et le Mali, symbolisée par l'expulsion de l'ambassadeur français à Bamako<sup>76</sup>, implique un recentrage des actions de coopération inter-établissements sur le Sénégal. En effet, avant l'accession du Mali à l'indépendance, le 22 septembre 1960, la Fédération du Mali regroupait le Sénégal et la République soudanaise, nom alors porté par le territoire correspondant à l'actuel Mali.

## Les possibilités d'action avec les établissements sénégalais

Établissement le plus avancé en termes de collaboration avec les bibliothèques africaines parmi les établissements visités, la BnF n'a « pas coupé les ponts avec [ses] partenaires du Mali », affirme Danielle Briche. La Bibliothèque nationale du Mali est, par exemple, toujours membre du Réseau francophone numérique, créé par la BnF et dédié à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine documentaire. Néanmoins, « étant une institution publique, nous suivons les instructions du ministère de la Culture le cas échéant », nuance-t-elle. La Bucad (Dakar) est également membre du Réseau francophone numérique, il serait donc possible d'étendre les dispositifs de collaboration sur demande. Pour l'heure, aucune n'a été formulée. Interrogée sur le pourcentage de stagiaires venant d'Afrique de l'Ouest, Danielle Briche indique : « Nous n'avons pas réalisé de statistiques à ce sujet mais nous en accueillons très régulièrement ».

Au sein de la Bucad, Alioune Cissé, chef du service Gestion des collections, fait montre d'un véritable enthousiasme à la perspective de prendre part à un dispositif de ce type : « Je serais moi-même prêt à venir en France aider à identifier. C'est une volonté partagée par tous les professionnels des bibliothèques du continent africain. Ce sont des documents sur notre histoire, notre culture, notre identité. » De même, l'Ifan Cheikh Anta Diop compte parmi ses missions « l'établissement d'une coopération et des échanges avec les instituts nationaux et internationaux similaires ». Selon Souleymane Gaye (Ifan Cheikh Anta Diop), l'Ifan n'a pas de contacts réguliers avec des établissements français, à l'exception de l'université Toulouse le Mirail, concernant une aide à la numérisation de son patrimoine. Pourtant, Souleymane Gaye manifeste lui aussi un vif intérêt pour la participation à la recherche de provenance sur des fonds conservés en France. En parallèle, Bernard Dione, responsable des études doctorales de l'Ebad, où sont formés les conservateurs

---

<sup>76</sup> « Le gouvernement de la République du Mali informe l'opinion nationale et internationale que ce jour, [...] l'ambassadeur de France à Bamako, son excellence Joël Meyer, a été convoqué par le ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale, qu'il lui a été notifié la décision du gouvernement qui l'invite à quitter le territoire national dans un délai de 72 heures », communiqué relayé par la télévision d'État malienne et confirmé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Cependant, « dans le domaine des bibliothèques, la collaboration est assez historique, indique Bernard Dione (Ebad), lors d'un entretien mené le 07/06/2022. Le programme Lecture publique du Mali avait été financé par la France. »

de l'Ifan et de la Bucad, qualifie de « dynamiques » ses échanges avec l'Enssib et appelle de ses vœux une « forte collaboration » avec les bibliothèques françaises conservant des fonds d'Afrique de l'Ouest. Également directeur du Laboratoire de recherche en sciences de l'information et de la communication (Larsic), Bernard Dione travaille sur les manuscrits des familles religieuses au Sénégal et considère la recherche de provenance des manuscrits africains situés en France comme « une piste de recherche intéressante ». Cependant, ce type de collaboration concerne en priorité les établissements conservant des fonds manuscrits africains importants, ce qui entre en contradiction avec leur importante dispersion en France. De plus, l'absence de bibliothèque nationale au Sénégal limite la centralisation des informations, ce qui peut faire obstacle à la bonne marche de futurs dispositifs. Concernant le financement de la recherche de provenance en dehors des programmes « Résidence culture », Adama Pam (Unesco) suggère le recours au mécénat. Il préconise même la mise en place d'opérations de crowdsourcing internationales pour travailler sur la traduction des notes et manuscrits en *ajami*.

En dehors des opérations génératrices de coûts, une partie de la collaboration internationale repose sur des réseaux professionnels bâtis par les agents eux-mêmes. Ainsi, à la Bulac, le signalement des manuscrits africains s'appuie en partie sur des échanges avec les chercheurs et catalogueurs de l'Ihéri-AB. La fragilité de ces coopérations, lesquelles reposent sur des réseaux non formalisés, est à signaler. En effet, le départ d'une personne peut remettre en cause l'intégralité d'un projet de recherche de provenance et les organisations de travail ainsi construites ne sont pas duplicables avec d'autres équipes.

### **Une collaboration érudite et académique, sans dimension mémorielle**

Contrairement aux collaborations entre la France et l'Afrique portant sur les objets et les photos ramenés par des ethnologues, militaires ou missionnaires, le travail conjoint sur les fonds manuscrits en arabe ou en *ajami* ne peut que difficilement associer des communautés d'Afrique de l'Ouest. En effet, le musée du quai-Branly – Jacques Chirac a noué des partenariats consacrés à l'enrichissement des données et aux questions de diffusion et de partage, notamment à travers l'exposition « Sur la route des chefferies du Cameroun. Du visible à l'invisible », montée en collaboration avec l'association camerounaise (Afrique centrale) La Route des chefferies. La notion de « cases patrimoniales », des musées communautaires propres aux chefferies des Grassfields, a permis d'expliquer la provenance des objets, mais surtout de renseigner le public sur le contexte des objets présentés (aucun projet de ce type n'a encore vu le jour avec des communautés d'Afrique de l'Ouest).

Or, aucune association sénégalaise, malienne, mauritanienne, ivoirienne... spécialisée dans la connaissance et la promotion des manuscrits n'a, pour l'heure, été identifiée par les bibliothèques et musées visités. Cette spécificité s'explique par la diffusion plus élitiste des manuscrits : possédés par des érudits et transmis à leur famille (à titre d'exemple, trois bibliothèques parmi les importantes de Tombouctou, Fondo Kati, Al-Wangari et Mamma Haidara, sont les établissements privés), ces fonds sont avant tout documentables par des historiens. La forte dimension mémorielle des objets traditionnels, autrefois liés à la vie quotidienne ou aux cérémonies spirituelles, apparaît moindre pour les écrits en arabe ou en *ajami*. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle tous les établissements visités, interrogés sur

l'existence de conditions de communication particulières, ont indiqué qu'il n'existait aucune restriction particulière, hormis celles classiquement liées à l'état des documents. « Les masques que possèdent certains musées sont utilisés dans des cérémonies, lesquelles excluent des groupes de personnes. Ce n'est pas valable pour le patrimoine documentaire manuscrit, que chacun perçoit comme des témoignages historiques, des sujets d'étude, y compris les Corans », explique Bernard Dione (Ebad).

## LA VALORISATION MUSÉALE DES COLLECTIONS AFRICAINES Tournée vers le sujet des provenances, UNE SOURCE D'INSPIRATION POUR LES BIBLIOTHÈQUES

Le développement des valorisations de fonds d'Afrique de l'Ouest au sein des bibliothèques est encore peu orienté vers les questions de provenance. Par exemple, l'équipe Afrique, Moyen-Orient, Maghreb et Asie centrale de la Bulac organise des séances d'initiation consacrées aux manuscrits arabes en partenariat avec l'IRHT, à destination des étudiants en master et des doctorants. Une partie théorique est consacrée à l'histoire du fonds, puis Zouhour Chaabane et Muriel Roiland présentent certaines pièces remarquables provenant de la bibliothèque. Toutefois, ces travaux concernent l'ensemble du fonds arabe, non les seuls manuscrits d'Afrique subsaharienne. En parallèle, des partenariats concernant la valorisation de ces pièces avec Nathalie Carré, maître de conférences en langue et littérature souahili à l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco) et directrice du département Afrique et océan indien, sont en cours, à destination des élèves de l'école. « Nous souhaiterions inscrire les ateliers d'initiation à la codicologie et à l'écriture *ajami* dans les maquettes d'enseignement de l'Inalco », précise Marine Defosse, cheffe de l'équipe Afrique, Moyen-Orient, Maghreb, Asie centrale et chargée de collections pour le domaine Afrique de la Bulac. De même, le sujet trouve sa place au sein du cycle de conférences « Trésors du patrimoine écrit », coorganisé par le magazine *Connaissance des arts*, l'INP et la BnF en 2014, portant sur le recueil Arabe 6851 de la BnF. Un entretien vidéo de Marie-Geneviève Guesdon (BnF), et Constant Hamès, chercheur associé au Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux (CEIFR) de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) est en ligne sur la chaîne YouTube du magazine *Connaissance des arts*<sup>77</sup>. En plus de la description matérielle du recueil, l'intervention aborde la contextualisation des poèmes pré-islamiques qu'il contient, le mode de diffusion de ces textes, les traductions actuelles des textes en bambara et l'utilisation de ces derniers dans l'apprentissage de la langue arabe.

En revanche, aucune exposition ne porte exclusivement sur ces fonds. Seule la présentation locale de dix « manuscrits moches », selon les termes de Zouhour Chaabane (car avec des reliures en toile ou cuir non épilé, notamment), a eu lieu dans les murs de la Bulac. Il faut sortir de France pour trouver la trace d'une exposition entièrement dédiée aux manuscrits de Tombouctou, simplement baptisée « Exposition de manuscrits originaux de Tombouctou », organisée en 2016 à Charleroi (Belgique), au sein de la bibliothèque publique de l'université du Travail (également connue sous le nom de bibliothèque Alfred Langlois). À cette occasion, le responsable de la bibliothèque Mohamed Tahar de Tombouctou avait été invité,

---

<sup>77</sup> *Connaissance des arts*, « Des manuscrits de Tombouctou à Paris », <https://www.youtube.com/watch?v=Zl2MLvFDfgk>, consulté le 03/01/2023.

tandis que la présentation des manuscrits était assurée par un enseignant-chercheur à l'Université libre de Bruxelles, Xavier Luffin.

Deux initiatives de médiation tournées vers l'étude de provenance des collections africaines, issues des musées, pourraient trouver écho au sein des bibliothèques. La première provient du musée de l'Armée – Hôtel des Invalides : les départements thématiques et chronologiques et le département Inventaire, diffusion et histoire des collections ont défini un corpus d'objets sensibles en fonction de leurs conditions d'acquisition (environ 500 pièces parmi les 2 200 objets africains présents dans l'établissement (sur un total de plus de 500 000). « Nous avons choisi ces objets en fonction de leur intitulé : sont retenus les pièces prises au combat, les butins, les prises de guerre, les trophées ou les objets reliés aux grandes figures de la colonisation : le général Archinard et les prises aux Toucouleurs, le général Dodds et les trophées issus du royaume de Béhanzin (ancien roi d'Abomey, dans l'actuel Bénin) », indique Lucile Paraponaris. Les équipes retracent l'historique des objets, de leur création à leur arrivée au musée, et ont le projet de mettre en ligne une page web dédiée aux restitutions, aux retours et aux enjeux de la recherche de provenance, à l'image de la page « Éclairages sur les restitutions du patrimoine africain », développée par le musée du quai-Branly – Jacques Chirac<sup>78</sup>. Le projet Minerve 2022-2030 comprend également la création de nouveaux parcours dans les salles des collections permanentes, dont un dédié à la colonisation. Pour l'heure, seules deux vitrines, datant d'une vingtaine d'années, y sont consacrées. Les cartels de présentation afférents n'ont pas encore été modifiés. L'inclusion des résultats des recherches de provenance au sein des cartels concerne également les bibliothèques, avec une temporalité différente toutefois, puisqu'elles organisent uniquement des expositions temporaires.

Surtout, la visibilité de ces nouveaux contenus auprès du public mérite d'être questionnée. Cette problématique s'apprécie au regard d'un autre format de valorisation scientifique, développé par le musée royal de l'Afrique centrale de Tervuren (Belgique). Dans le cadre du projet européen *Taking care*, les équipes décident de questionner le rôle des musées d'ethnographie dans les sociétés contemporaines en Europe au prisme de leur passé colonial, grâce à la création d'un parcours de provenance, sous forme d'application mobile que les visiteurs peuvent télécharger sur leur smartphone, ainsi qu'une série d'articles publiés sur le site web du musée<sup>79</sup>. Selon Agnès Lacaille, (département Anthropologie culturelle & histoire du Musée), « l'application répond à une vraie problématique mais n'entraîne pas de consultation massive des visiteurs ». Il n'a cependant pas été possible de nous communiquer le nombre de téléchargements de l'application. Parmi les pièces étudiées figurent le « Premier acte de soumission du chef Kansabala » (HA.01.0017.50.1), ainsi que le « Second acte de soumission du chef Kansabala » (HA.01.0017.50.6), rapportés en Belgique par le lieutenant Storms au début du XX<sup>e</sup> siècle, sous l'égide de l'Association internationale africaine, créée par Léopold II en 1876 (dont les actions ont entraîné la création de l'État indépendant du Congo en 1885, État sur lequel Léopold II exerçait sa souveraineté). Le carnet de terrain du lieutenant Storms et les notes du chef Kansabala permettent de contextualiser la mission et de montrer la cession des territoires et des pouvoirs dans cette région. « Il

---

<sup>78</sup> Musée du quai-Branly – Jacques Chirac, « Éclairages sur les restitutions du patrimoine africain », <https://m.quaibrany.fr/fr/missions-et-fonctionnement/eclairages-sur-les-restitutions-du-patrimoine-africain>, consulté le 28/12/2022.

<sup>79</sup> Musée royal d'Afrique centrale, application Patrimoine, <https://www.apppatrimoine.be> et page « La provenance des collections », <https://www.africamuseum.be/fr/discover/provenance>, consultées le 4/11/2022.

existe une version en arabo-souahili et une version française, qui diffèrent beaucoup, indique Agnès Lacaille. Aux archives africaines, les documents ne sont pas numérisés, il faut se déplacer pour les voir. » Le format numérique du « Parcours de provenance », web et mobile, touche également un public à distance et pourrait constituer une source d'inspiration pour les bibliothèques. En effet, l'ouverture du musée de la BnF en 2022 au sein du site Richelieu s'accompagne d'une rotation quadriennale des collections afin de présenter des ensembles thématiques. Les manuscrits d'Afrique subsaharienne n'ont pas encore fait l'objet d'une sélection. Or, une application mobile, baptisée « Compagnon de visite », est désormais téléchargeable par les visiteurs<sup>80</sup>. Le développement d'un parcours de provenance dédié en partie aux fonds du service des manuscrits orientaux, dont les manuscrits d'Afrique subsaharienne, pourrait constituer une première étape vers la médiatisation de ces fonds et des questions de provenance et de restitutions auprès du grand public.

---

<sup>80</sup> BnF, « Compagnon de visite », <https://bnf.visite.zone>, consulté le 28/09/2022.

# CIRCULATION ET RESTITUTIONS : QUELS DÉFIS À VENIR POUR LES BIBLIOTHÈQUES ?

---

## LA CIRCULATION RESTREINTE DE CES MANUSCRITS ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE

Les établissements allemands disposent depuis 2020 d'un dispositif dont la France est, pour l'heure, dépourvue : un point de contact central, à la Fondation culturelle des Länder, à Berlin, pour les biens de fonds issus de contextes coloniaux. Cette organisation facilite l'information des citoyens ou des institutions de pays anciennement colonisés sur ces fonds, au sujet desquels elle collecte et centralise données et statistiques. Dans les bibliothèques françaises, en dehors des liens précédemment cités avec l'Ihéri-AB (Mali), la Bucad (Sénégal), l'IRSH-université Abdou-Moumouni (Niger), l'IMRS et l'Iséri (Mauritanie) dans le cadre de l'identification et du signalement, la collaboration avec les établissements africains demeure restreinte, notamment concernant les prêts et les expositions conjointes. Si les expositions sont perçues comme une occasion de partager les frais de restauration, voire de numérisation, des manuscrits, les moyens financiers restreints des établissements d'Afrique de l'Ouest peuvent constituer une difficulté. « Certaines institutions ont une pudeur à dire qu'elles ne peuvent pas mener certains projets, faute de ressources », indique Danielle Briche (BnF). L'établissement prêteur doit donc assumer les frais liés au convoiement, à l'assurance des pièces, à la restauration éventuelle.

Les prêts de manuscrits appartenant aux fonds indiqués en première partie de ce travail s'avèrent assez rares et aucune des personnes interrogées au sein d'une bibliothèque lors des entretiens n'a pu citer de prêt à destination d'un pays d'Afrique de l'Ouest. Nous n'en avons pas non plus trouvé trace au sein de la littérature professionnelle ou académique. Leur absence est due à une absence de demande, aucun refus de prêt concernant ces fonds ne nous a été communiqué. Ainsi, la direction des Relations internationales de la BnF<sup>81</sup> indique : « Une personne est chargée de l'expertise internationale à la DRI et peut constituer un contact en cas de demande pour des expositions à l'étranger mais à ce stade, nous n'en avons pas reçu de la part de partenaires africains. » Toutefois, les demandes peuvent être adressées directement au département des Manuscrits, sans coordination avec la DRI. Ainsi, Marie-Geneviève Guesdon (BnF) cite des prêts réalisés pour des expositions aux États-Unis et au Maroc avant 2020 mais aucun en direction du Mali, du Sénégal, de la Guinée ou du Tchad, dont sont originaires les manuscrits conservés dans l'établissement. Si nous n'avons pu avoir connaissance d'expositions internationales organisées par une bibliothèque au Tchad et portant sur des manuscrits antérieurs au XX<sup>e</sup> siècle au cours des vingt dernières années, la capitale guinéenne Conakry a été nommée Capitale mondiale du livre par l'Unesco en 2017. Concernant le Mali, un événement international a associé la bibliothèque publique de Brooklyn et le projet Mali Magic (mentionné précédemment) : une exposition interactive a été organisée, au cours de laquelle le bibliothécaire Abdel Kader Mamma Haidara, à la tête du groupe DCI-Savama, dédié à la sauvegarde de ces documents, a été invité à

---

<sup>81</sup> Entretien avec Danielle Briche, chargée de mission pour les relations internationales Afrique et francophonie de la BnF, mené le 25/11/2022.

participer à une discussion publique avec le philosophe Kwame Anthony Appiah et le critique littéraire Henry Louis Gates Jr. Par ailleurs, un projet d'exposition des manuscrits subsahariens de la ville de Djenné (Mali), en collaboration avec la BnF, a été soumis à l'Unesco en 2017<sup>82</sup>.

De même, la médiathèque du musée du quai-Branly – Jacques Chirac n'a reçu aucune demande de prêt d'un établissement africain (à l'exception des fonds audiovisuels). Paul-Emmanuel Bernard, responsable bibliothèque, adjoint au directeur adjoint responsable de la médiathèque, affirme : « Nous n'y serions pas du tout opposés, au contraire. » L'équipe de la bibliothèque de l'Institut de France constate la même absence de demandes provenant de l'Afrique subsaharienne durant les dix dernières années (période durant laquelle Patrick Latour et Yoann Brault peuvent confirmer l'information). La seule restriction émise concerne la sécurité des fonds : « Il faut que nous ayons la certitude qu'ils ne sont pas mis en danger ou utilisés de manière condamnable. » Le travail collaboratif est perçu comme essentiel. Depuis son arrivée à la bibliothèque, le fonds de Gironcourt a circulé hors de France à une seule occasion : l'un des volumes a fait l'objet d'un prêt à l'occasion d'une exposition new-yorkaise. À cette occasion, le volume concerné a été consolidé en vue du transport, mais aucune discussion n'a été menée avec le commissaire d'exposition et cela n'a pas donné lieu à une valorisation du fonds.

### **Des opportunités de co-exposition en hausse grâce à une amélioration des infrastructures et des formations dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest**

La dimension internationale de certains de ces établissements et la complémentarité entre les manuscrits africains conservés en France et ceux présents sur place (comme indiqué en première partie de cette étude) constituent deux arguments en faveur du prêt d'œuvres à l'occasion d'expositions thématiques, en dépit des coûts engendrés. L'Ifan Cheikh Anta Diop de Dakar indique ainsi recevoir des lecteurs provenant de France, des États-Unis et d'Asie<sup>83</sup>. Par ailleurs, la bibliothèque centrale de la Bucad (Dakar), rénovée, propose désormais à ses usagers « dans un environnement entièrement automatisé, un nouvel édifice de plus de 1 700 places assises »<sup>84</sup> et a organisé en novembre 2021 une exposition d'envergure, dédiée au centenaire du roman *Batouala* de René Maran et présentant des manuscrits de l'auteur. Dans le cadre de cet événement, un colloque a rassemblé des membres de l'université Cheikh Anta Diop, de l'université des Antilles, de l'université de Guyane, de l'Item-CNRS et de la CY Cergy-Paris université. Cet exemple illustre les possibilités d'organisation d'événements à l'échelle internationale au sein de l'établissement.

Ces collaborations illustrent la possibilité et l'intérêt de favoriser la circulation des collections au sein des principales bibliothèques d'Afrique de l'Ouest. « Je pense qu'il est parfaitement possible de collaborer pour favoriser la circulation de ces fonds patrimoniaux, explique Bernard Dione (Ebad). Nous avons le personnel pour gérer cela et la France est un partenaire privilégié du Sénégal. » Cet avis est partagé

<sup>82</sup> Unesco, 2017, <https://ich.unesco.org/doc/src/36076-EN.pdf>, consulté le 01/02/2023.

<sup>83</sup> Information donnée le 21/11/2022 par Souleymane Gaye, conservateur responsable des manuscrits au service des Archives de l'Institut fondamental d'Afrique noire de Dakar, sur la base des constatations de l'équipe, mais non confirmée par des données écrites chiffrées.

<sup>84</sup> Source : université Cheikh Anta Diop, <https://www.bu.ucad.sn/pages/article.php?art=/12/Historique-de-la-biblio%C3%A8que>, 2023, consulté le 13/01/2023.

par le chef du service Gestion des collections de la Bucad, Alioune Cissé. Il précise que la Bucad aurait les moyens de présenter les manuscrits des fonds cités dans la première partie de cette étude lors d'une exposition, tout en signalant encore quelques difficultés à gérer parfaitement les questions de température, de gestion de la poussière et de la luminosité sur une longue période.

Le choix des établissements francophones avec lesquels mener ces collaborations pose question. En effet, le Sénégal ne possède pas de bibliothèque nationale, ce rôle étant en partie assuré par la bibliothèque de l'université Cheikh Anta Diop (l'agence bibliographique nationale est, quant à elle, assurée par les Archives nationales du Sénégal). La Bibliothèque nationale de Guinée bénéficie d'un nouveau bâtiment depuis 2018, mais il ne nous a pas été possible d'obtenir d'information concernant son équipement et son fonctionnement. L'approbation des statuts de la Bibliothèque nationale du Niger date de 2018 mais les collaborations en matière de fonds patrimoniaux signalées par la DRI de la BnF sont davantage le fait de la bibliothèque de l'Institut de recherche en sciences humaines (université Abdou-Moumouni de Niamey). La Côte d'Ivoire possède une Bibliothèque nationale, ainsi que le Togo et la Mauritanie : nous n'avons pu obtenir d'informations concernant leurs attributions, leur fonctionnement et leurs missions. Par ailleurs, l'actualité politique entre la France et le Burkina Faso ne permet pas d'apprécier l'éventuelle pertinence d'une initiative avec la Bibliothèque nationale.

Enfin, si le Bénin possède une Bibliothèque nationale, garante de la conservation du patrimoine documentaire et du dépôt légal, il paraîtrait opportun de ne pas négliger le réseau de bibliothèques Bénin excellence, financé par la fondation Vallet. En effet, deux bibliothèques décrites par le directeur Djialiria Alliou comme « les deux plus grandes bibliothèques d'Afrique francophone », situées dans les quartiers de Godomey et Abomey-Calavi (près de la capitale, Cotonou), reçoivent chacune entre 2 000 et 3 000 visiteurs par jour, emploient dix agents sur chaque site et bénéficient d'un OPAC consultable par les lecteurs ainsi que d'espaces climatisés et aménagés pour la conservation<sup>85</sup>. Pour l'heure, les espaces sont toutefois dépourvus de collections patrimoniales et utilisés temporairement pour la tenue d'ateliers dédiés à la robotique et à l'intelligence artificielle.

## **Le don de documents numérisés ou microfilmés, une alternative au succès mitigé**

Au-delà des prêts d'œuvres physiques dans le cadre d'expositions, la circulation de documents au format numérique constitue une alternative aux succès inégaux. Parmi les exemples considérés comme réussis par les conservateurs des établissements concernés, français et africains, figure un partenariat entre la Bucad, l'Institut national de l'audiovisuel (INA) et la médiathèque du musée du quai-Branly – Jacques Chirac. Dédié à la valorisation du patrimoine sénégalais, il a eu lieu en mai 2022. La bibliothèque centrale de la Bucad a reçu, au format CD-ROM, les archives du Festival mondial des arts nègres (1966), soit 260 enregistrements, d'une durée de 60 heures, dans le cadre du Labex « Les passés dans le présent », programme de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales<sup>86</sup>. Des

---

<sup>85</sup> Entretien mené le 02/08/2022 avec Djialiria Alliou et suivi d'une visite des deux établissements. Information concernant l'importance de ces bibliothèques confirmée par Marie-Cécile Zinsou (Fondation Zinsou), à l'occasion d'un entretien mené en visioconférence le 08/07/2022.

<sup>86</sup> Entretien mené en visioconférence avec Sarah Frioux-Salgas, responsable des archives musée du quai-Branly – Jacques Chirac, le 07/04/2022.

ateliers et tables rondes ont accompagné la remise de ces archives, dans le cadre du projet FMAN (Festival mondial des arts nègres). Un agent de la médiathèque, spécialisé en conservation préventive, s'est rendu à Dakar pour réfléchir aux conditions de conservation avec les équipes sur place. La nature des documents numérisés et l'identité du destinataire, qui entretient une relation dynamique avec les établissements à l'origine de la numérisation, peuvent expliquer le bilan positif de cette opération. Le financement par le biais d'un Labex montre la complémentarité des dispositifs mobilisables autour des fonds de manuscrits subsahariens. L'université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis, l'INA, le laboratoire Histoire des arts et des représentations, le Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (Lesc) et le musée du quai-Branly – Jacques Chirac, sont associés dans le cadre de ce Labex. Les Archives nationales du Sénégal et la Radiodiffusion télévision sénégalaise ont également été sollicités. Le comité scientifique du projet FMAN comprend également des membres de l'Institut français, de la Columbia University, de l'EHESS, de l'IMAF, de l'INHA et du musée d'ethnographie de Neuchâtel. Déployé sur trois ans, le projet FMAN est « conçu comme une plateforme de présentation critique des archives, personnes, organismes et événements du Festival », et regroupe institutions patrimoniales et universitaires africaines, françaises, suisses et américaines<sup>87</sup>.

En revanche, les dons plus anciens, concernant le microfilmage de manuscrits et réalisés en dehors d'une coopération active entre deux établissements, n'ont pas constitué des alternatives satisfaisantes sur le long terme. La bibliothèque oumarienne de Ségou, conservée à la BnF, a, par exemple, bénéficié de financements de l'Unesco dans les années 1980 pour pouvoir être microfilmée. Ce dispositif a permis de remettre, à la même époque, une copie des manuscrits au ministre de la Culture du Mali, Alpha Oumar Konaré (conservée ensuite au Musée national de Bamako), une au Sénégal et une à la Mauritanie (le projet a finalement avorté en Mauritanie). Toutefois, les conditions de température et d'humidité ont pu nuire à la conservation de ces microfilms et les lecteurs de microfilms sont désormais coûteux et difficiles à remplacer. « La famille d'El Hadj Omar Tall a obtenu la collection complète des manuscrits sous forme microfilmée, affirme Marie-Geneviève Guesdon. L'ancienne directrice du département des Manuscrits a reçu une décoration de l'Ordre national du lion de la part du Sénégal pour la façon dont elle avait géré cette affaire. » La liste des destinataires de l'Ordre national du lion n'étant pas librement consultable, il ne nous a pas été possible de vérifier cette information, qui entre en contradiction avec une affirmation du « Rapport sur la restitution du patrimoine africain » : « depuis 1994, la famille [descendant d'El Hadj Omar] s'occupe de la question des restitutions des objets appartenant à El Hadj Omar (manuscrits, sabre, bijoux en or, objets divers)<sup>88</sup>. Elle a effectué plusieurs missions en France à ses propres frais. Elle a pu constater la présence des manuscrits d'El Hadj Omar, saisis à Ségou, à la Bibliothèque nationale de France, dans le fonds Archinard ». Ces exemples amènent à mettre en doute la pertinence d'un don de documents microfilmés ou numérisés en dehors d'une coopération interétablissements. En effet, s'il est possible aux usagers et professionnels des bibliothèques d'Afrique de l'Ouest (la plupart des grands établissements étant informatisés) d'accéder aux numérisations présentes sur Gallica, par exemple, la question de la propriété matérielle des fichiers et des documents originaux ne se

<sup>87</sup> Festival mondial des arts nègres, 2022, <https://fman.hypotheses.org/a-propos-2>, consulté le 03/04/2022.

<sup>88</sup> Felwine Sarr et Bénédicte Savoy, « Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle », rapport n°2018-26, 2018, [http://restitutionreport2018.com/sarr\\_savoy\\_fr](http://restitutionreport2018.com/sarr_savoy_fr), consulté le 05/03/2022.

trouve pas résolue et peut faire l'objet de demandes ultérieures de restitution. L'exemple des microfilms de la bibliothèque oumarienne de Ségou, désormais numérisés, illustre la nécessité de réfléchir aux conséquences d'une mise à disposition des documents sur d'autres supports. Si un fichier n'est pas accessible librement sur Internet mais fait l'objet d'un don pour une consultation locale au sein d'une bibliothèque partenaire, la migration vers de nouveaux formats doit être pensée en amont afin de permettre un accès pérenne aux fichiers. Cet écueil peut amener certaines bibliothèques dont les fonds ne sont pas encore numérisés à y renoncer, par crainte de générer des demandes auxquelles elles ne seraient pas en mesure de répondre. Par ailleurs, le demandeur n'est pas systématiquement un établissement public. Or, mettre un fichier à disposition revient à se positionner : comment considérer la demande d'un descendant du producteur ou du propriétaire du document original, celle d'une communauté s'étendant sur plusieurs États en raison de la création postérieure des frontières, par exemple ?

### **Gestion des translocations patrimoniales : où en sont les bibliothèques ?**

Le « Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain »<sup>89</sup> aborde à sept reprises seulement la question des fonds conservés dans les bibliothèques françaises, et uniquement à travers le prisme de la bibliothèque oumarienne de Ségou au sein de la BnF, illustrant un sujet encore peu présent sein des établissements. Pourtant, les manuscrits répertoriés en première partie de cette étude connaissent un certain nombre de similitudes avec les objets africains ayant subi des « translocations patrimoniales forcées », selon une expression de Bénédicte Savoy, coautrice du « Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle<sup>90</sup> ». Tout d'abord, les manuscrits arrivés dans le cadre d'une prise militaire ont subi une appropriation violente. Par ailleurs, tout comme les collections muséales, les fonds manuscrits d'Afrique de l'Ouest conservés en bibliothèque sont passés d'un régime patrimonial à un autre : alors qu'il existait, avant leur arrivée en France, une circulation importante de ces fonds formés durant plusieurs générations, en lien avec les activités religieuses, éducatives et marchandes, ils passent dans une autre épistémologie via les bibliothèques françaises, voire se trouvent confrontés à une absence d'usage, lorsqu'ils ne sont pas signalés et demeurent au fond d'une réserve. Certains manuscrits et objets disparaissent, sont détruits, d'autres deviennent des objets d'étude séparés de leur contexte de production.

Ainsi, l'objectif visant à favoriser la circulation de ces manuscrits au sein des régions dont ils sont issus soulève à la fois des enjeux scientifiques (meilleure connaissance de ces fonds) et des questions politiques et éthiques. Si l'affirmation d'Alain Godonou, directeur chargé de mission au bureau du sous-directeur général Afrique de l'Unesco, selon laquelle « 90 à 95 % du patrimoine africain sont à l'extérieur du continent dans les grands musées »<sup>91</sup>, ne concerne pas directement le patrimoine culturel conservé en bibliothèque et « ne repose sur aucune donnée concrète, puisqu'il n'existe pas d'inventaire des œuvres pillées côté français ni

---

<sup>89</sup> Felwine Sarr et Bénédicte Savoy, « Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle », rapport no2018-26, 2018, [http://restitutionreport2018.com/sarr\\_savoy\\_fr](http://restitutionreport2018.com/sarr_savoy_fr), consulté le 05/03/2022.

<sup>90</sup> Entretien mené en visioconférence le 20/11/2022.

<sup>91</sup> Alain Godonou, « Forum de l'Unesco sur la mémoire et l'universalité », *Témoins de l'histoire : Recueil de textes et documents relatifs au retour des objets culturels*, Paris, Unesco, 2011, p. 63.

africain, hormis celui du musée de l'Homme », selon Marie-Cécile Zinsou (fondation Zinsou), il n'en demeure pas moins que la bibliothèque centrale de la Bucad, principale bibliothèque sénégalaise, ne possède aucun fonds manuscrit en arabe ou en *ajami*<sup>92</sup>. L'impossibilité de connaître la proportion de manuscrits emportés en France en tant que butin militaire ou suite à une expédition scientifique durant la colonisation doit cependant être mise en regard de l'analyse des conservateurs africains interrogés dans le cadre de ce travail. Aux yeux de ces derniers, la mise à disposition de ces manuscrits représenterait pour les chercheurs et étudiants d'Afrique de l'Ouest une opportunité importante de mieux connaître certains pans de l'histoire et de la culture de leur nation et des pays adjacents. La question de la dépossession des institutions culturelles africaines est également revenue à plusieurs reprises dans les échanges. Le terme de « translocation », défini par le Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL) comme la « coupure d'un segment de chromosome qui va se fixer sur un chromosome non homologue », implique les notions de cassure, mutation et réparation. Il guide les processus et demandes de restitutions, dont les manuscrits constituent « la queue de la comète », selon les termes de David Hirribaren (King's College London).

## RESTITUTIONS : UN CADRE EN ÉVOLUTION, COMMENT LES BIBLIOTHÈQUES PEUVENT-ELLES S'Y PRÉPARER ?

L'ensemble des fonds décrits en première partie de cette étude appartient au domaine public mobilier de l'État, à l'exception des manuscrits conservés par la bibliothèque de Fels. Ces derniers sont la propriété de l'Association des évêques fondateurs de l'Institut catholique de Paris (association loi 1901). Si aucune demande de restitution concernant chacun des fonds n'a encore été formulée par un pays d'Afrique de l'Ouest, le terme même de « restitution » doit être précisé. Le CNRTL le définit comme l'« action de restituer quelque chose à quelqu'un, de lui rendre ce qui a été pris ou possédé injustement ou illégalement [... le] résultat de cette action ». Cela implique la reconnaissance d'un propriétaire légitime et l'existence d'un dommage résultant d'un acte contraire au droit. Or, en droit international, le terme « restitution » ne s'applique pas aux biens culturels acquis avant la « convention de l'Unesco de 1970 pour le droit international, [...] la directive de 1993 pour le droit européen ou [...] la convention d'Unidroit de 1995, pour lesquelles il faudrait plutôt user du terme "retour" », indique Pierre Noual, avocat et chargé d'enseignements, à l'université Toulouse 1 Capitole, à l'université Toulouse 2 Jean Jaurès et à l'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle<sup>93</sup>. Cette définition est remise en question par Bénédicte Savoy (Technische Universität de Berlin), pour qui le terme « restitution » et la préférence pour les termes « retour », « transfert » ou « circulation » constituent des pis-aller et n'impliquent pas de dimension de réparation pour le propriétaire initial.

Les manuscrits africains conservés en bibliothèque, qu'il s'agisse de poèmes, de Corans, de textes juridiques, scientifiques ou de chroniques, ont tous le même statut et ne se distinguent pas des œuvres d'art plastique, d'un point de vue juridique. En effet, les notions d'œuvre d'art, d'ouvrage et de manuscrit n'existent pas et sont englobées dans l'expression « biens culturels ». Toutefois « les ouvrages et

---

<sup>92</sup> Entretien mené en visioconférence le 08/07/2022. Marie-Cécile Zinsou attribue la paternité du chiffre à Aminata Traoré, ministre de la Culture et du Tourisme du Mali de 1997 à 2000.

<sup>93</sup> Pierre Noual, *Restitutions, une histoire culturelle et politique*, Paris, Belopolie, 2021, p. 47.

manuscrits constituent le parent pauvre de cette notion », indique Pierre Noual, avocat spécialisé en droit du patrimoine culturel et artistique<sup>94</sup>. Ces fonds ne sont pas considérés comme des archives, dont l'histoire juridique diffère. Ils sont concernés par l'inaliénabilité des collections du domaine public, consacrée par l'Édit de Moulins de 1566, le décret de l'Assemblée constituante de 1789, puis le Code général de la propriété des personnes publiques, lequel précise que « font partie du domaine public mobilier de la personne publique propriétaire les biens présentant un intérêt public du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science ou de la technique » (article L. 2112-1). L'article L.3111-1 réaffirme ce principe : « Les biens des personnes publiques, qui relèvent du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles. <sup>95</sup> »

## Limites juridiques et lois d'exception

Alors que le « Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain », rédigé par Bénédicte Savoy et Felwine Sarr, s'adresse avant tout aux collections muséales, les auteurs précisent que la question de la restitution « pourra en effet concerner d'autres objets relevant du code du patrimoine (archives, ouvrages de bibliothèques) »<sup>96</sup>. Pour mémoire, aucun des fonds décrits précédemment n'a été acquis après la « Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels », aussi appelée convention Unesco de 1970, entrée en vigueur le 24 avril 1972, ou trois mois après le dépôt de son instrument de ratification, d'acceptation ou d'adhésion d'un État<sup>97</sup>. Celle-ci prévoit des dispositions en matière de restitution au sein de ses articles 7 et 13, mais limite les requêtes en exigeant qu'elles soient effectuées par voie diplomatique, que le requérant fournisse les preuves du bien-fondé de sa demande et qu'il verse une « indemnité équitable » à l'État actuellement propriétaire. Or, il a été montré ci-dessus que les lacunes en matière d'inventaire font obstacle à la fourniture de ces preuves pour une partie des manuscrits. Par ailleurs, la convention n'est pas rétroactive, la France ne l'a ratifiée qu'en 1997. Ce texte s'inscrit dans une lignée d'appels à la restitution de biens culturels émanant de l'Unesco, au rang desquels la « Convention de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé » et l'appel du 7 juin 1978 d'Amadou-Mahtar M'Bow, ancien directeur général de l'Unesco : « Ces biens de culture qui sont partie de leur être, les hommes et les femmes de ces pays ont droit à les recouvrer. »

Dans la même perspective, l'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit), inspiré par l'action de l'Unesco, a élaboré une « Convention sur les biens culturels volés ou illicitement exportés » en 1995<sup>98</sup>. En annexe, il est précisé que la convention concerne notamment les biens d'intérêt artistique, tels que les « manuscrits rares et incunables, livres, documents et publications anciens

---

<sup>94</sup> Entretien mené en visioconférence le 25/01/2023.

<sup>95</sup> Code général de la propriété des personnes publiques, articles L.2112-1 et L.3111-1, [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070299/LEGISCTA000006164222/#LEGISCTA000006164222](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070299/LEGISCTA000006164222/#LEGISCTA000006164222), consulté le 04/05/2022.

<sup>96</sup> Felwine Sarr et Bénédicte Savoy, « Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle », rapport n° 2018-26, 2018.

<sup>97</sup> Unesco, « Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels », <https://www.unesco.org/en/legal-affairs/convention-means-prohibiting-and-preventing-illicit-import-export-and-transfer-ownership-cultural>, 1970, consulté le 07/05/2022.

<sup>98</sup> Unidroit, « Convention sur les biens culturels volés ou illicitement exportés », <https://www.unidroit.org/fr/instruments/biens-culturels/convention-de-1995/>, 1995, consulté le 07/05/2022.

d'intérêt spécial (historique, artistique, scientifique, littéraire, etc.) isolés ou en collections ». Tous les biens concernant « l'histoire militaire et sociale ainsi que la vie des dirigeants, penseurs, savants et artistes nationaux, et les événements d'importance nationale », ainsi que les « archives » sont également mentionnés. Le texte prévoit également le versement d'une « indemnité équitable » de la part du pays requérant, ainsi que le paiement des frais d'assurance pour le trajet retour, ce qui peut représenter un obstacle important. Cependant, si la France a signé le texte, elle ne l'a pas ratifié. Sa vocation en matière de restitution apparaît d'ailleurs limitée, selon la présentation du texte par Unidroit : « Le véritable but de la convention n'est pas de permettre ou de provoquer un certain nombre de restitutions ou de retours, forcément relativement rares, par voie de décisions de justice ou d'accords amiables mais de réduire le trafic illicite »<sup>99</sup>.

Plutôt qu'une logique de restitution massive, prônée par le « Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain », les restitutions opérées depuis 2020 proviennent d'une loi d'exception : la loi du 24 décembre 2020<sup>100</sup>, permettant le transfert à titre gratuit des 26 œuvres du Trésor de Béhanzin (la 27<sup>e</sup> ayant été perdue), conservées au musée du quai-Branly – Jacques Chirac au Bénin et du sabre dit d'El Hadj Omar Tall avec son fourreau, conservé au musée de l'Armée – Hôtel des Invalides, à la République du Sénégal. Au sein du compte rendu analytique officiel du 4 novembre 2020 publié par le Sénat, Roselyne Bachelot, alors ministre de la Culture, réaffirme l'inaliénabilité des collections publiques : « Ce texte n'a aucune portée générale ; il ne vaut que pour les objets énumérés. Il n'institue aucun droit général à la restitution. La voie législative s'impose à nous dans la mesure où la restitution implique de déroger au principe d'inaliénabilité des collections publiques. Les députés ont d'ailleurs inscrit dans le texte la référence à ce principe, qui n'est nullement remis en cause, en désignant explicitement ces restitutions comme des dérogations. » Deux limitations supplémentaires apparaissent. Tout d'abord, le projet de création d'un Conseil national de réflexion sur la circulation et le retour d'œuvres d'art extra-occidentales a été réfuté, en raison de sa contradiction avec une appréciation au cas par cas. Par ailleurs, des garanties de conservation et de présentation au public ont dû être données de la part des deux États requérants.

La dernière barrière concerne le statut particulier des dons et legs. Selon l'avocat Pierre Noual<sup>101</sup>, les dons et legs aux bibliothèques et musées placent le législateur face à une double impasse juridique, car la donation est irrévocable<sup>102</sup>. Or, nous constatons que cet obstacle juridique peut être levé, en atteste la restitution du sabre dit d'El Hadj Omar Tall. Ce dernier conserve un numéro d'inventaire (6995) accessible via la base de données des collections du musée de l'Armée – Hôtel des Invalides, sa provenance y est détaillée, ainsi que le processus de restitution à la République du Sénégal<sup>103</sup>. La notice précise : « en procédant au don de ce sabre au profit du musée de l'Armée en 1909, soit seize ans après les faits, le colonel

---

<sup>99</sup> Unidroit, « Présentation de la Convention sur les biens culturels volés ou illicitement exportés », <https://www.unidroit.org/fr/instruments/biens-culturels/convention-de-1995/presentation>, 1995, consulté le 07/05/2022.

<sup>100</sup> Loi n° 2020-1673 du 24 décembre 2020 relative à la restitution de biens culturels à la République du Bénin et à la République du Sénégal, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042738023>, consulté le 08/05/2022.

<sup>101</sup> Entretien mené en visioconférence le 25/01/2023.

<sup>102</sup> Code civil, article 893 et article 894, [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006433497](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006433497), 2007, consulté le 25/01/2023.

<sup>103</sup> Musée de l'Armée – Hôtel des Invalides, <https://basedescollections.musee-armee.fr/ark:/66008/6995?posInSet=1&queryId=fc4c2af9-840f-476c-a077-665e949b37ed>, consulté le 06/01/2023.

Archinard a pu [...] se méprendre dans l'identification du sabre ». Il s'agit donc bien d'un don.

## Motifs de l'absence de demande

Pas plus que le « Discours de Ouagadougou », et la publication du « Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain », cette loi d'exception n'a pas créé d'appel d'air concernant des biens culturels conservés au sein des institutions muséales ou des bibliothèques. Seules sept revendications officielles ont été formulées depuis 2017, provenant notamment de la Côte d'Ivoire, du Tchad et du Mali, mais il demeure impossible d'en connaître le contenu exact, notamment leur possible rapport avec les fonds des bibliothèques<sup>104</sup>. Le faible nombre de demandes s'explique notamment par le fait que la demande doit émaner de « l'État d'origine du bien culturel alors même que certains des biens concernés ne répondent pas au critère de l'État territorial hérité de la colonisation », explicite Achille Mbembé (université sud-africaine Witwatersrand), au sein d'un rapport commandé par l'Élysée<sup>105</sup>. Concernant les collections de bibliothèques, « il faut considérer la logique au moment de la perte », suggère Bénédicte Savoy<sup>106</sup>. Les manuscrits n'ont jamais été pris à des établissements publics ou des communautés, mais plutôt à des familles, des rois, des chefs, ce qui explique qu'ils soient aujourd'hui peu réclamés par des institutions publiques africaines.

Par ailleurs, le développement variable des bibliothèques en Afrique de l'Ouest et l'intérêt plus ou moins marqué des gouvernements pour ces fonds explique le moindre nombre de demandes, malgré l'intérêt des chercheurs et professionnels de l'information. Selon Marie-Cécile Zinsou (Fondation Zinsou), « au Bénin, la question des restitutions ne s'étend pas au patrimoine des bibliothèques car cette question est gérée par le ministère des Affaires étrangères, qui ne manifeste pas d'intérêt pour ces fonds pour le moment ». Au Sénégal, l'absence de bibliothèque nationale peut expliquer le manque de relai pour ces questions.

## De nouvelles perspectives à considérer

En l'absence de demandes ciblées, les bibliothèques pourraient pourtant voir leurs collections concernées via un projet d'ampleur, porté par la ministre de la Culture. Rima Abdul Malak annonce dans le journal *Le Monde*<sup>107</sup> qu'elle proposera un projet de loi-cadre dans le courant de l'année 2023 portant sur les restitutions. Elle explique ainsi : « Comme nos collections sont inaliénables, si on doit faire une loi spécifique à chaque restitution, cela va être long et complexe. Le président a souhaité que l'ancien président du Louvre, Jean-Luc Martinez, puisse mener un travail pour préparer une loi-cadre qui fixerait une doctrine et des critères de restituabilité. » La première loi-cadre serait destinée aux restes humains, la seconde, aux spoliations nazies et la troisième engloberait les biens culturels étrangers

---

<sup>104</sup> Selon Pierre Noual, entretien mené en visioconférence le 25/01/2023.

<sup>105</sup> Achille Mbembé, « Les nouvelles relations Afrique-France : relever ensemble les défis de demain », 2021, <https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/11/47114246c489f3eb05ab189634bb1bf832e4ad4e.pdf>, consulté le 05/07/2022.

<sup>106</sup> Entretien mené en visioconférence le 20/11/2022.

<sup>107</sup> Roxana Azimi, « Trois lois-cadres sur les restitutions seront soumises au vote du Parlement en 2023 », *Le Monde*, 2023, [https://www.lemonde.fr/culture/article/2023/01/16/trois-lois-cadres-sur-les-restitutions-seront-soumises-au-vote-du-parlement-en-2023\\_6158013\\_3246.html](https://www.lemonde.fr/culture/article/2023/01/16/trois-lois-cadres-sur-les-restitutions-seront-soumises-au-vote-du-parlement-en-2023_6158013_3246.html), consulté le 16/01/2023.

présents dans les collections. Selon l'avocat Pierre Noual, il s'agira de déterminer si le terme « collection » sera limité aux collections de musées ou s'il s'entendra dans son acception la plus large, au sens de domaine public mobilier de l'État, comprenant également les fonds des bibliothèques. Pour l'heure, la définition demeure « floue », indique-t-il.

Deux autres constructions juridiques pourraient guider le traitement des collections patrimoniales d'Afrique de l'Ouest. La première, mentionnée par Clémentine Bories, professeure de droit public à l'université Toulouse Capitole, est guidée par les droits de l'homme, plus précisément le droit de participer à la vie culturelle<sup>108</sup>. Cette obligation *erga omnes* au sens du droit international (protégeant des intérêts collectifs) reposerait sur le fait que la détention d'objets par un État ou une institution culturelle pourrait être considérée comme de nature à empêcher la réalisation du droit de participer à la vie culturelle. Ce dernier inclut notamment à l'accès à des biens culturels. Cependant, l'« opposabilité de ces droits aux États non territoriaux reste encore à établir », indique Clémentine Bories.

La seconde hypothèse, proposée par Claire Chastanier, adjointe au sous-directeur des collections du Service des musées de France, concerne la création d'un statut international, via un accord intergouvernemental, pour une sélection d'œuvres emblématiques étrangères conservées dans les établissements français, placé sous l'égide de l'Unesco<sup>109</sup>. Cette alternative aux restitutions comporte plusieurs limites. Parmi les arguments contraires avancés lors des entretiens menés dans le cadre de cette étude, cette construction consiste à restituer sans restituer et complexifie la situation car elle ne résout pas les questions liées aux coûts d'assurance, par exemple. Par ailleurs, certains interlocuteurs jugent la proposition intéressante mais ne parviennent pas à imaginer sa réalisation. En effet, le plus important pour les États est la reconnaissance de leur droit de propriété sur ces manuscrits, ce qui contrevient à la notion de bien commun. Les décisions en matière de restauration et de médiation pourraient également faire l'objet de litiges. La cogestion serait ainsi assimilée à un simple dépôt de longue durée. Aux yeux de Bénédicte Savoy, une telle initiative, quoique intéressante, pourrait faire dévier l'attention et éviter le sujet des restitutions de biens culturels. Ainsi, il importe de ne pas oublier que « ces manuscrits ne sont pas orphelins ni apatrides ». Dans cette multiplicité de perspectives et ce cadre en évolution, les professionnels des bibliothèques ont un nouveau rôle à jouer, en tant que maillon entre leur institution et leurs homologues d'Afrique de l'Ouest, mais également en tant qu'experts de la gestion des droits de propriété intellectuelle et matérielle afférents aux fonds qu'ils conservent.

---

<sup>108</sup> Clémentine Bories, « Quels droits des États sur quelles pièces des collections muséales ? Les éléments de réponse épars du droit international », Clémentine Bories (dir.), *Les Restitutions des collections muséales : aspects politiques et juridiques*, Paris, Éditions Mare & Martin, 2022, p. 181. Analyse fondée sur Comité des droits de l'homme, Observation générale n°21, « Droit de chacun de participer à la vie culturelle », « Pacte international relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels », 2009 : les États ont l'obligation « d'éliminer toute barrière ou obstacle interdisant ou limitant l'accès d'une personne à sa propre culture ou à d'autres cultures, sans discrimination et sans considération de frontières ».

<sup>109</sup> Claire Chastanier, « La France face aux demandes de retour : aspects et enjeux actuels autour des restitutions de patrimoine africain », Clémentine Bories (dir.), *Les Restitutions des collections muséales : aspects politiques et juridiques*, Paris, Éditions Mare & Martin, 2022, p. 61.

## QUESTIONS RELATIVES AUX RESTITUTIONS : DE NOUVEAUX RÔLES À INVENTER POUR LES PERSONNELS DES BIBLIOTHÈQUES

Dans le cadre actuel (les restitutions gérées par des lois d'exception), une potentielle demande de restitution émanant d'un pays d'Afrique de l'Ouest s'inscrirait dans un processus complexe, au sein duquel les professionnels de la bibliothèque conservant le fonds interviendraient de façon limitée. Ainsi, le rapport intitulé « Les nouvelles relations Afrique-France : relever ensemble les défis de demain » précise que les demandes « sont examinées au vu du contexte d'acquisition de l'objet réclamé, établi, quand il peut l'être, par les recherches menées par les experts des institutions qui les conservent »<sup>110</sup>. Suite à cette étape, il est fait mention de « critères complémentaires », non explicités mais liés en partie à la richesse de la coopération entre les institutions culturelles françaises et celles du pays requérant. La coopération entre la BnF ou la Bulac et l'Ihéri-AB en vue d'une recherche de provenance et de la traduction de feuillets en *ajami*, ainsi que la participation à des événements communs ou le recrutement de stagiaires dans le cadre des programmes Résidence Culture constitue donc des éléments en faveur de l'acceptation de la demande. La recevabilité est étudiée par le ministère de la Culture, qui recueille des « éléments d'appréciation sur les critères scientifiques de la demande », critères fournis par la bibliothèque qui conserve le ou les manuscrits et par des experts désignés par le ministère.

Telle que décrite par le rapport « Les nouvelles relations Afrique-France : relever ensemble les défis de demain »<sup>111</sup>, la suite du processus fait intervenir à plusieurs reprises les professionnels des institutions culturelles concernées. En effet, le dossier est ensuite étudié conjointement par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le Service des affaires juridiques et internationales du ministère de la Culture. Les critères étudiés sont à la fois « politiques, culturels et diplomatiques » et les représentants de la bibliothèque qui conserve le bien culturel sont auditionnés. La validation de la demande ou la préconisation d'actions complémentaires (notamment en matière de conservation ou de présentation du manuscrit au public) dépend de la ministre de la Culture, en lien avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Dans le premier cas, une loi dérogatoire (ou loi d'exception) est alors rédigée. Les cas concrets, rencontrés uniquement dans les institutions muséales, apparaissent plus nuancés. Tout d'abord, les précédents exemples de retours, concernant 297 *oegyujanggak uigwe* (manuscrits royaux coréens) en 1993, et 296 autres en 2010 (ces derniers reviennent sous la forme d'un prêt renouvelable tous les cinq ans), ont été effectués sans la consultation et contre l'avis des responsables de la BnF, où les documents étaient conservés. L'établissement avait publié l'avis suivant en 2010 : « En marge du sommet du G20 de Séoul, le Président de la République a annoncé le retour en Corée de 297 manuscrits coréens conservés par la Bibliothèque nationale de France depuis 1867. [...] Cette décision a été prise contre l'avis de la Bibliothèque et contre l'avis du ministère de la Culture qui depuis des années ont toujours plaidé pour des formules de retour avec réciprocité ou contrepartie (échange, prêt croisé ou par rotation...).

<sup>110</sup> Achille Mbembé, « Les nouvelles relations Afrique-France : relever ensemble les défis de demain », 2021, <https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/11/47114246c489f3eb05ab189634bb1bf832e4ad4e.pdf>, consulté le 05/07/2022.

<sup>111</sup> Ibid.

Ils sont aujourd'hui désavoués. [...] Sous un habillage de prêt renouvelable tous les cinq ans, cette décision vaut restitution de fait, en contradiction avec le droit<sup>112</sup>. »

Par ailleurs, dans le contexte des biens culturels en provenance de pays anciennement colonisés par la France, plusieurs conservateurs et chargés de provenance interrogés admettent méconnaître l'état du droit sur ces questions (les restitutions se fondent sur des conditions illégales d'acquisition ou un contexte illégal) ou ne posséder que des connaissances superficielles. De plus, la restitution au Sénégal du sabre dit d'El Hadj Omar Tall, dans le cadre de la loi d'exception du 24 décembre 2020, n'a pas fait l'objet d'un dialogue véritable avec les conservateurs et la chargée de provenance du musée de l'Armée – Hôtel des Invalides, jusque-là détenteur de l'objet. Pourtant, le contexte semble évoluer favorablement : concernant la restitution de pièces algériennes conservées au musée de l'Armée–Hôtel des Invalides, les équipes ont reçu en début d'année 2022 la commission mixte d'historiens coprésidée par Benjamin Stora et Mohamed Lahcen Zeghidi (ex-directeur du musée national du Moudjahid), amenée à travailler sur la colonisation française et la guerre. « Pour la première fois s'est tenu un dialogue sur les objets, nous en avons expliqué l'histoire », décrit la chargée de recherches de provenance Lucile Paraponaris. Ainsi, la participation effective des établissements culturels au processus d'étude des demandes de restitution semble dépendre en partie de la solidité du dispositif qu'elle a mis en place en matière de recherche de provenance. Le fait de recourir exclusivement à des expertises externes en bibliothèque apparaît donc moins pertinent que l'introduction de cette mission dans une fiche de poste, voire sa formalisation lorsqu'elle est effectuée à titre informel. Dans la deuxième hypothèse, la bibliothèque pourrait plus aisément faire valoir ses compétences lors d'un processus de restitution, bien qu'aucun exemple ne puisse être donné en ce sens concernant une bibliothèque.

## Un rôle consultatif sur les questions éthiques

En dehors des missions déjà dévolues au personnel des institutions muséales dans un dossier de restitution d'un bien culturel, que nous avons décliné ci-dessus au sein des bibliothèques, de nouveaux dispositifs demeurent à inventer. Parmi ceux-ci, la réflexion éthique (peut-être formalisée au sein de comités d'éthique à constituer ?) pourrait amener à faire évoluer les pratiques de gestion quotidienne des collections et permettrait de réagir aux demandes à venir. Tandis que l'Icom dispose d'un Code de déontologie encadrant la gestion des demandes de retours, aucun document similaire n'existe pour les bibliothèques<sup>113</sup>. Une telle tâche pourrait être assurée par l'Ifla, dans le cadre de son axe de travail baptisé « An Inclusive, Rights-Based Information Society », en collaboration avec l'Unesco. Sur les questions éthiques ou déontologiques, les avis peuvent apparaître assez tranchés parmi les professionnels interrogés. Claire Bosc-Tiessé (INHA) affirme, par exemple : « La recherche de provenance est faite pour répondre à une question étudiée dans le cadre de la législation actuelle, qui empêche de penser, notamment pour les biens qui non

---

<sup>112</sup> « Les personnels de la BnF lancent un appel », *Libération*, 2010, [https://www.liberation.fr/culture/2010/11/18/les-personnels-de-la-bnf-lancent-un-appel\\_694544](https://www.liberation.fr/culture/2010/11/18/les-personnels-de-la-bnf-lancent-un-appel_694544), consulté le 05/04/2022.

<sup>113</sup> Icom, Code de déontologie de l'Icom pour les musées, 2017, <https://icom.museum/wp-content/uploads/2018/07/ICOM-code-Fr-web-1.pdf>, consulté le 06/12/2022 : « Si une nation ou une communauté d'origine demande la restitution d'un objet ou spécimen qui s'avère avoir été exporté ou transféré en violation des principes des conventions internationales et nationales, et qu'il s'avère faire partie du patrimoine culturel ou naturel de ce pays ou de cette communauté, le musée concerné doit, s'il en a la possibilité légale, prendre rapidement les mesures nécessaires pour favoriser son retour. »

issus de butins de guerre. » Plusieurs conservateurs, chargés de recherches de provenance et conseillers scientifiques interrogés appellent à opérer une distinction entre « le légal et le légitime » et placent la discussion sur le terrain de l'éthique. Si la détermination des critères d'illégalité demeure l'apanage du législateur, les critères d'illégitimité demeurent à définir et impliquent naturellement les spécialistes des collections, à même de réfléchir sur ce que sont leurs collections.

Alors que l'hypothèse d'une réflexion préalable aux demandes de restitutions potentielles, voire accompagnant ces demandes, peut sembler contre-intuitive, une initiative similaire apparaît inspirante. Le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC) de Tervuren (Belgique) se pose en interlocuteur privilégié des représentants de la politique muséale, des autorités belges et de la diaspora des pays africains concernés, grâce à la formalisation de sa politique de restitution<sup>114</sup>. D'un point de vue juridique, les collections du MRAC sont la propriété inaliénable et imprescriptible de l'État belge, les restitutions doivent être validées par le ministre fédéral de la Politique scientifique et le Parlement, dans le cadre de traités bilatéraux proches des lois d'exception françaises. Le MRAC assure ainsi une nouvelle mission de conseil du ministre compétent et participe notamment à la priorisation des objets à restituer, en s'érigeant en interlocuteur privilégié des membres de la diaspora, des universitaires africains et des communautés des pays concernés. Alors qu'une politique opérationnelle de restitution a commencé à prendre forme en 2022 en Belgique, le MRAC a ainsi conservé son statut de partenaire important. Il convient de noter qu'à l'échelle internationale, l'Unesco ne définit pas les pratiques éthiques au sein du document résumant les décisions de la 23<sup>e</sup> session de réunion du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale, mais mentionne à trois reprises l'importance d'un cadre de « déontologie », lequel n'est pas davantage défini<sup>115</sup>. Ce comité a notamment pour but de « promouvoir la coopération multilatérale et bilatérale en vue de la restitution et du retour de biens culturels à leur pays d'origine »<sup>116</sup> et constitue donc un partenaire potentiel pour les bibliothèques conservant des fonds susceptibles d'être concernés par une restitution.

Par ailleurs, dans l'hypothèse précitée (p. 69) où la loi-cadre portée par la ministre de la Culture, Rima Abdul Malak, inclurait les collections des bibliothèques, les retours ne concerneraient plus seulement des manuscrits ciblés par des demandes mais des ensembles de biens culturels correspondant à un certain nombre de critères relatifs à leur parcours. En dehors de cas documentés de prises de guerre, des questions surgiraient alors concernant des manuscrits obtenus dans le cadre de troc, de don ou d'achat par des fonctionnaires de l'administration coloniale, des scientifiques ou des missionnaires religieux. La notion de consentement et de paiement de l'objet au juste prix semble particulièrement difficile à déterminer aujourd'hui. Au service des Manuscrits orientaux de la BnF, Khalid Chakor-Alami, chargé des manuscrits arabes et persans, précise : « Il existe un inventaire des dons militaires provenant de dons, d'achats, de prises. Parfois, le tampon de don apparaît

---

<sup>114</sup> Musée royal de l'Afrique centrale, « Politique de restitution musée royal de l'Afrique centrale », 2020, <https://www.africamuseum.be/sites/default/files/media/about-us/doc/200507-Restitutiebeleid%20KMMA-FR-DEF.pdf>, consulté le 01/11/2022.

<sup>115</sup> Unesco, Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale, 23<sup>e</sup> session, Paris, 2023, [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000384169\\_fre?posInSet=1&queryId=N-EXPLORE-99422d07-6b8e-4bcc-9426-fa24feefaf2a](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000384169_fre?posInSet=1&queryId=N-EXPLORE-99422d07-6b8e-4bcc-9426-fa24feefaf2a), consulté le 08/01/2023.

<sup>116</sup> Audrey Peraldi, « Le rapport Sarr-Savoy. À qui profitent les restitutions ? », *Kunst & Context*, 2019, vol. 18, p. 58-72.

mal dans la numérisation. » La connaissance matérielle et la fréquentation régulière de ces fonds, l'expertise développée par plusieurs agents en font de potentiels interlocuteurs de premier plan pour la constitution de corpus problématiques au regard des restitutions.

## **Jusqu'où accompagner les professionnels des bibliothèques africaines dans leur réflexion patrimoniale ?**

Dans le cadre de la future loi-cadre, il semble important de se pencher sur la nature et les bornes de la collaboration entre professionnels des bibliothèques français et d'Afrique de l'Ouest. En effet, alors que le Musée des civilisations noires de Dakar qui a accueilli le sabre dit d'El Hadj Omar Tall suite à sa restitution a été construit grâce à des financements chinois<sup>117</sup>, les politiques de retour amorcées depuis le « Discours de Ouagadougou »<sup>118</sup> impliquent de construire des liens d'un genre nouveau. Selon l'avocat Pierre Noual, « l'équilibre est très compliqué pour ne pas retomber dans le paternalisme colonial ». Alors que la création des bibliothèques publiques en Afrique de l'Ouest est héritée de la colonisation, leur fonctionnement et leurs missions demeurent proches de celui des établissements français<sup>119</sup>. Or, il semblerait intéressant de ne pas limiter les collaborations aux aspects techniques (de conservation, notamment), mais d'apporter un témoignage, légitimé par le travail effectué jusqu'à présent sur ces fonds de manuscrits, sur la forme que peut prendre la notion de patrimoine pour les bibliothèques africaines, du moins en ce qui concerne les biens restitués. Pierre Noual émet d'ailleurs l'hypothèse que l'absence de demande de restitutions pour le patrimoine des bibliothèques peut être due à une réflexion inachevée des institutions culturelles d'Afrique de l'Ouest sur ce que doit être leur patrimoine. Du côté des musées, l'exemple de la demande de restitution du *djidji ayôkwé* ivoirien (ou tambour parleur), après sa prise en 1916 par l'administration coloniale, va dans le sens d'une collaboration accrue sur ces sujets<sup>120</sup>. Un comité national de restitution est en cours de constitution en Côte d'Ivoire, tandis que la collaboration entre le Musée des civilisations noires et le musée du quai-Branly – Jacques Chirac se double d'une discussion avec des représentants de l'ethnie tchamane, créatrice du tambour, sur sa nouvelle dimension patrimoniale.

## **Libre accès imposé et inversion du concept de dépôt**

Alors que les bibliothèques africaines peuvent nécessiter un délai pour réaliser le travail de réflexion et d'accueil de ce patrimoine, déjà mené par plusieurs musées, une alternative pourrait être envisagée. Mentionnée par Alain Godonou, directeur du programme Musées à l'Agence nationale de promotion des patrimoines et de développement du tourisme béninois, il s'agirait d'une inversion du concept de

---

<sup>117</sup> Cédric Crémère, « Le musée des civilisations noires. Un projet culturel fort et rayonnant », *La Lettre de l'Ocim*, 2021, <http://journals.openedition.org/ocim/4717>, consulté le 16/12/2022.

<sup>118</sup> Emmanuel Macron, « Discours d'Emmanuel Macron à l'université de Ouagadougou », Ouagadougou, Burkina Faso, 2017, <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/11/28/discours-demmanuel-macron-a-luniversite-de-ouagadougou>, consulté le 5/07/2022.

<sup>119</sup> Entretiens menés avec des représentants de la Bucad, de l'Ebad, de la bibliothèque de l'Ifan de l'université Cheikh Anta Diop et de l'Iheri-AB et dossier consacré aux bibliothèques africaines issu de *Bibliothèque(s). Revue de l'association des bibliothécaires de France*, 2018, no92-93.

<sup>120</sup> Youenn Gourlay, « Restitution d'œuvres à l'Afrique : le processus de retour du djidji ayôkwé, tambour ivoirien, est lancé », *Le Monde*, 2022, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/11/14/restitution-d-oeuvres-a-l-afrique-le-processus-de-retour-du-djidji-ayokwe-tambour-ivoirien-est-lance\\_6149846\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/11/14/restitution-d-oeuvres-a-l-afrique-le-processus-de-retour-du-djidji-ayokwe-tambour-ivoirien-est-lance_6149846_3212.html), consulté le 14/11/2022.

dépôt dans le pays d'origine<sup>121</sup>. Restitués à leur région de production, qui en aurait la pleine propriété, ces manuscrits pourraient demeurer durant un laps de temps prédéfini en France, où ils seraient considérés comme un dépôt. Alain Godonou affirme ainsi : « Il faut inverser le raisonnement qui consiste à proposer comme solution des dépôts à long terme dans les pays d'origine ! Cela signifie que les pays d'origine, retrouvant un droit de propriété, auront les droits d'image, importants pour différentes utilisations, et un regard sur la circulation des œuvres dont ils auront retrouvé la propriété. » Cette hypothèse qui décorrèle la restitution de la propriété du retour physique implique, par exemple, que la Bucad, devenue propriétaire du fonds Réquin, pourrait le laisser en dépôt à la médiathèque du musée du quai-Branly – Jacques Chirac.

Plus largement, les conditions relatives à la gestion de la communication des documents sous toutes leurs formes nécessiteraient un dialogue, notamment pour les documents déjà numérisés par les bibliothèques françaises et accessibles librement. Selon Achille Mbembé, « rendre le patrimoine matériel d'une autre communauté, tout en conservant le droit de numériser, de commercialiser et de contrôler l'accès (y compris en imposant le libre-accès) de son patrimoine numérique ne satisfait pas l'objectif de restitution »<sup>122</sup>. Afin d'éviter cet écueil, une réflexion complémentaire pourrait donc être amorcée avec les pays destinataires des œuvres restituées sur la présentation des versions numériques. En effet, cela éviterait que les bibliothèques françaises n'imposent unilatéralement le libre-accès, comme c'est le cas actuellement pour les collections numérisées. Pour résoudre cette question, il apparaît possible de s'inspirer des principes OpenGLAM, explicités par Mathilde Pavis et Andrea Wallace<sup>123</sup> : « la restitution ne doit être accompagnée d'aucune obligation garantissant la numérisation ou le libre accès du patrimoine culturel en cause ». De plus, « il est impératif que toutes négociations incluent une consultation sur le sujet de la numérisation et des droits de propriété intellectuelle à conférer, ou non, au patrimoine africain numérique ».

Ainsi, l'avenir des fonds manuscrits d'Afrique de l'Ouest ne se jouera pas seulement sur leur inclusion ou non dans la loi-cadre à venir : il dépendra également de la forme donnée à ce patrimoine par les pays d'origine. Cette dernière demeure à construire. Au sein de l'univers muséal, l'exemple de la restitution à la République du Bénin des 26 œuvres du trésor royal d'Abomey conservées au musée du quai-Branly – Jacques Chirac a donné lieu à une véritable mise en récit des objets. Avant leur transfert au sein de la maison du gouverneur du fort de Ouidah (le musée de l'Épopée des amazones et des rois du Danhomè, prévu face au Palais d'Abomey pour 2024 et destiné à recevoir les œuvres, n'était pas encore construit lors de notre passage en août 2022), les objets ont été exposés à Cotonou, au sein du palais présidentiel. Ils s'inscrivent au sein d'une exposition baptisée « Art du Bénin, d'hier et d'aujourd'hui : de la restitution à la révélation » et font écho, via trois chapitres baptisés « Récurrence-variations », « Transition(s) » et « Transgression-

---

<sup>121</sup> Alain Godonou, « Il faut une convention internationale pour restituer l'art africain », 2019, <https://www.justiceinfo.net/fr/40574-alain-godonou-il-faut-une-convention-internationale-pour-restituer-art-africain.html>, consulté le 05/07/2022.

<sup>122</sup> Achille Mbembé, « Les nouvelles relations Afrique-France : relever ensemble les défis de demain », 2021, <https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/11/47114246c489f3eb05ab189634bb1bf832e4ad4e.pdf>, consulté le 05/07/2022.

<sup>123</sup> Mathilde Pavis et Andrea Wallace, « Réponse au Rapport Sarr-Savoy : déclaration sur la numérisation, les droits de propriété intellectuelle et le libre accès du patrimoine culturel africain et des archives connexes », *Journal of Intellectual Property, Information Technology and E-Commerce*, Göttingen, Nomos Verlagsgesellschaft mbH & Co. KG, 2019, n° 10, <https://www.jipitec.eu/issues/jipitec-10-2-2019/4911>, consulté le 01/07/2022

hybridation », aux travaux de trente-quatre artistes contemporains. Sur le plan pratique, l'opération de restitution a toutefois été menée par le président Patrice Talon et le ministère des Affaires étrangères, selon les professionnels consultés. L'implication des professionnels des établissements africains dans les processus de restitution, pour les musées comme pour les bibliothèques, demeure encore un enjeu.

## CONCLUSION

---

Tandis que l'intérêt pour les manuscrits d'Afrique de l'Ouest au sein des bibliothèques françaises connaît un essor, un important travail d'identification demeure pour les distinguer des fonds arabes. Résultante de cette hétérogénéité de signalement entre les établissements, aucun outil de mesure concernant leur communication n'est disponible. Les enjeux de visibilité de ces documents, notamment auprès des chercheurs africains, justifieraient la création d'outils en ligne visant à les cartographier ou, du moins, un travail au sein du CCFr afin de permettre aux usagers d'effectuer une recherche par pays, même si l'évolution des frontières complexifie l'exercice.

L'une des particularités concernant le traitement de ces fonds est la nécessité de mener des recherches de provenance pour mettre au jour leur parcours depuis leur lieu de production jusqu'aux réserves des bibliothèques françaises. Cet enjeu, qui a d'abord concerné les collections muséales, constitue une difficulté pour les établissements en raison des moyens financiers et humains qu'il implique. Si la recherche de provenance peut constituer une nouvelle mission mettant en exergue le statut de personnel scientifique des personnels des bibliothèques, elle fait également apparaître la tension entre le travail de description et de recherche, alors que l'accélération du rythme du catalogage peut impliquer de réduire le détail d'analyse des notices. La collaboration avec les personnels des musées conservant des collections africaines, le recours à des programmes tels que Résidence culture (BnF) ainsi que le renforcement des liens avec les instituts de recherche d'Afrique de l'Ouest travaillant sur des fonds similaires, à l'instar de l'Ihéri-AB, constituent des évolutions souhaitables.

Au-delà du travail d'identification et de description, les pistes dessinées au sein de ce travail pour accompagner la potentielle expansion des restitutions aux collections des bibliothèques devront être approfondies ou modifiées en fonction du contenu de la loi-cadre à venir. En revanche, il semble peu probable que ces enjeux amplifient le rôle des bibliothèques dans les actions de diplomatie culturelle, en raison de la taille restreinte des fonds concernés et de l'intérêt prédominant des États d'origine pour les collections muséales. C'est davantage la création de liens entre les établissements et des communautés plus larges que les communautés d'utilisateurs que l'on peut viser. Ainsi, Bénédicte Savoy utilise au sujet de ces fonds les termes de « multiperspectivité » et de « polyphonie » : un grand nombre de voix différentes, scientifiques, militantes, politiques et populaires s'élève désormais au sujet de ces manuscrits<sup>124</sup>. Les incertitudes entourant la provenance de certains documents pourraient constituer un argument en faveur d'une collaboration avec des associations ou bibliothèques privées sises en Afrique, car une grande partie des collections demeurées en Afrique n'appartient pas à une institution.

La métaphore de la « translocation », mentionnée précédemment, nourrit notre compréhension de ces fonds : ils sont présentés dans les bibliothèques françaises à travers le regard de la recherche universitaire et contribuent à renseigner sur la dimension historique de l'Afrique de l'Ouest, sur certains pans de la société à un moment donné. Du côté des pays d'origine, cet aspect se double d'une volonté de réappropriation de ce patrimoine. En ouverture de ce travail, nous posons la

---

<sup>124</sup> Entretien mené en visioconférence le 20/11/2022.

question : « Qu'est-ce qu'un manuscrit africain ? ». Un objet « mutant »<sup>125</sup>, lieu de rencontre entre bibliothécaires et chercheurs, français et africains, impliquant un décentrement constant du regard. *Ex Africa semper aliquid novi.*

---

<sup>125</sup> Souleymane Bachir Diagne, « Musée des mutants », *Esprit*, Paris, Société Revue Esprit, 2020, vol. juillet-août.

## SOURCES

---

Liste des personnes rencontrées, par ordre alphabétique des noms avec leur fonction et établissement :

- Koffi Attede, directeur de la Bibliothèque nationale du Bénin
- Pierre Yves Belfils, responsable de la bibliothèque Félix Houphouët-Boigny
- Paul-Emmanuel Bernard, responsable de la médiathèque du musée du quai-Branly – Jacques Chirac
- Danielle Briche, chargée de mission pour les relations internationales Afrique et francophonie, délégation aux Relations internationales de la BnF
- Claire Bosc-Tiessé, directrice de recherche au CNRS, conseillère scientifique à l'INHA
- Guillaume Boyer, responsable des fonds anciens et patrimoniaux de la bibliothèque de Fels, Institut catholique de Paris
- Yoann Brault, adjoint du responsable des manuscrits et papiers savants, de la bibliothèque de l'Institut de France
- Zouhour Chaabane, chargée du signalement des manuscrits arabes au pôle Développement des collections, Bulac
- Khalid Chakor-Alami, chargé des manuscrits arabes et persans au département des Manuscrits, BnF
- Alioune Cissé, chef du service Gestion des collections de la Bucad
- Marine Defosse, responsable adjointe du pôle Développement des collections, cheffe de l'équipe Afrique, Moyen-Orient, Maghreb, Asie centrale et chargée de collections pour le domaine Afrique et monde berbère, Bulac
- Maryline Devidal, administratrice des données en EAD, co-cheffe de produit BAM et PIXML à la BnF
- Mohamed Diagayeté, directeur de l'Ihéri-AB
- Bernard Dione, responsable des études doctorales de l'Ebad
- Frédéric Dubois, responsable de la bibliothèque Éric-de-Dampierre, Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, CNRS/université Paris Nanterre
- Marie Ferrini, chargée des fonds patrimoniaux à la médiathèque du musée du quai-Branly – Jacques Chirac
- Sarah Frioux-Salgas, responsable des archives du musée du quai-Branly – Jacques Chirac
- Souleymane Gaye : responsable des manuscrits au service des Archives de l'Ifan de Dakar
- Marie-Geneviève Guesdon, conservatrice honoraire de la BnF
- Benjamin Guichard, directeur scientifique du GIP Bulac
- Vincent Hiribarren, professeur au King's College London

- Agnès Lacaille, chercheuse en provenance au département Anthropologie culturelle & histoire, Musée royal d'Afrique centrale
- Patrick Latour, adjoint au directeur, chargé de la bibliothèque Mazarine
- Françoise Legoux, chargée de collections patrimoniales et du fonds régional de la bibliothèque Jacques Prévert de Cherbourg-en-Cotentin
- Pierre Noual, avocat et chargé d'enseignements, à l'université Toulouse 1 Capitole, à l'université Toulouse 2 Jean Jaurès et à l'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle
- Adama Ali Pam, directeur des archives et bibliothèques de l'Unesco
- Lucile Paraponaris, chargée de recherches de provenance au musée de l'Armée – Hôtel des Invalides
- Régis Rech, responsable des collections patrimoniales de la bibliothèque municipale de Tours
- Muriel Roiland, ingénieure en analyse des sources anciennes à l'IRHT-CNRS
- Bénédicte Savoy, professeure à la Technische Universität de Berlin
- Adèle Sini, chargée des collections arabes au service des Manuscrits orientaux, département des Manuscrits, BnF
- Marie-Cécile Zinsou, présidente de la Fondation Zinsou

## BIBLIOGRAPHIE

---

### SIGNALEMENT ET DESCRIPTION DES FONDS

Alfadoulou Abdoulahi, *Contribution à l'archivage électronique et à la valorisation des manuscrits ouest-africains en langue arabe : la numérisation des manuscrits de Tombouctou*, université de Lyon, 2019, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03266776>, consulté le 02/07/2022

Abes et GT Calames, *Manuel de catalogage EAD*, 2022, <https://documentation.abes.fr/aidecalamespro/ManuelDeCatalogage.pdf>, consulté le 14/11/2022

Jillali El Adnani, « Inventaire des manuscrits du fonds Archinard de la bibliothèque du Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie », Paris, Islam et société au sud du Sahara, 2001, p. 153-163

Pierre Ageron, « L'univers du manuscrit arabe, à travers les collections des bibliothèques publiques de Basse-Normandie », Séance privée 22 septembre 2012, Caen, Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, XLIX, 2013, p. 69-86

Pierre Ageron, « Les manuscrits arabes de la bibliothèque de Cherbourg », Revue de la Manche, Saint Lô, Société d'archéologie et d'histoire de la Manche, 2010, tome 52, fasc. 208, p. 3-30

Al-Furqan Islamic Heritage Collection, « World Survey of Islamic Manuscripts », 2002, <https://al-furqan.com/publication/world-survey-of-islamic-manuscripts-9-9781788147286>, consulté le 06/11/2022

Marie-Pierre Ballarin, Richard Banégas, Emmanuelle Beauville et al, *Les études africaines en France. Un état des lieux*, groupement d'intérêt scientifique Études africaines en France, 2016, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01821660>, consulté le 01/06/2022

Bibliothèque nationale de France, « La gestion des biens culturels à la Bibliothèque nationale de France », 2020, [https://www.bnf.fr/sites/default/files/2020-10/Gestion\\_biensculturels\\_oct.2020.pdf](https://www.bnf.fr/sites/default/files/2020-10/Gestion_biensculturels_oct.2020.pdf), consulté le 17/11/2022

Bibliothèque universitaire Cheikh Anta Diop de Dakar, « Bibliothèque oumarienne de Ségou », 2021, <https://www.bu.ucad.sn/pages/article.php?art=/68/Bibliothèque-Oumarienne-de-Ségou-----/>, consulté le 06/07/2022

Dienaba Dia, *Signalement et valorisation des textes (religieux) en arabe : la coopération au service d'une meilleure (re)connaissance de ces fonds*, mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque, sous la direction de Philippe Martin, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2020, DOI 10670/1.iny8cr, consulté le 3/12/2022

Ecole nationale des chartes et université Senghor d'Alexandrie, séminaire « Manuscrits islamiques : matérialité, usages, traditions comparées Afrique-Moyen-Orient », vidéo conférence journées scientifiques ADESFA, 2021, <https://www.youtube.com/watch?v=d55ptqGovOU>, consulté le 12/05/2022

Nathalie Cassou-Geay et Pierre Gény, « Mondes et cultures », Paris, *Bulletin de l'Académie des sciences d'outre-mer*, séances du 11 janvier 2019 au 13 décembre 2019

Noureddine Ghali et Mohamed Mahibou, *Inventaire de la bibliothèque umarienne de Ségou : conservée à la Bibliothèque nationale*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1985, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1301519>, consulté le 6/07/2022

Marie-Geneviève Guesdon, « Manuscrits d'Afrique à la Bibliothèque nationale de France », *Islam et Société au Sud du Sahara*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2002, p. 135-53

Constant Hamès, « Les manuscrits arabo-africains : des particularités ? », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, Aix-en-Provence, Edisud, 2002, n° 99-100, p. 169-182

Marie-Ève Humery, « L'écriture 'ajami au Fuuta Tooro (Sénégal / Mauritanie) : une littérature délibérément restreinte », *Sociétés politiques comparées : revue européenne d'analyse des sociétés politiques*, Paris, Fasopo, 2010, n° 30, [https://fasopo.org/sites/default/files/article\\_n30.pdf](https://fasopo.org/sites/default/files/article_n30.pdf), consulté le 20/04/2022

Saliou Mbaye, « Sources de l'histoire africaine aux XIXe et XXe siècles », *Bibliothèque de l'école des chartes*, Paris, Société de l'École des chartes, 2004, tome 162, p. 483-496

Seyni Moumouni, « Tradition manuscrite : les manuscrits africains en écriture arabe et ajami », *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, Bruxelles, Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 2006, vol. 17, n° 7 12, p. 398-406

Mauro Nobili, *Catalogue des manuscrits arabes du fonds de Gironcourt (Afrique de l'Ouest) de l'Institut de France*, Rome, Istituto per l'orientale C. A. Nallino, 2013

Francis Richard, « Les manuscrits arabes de la Bulac », 2013, <https://bulac.hypotheses.org/221>, consulté le 08/09/2022

Mamadou Youry Sall, « Bibliothèque oumarienne de Ségou », Réseau francophone numérique, <http://rfnum-bibliotheque.org/rfn/fr/bibliotheque-oumarienne-de-segou>, consulté le 22/06/2022

Georges Vajda, *Catalogue des manuscrits arabes envoyés par L. Archinard, 1940-1960*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53023944q>, consulté le 6/07/2022

Natalia Viola, « À propos des papiers filigranés dans les manuscrits arabes provenant de l'Afrique de l'Ouest », *Journal of Islamic Manuscripts*, Leiden, Brill, 2015, n° 6, p. 351-375

Natalia Viola, « Reliures islamiques : spécificités soudanaises », *Histoire et civilisation du livre*, Genève, Droz, 2009, n° 5, p. 357-374

Abdel Wedoud Ould Cheikh, « Le patrimoine manuscrit mauritanien », *L'Afrique, berceau de l'écriture et ses manuscrits en péril*, Paris, L'Harmattan, 2010, vol. 2

## RECHERCHE DE PROVENANCE

Musée royal de l'Afrique centrale, « La provenance des collections », 2021, <https://www.africamuseum.be/fr/learn/provenance>, consulté le 06/07/2022

Musée royal de l’Afrique centrale, « Trophées de guerre, objets ethnographiques et documents politiques rapportés par le militaire Émile Storms », 2021, <https://www.africamuseum.be/fr/learn/provenance/storms>, consulté le 25/05/2022

Association allemande des musées, *Guide à l’usage des musées allemands, le traitement des biens de collections issus de contextes coloniaux*, 3<sup>e</sup> édition, 2021, <https://www.museumbund.de/wp-content/uploads/2021/03/mb-leitfaden-fr-web.pdf>, consulté le 01/11/2022

Bibliothèque Éric-de-Dampierre, Laboratoire d’ethnologie et de sociologie comparative, Bibliothèque nationale de France et musée du quai-Branly – Jacques Chirac, « À la naissance de l’ethnologie française. Les missions ethnographiques en Afrique subsaharienne (1928-1939) », 2017, <http://naissanceethnologie.fr>, consulté le 05/05/2022

Emmanuelle Chérel et El Hadji Malick Ndiaye, « La vie métamorphique des objets d’art », *Trouble dans les collections*, 2020, n° 1, <https://troublesdanslescollections.fr/331-2>, consulté le 06/07/2022

Conseil des ventes, Drouot Paris, Institut national d’histoire de l’art, « La recherche de provenance, nouvelle exigence du marché de l’art », 2022, <https://www.youtube.com/watch?v=9LJr4OWxpl4>, consulté le 07/11/2022

Daniel Foliard, « Les vies du “trésor de Ségou” », *Revue historique*, Paris, Presses universitaires de France, 2018, n° 688, p. 869-898

Krätli Graziano et Ghislaine Lydon, *The Trans-Saharan Book Trade: Manuscript Culture Arabic Literacy and Intellectual History in Muslim Africa*, Leiden, Brill, 2011

Ministère de la Culture, « Patrimoines africains : tous mobilisés », 2019, <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Patrimoines-africains-tous-mobilises>, consulté le 17/10/2022

Mauro Nobili, « Arabic Scripts in West African Manuscripts: A Tentative Classification from the de Gironcourt Collection », *Islamic Africa*, Leiden, Brill, 2011, vol. 2, p. 105-133

Ismail Traoré, « Les relations épistolaires entre la famille Kunta de Tombouctou et la Dina du Macina (1818-1864) », thèse de doctorat, sous la direction de Georges Bohas et Bernard Salvaing, École normale supérieure, Lyon, 2012

Jean-Louis Triaud, « L’Islam au sud du Sahara : une saison orientaliste en Afrique occidentale, constitution d’un champ scientifique, héritages et transmissions », *Cahiers d’Études Africaines*, Paris, Éditions de l’EHESS, 2010, vol. 50, n° 198/200, p. 907-50

## SPÉCIFICITÉS DES BIBLIOTHÈQUES EN AFRIQUE DE L’OUEST

Bernard Dione, « Bibliothèque et priorités culturelles en Afrique », IFLA council and general conference, Copenhague, 1997, <http://origin-archive.ifla.org/IV/ifla63/121f-Dione.pdf>, consulté le 13/04/2022

Bernard Dione, « La formation des bibliothécaires, des archivistes et des documentalistes au Sénégal », *Documentation et bibliothèques*, Québec, Association

pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, 2015, vol. 61, n° 2-3, p. 117-120

Bernard Dione, *La formation des bibliothécaires en Afrique francophone subsaharienne : aujourd'hui et demain*, 1<sup>st</sup> Aflia Conference & 3<sup>rd</sup> African Library Summit, Accra, 2015

Adama Koné, « Les associations africaines de bibliothécaires : situation et principaux défis », *Bibliothèque(s). Revue de l'association des bibliothécaires de France*, Paris, Association des bibliothécaires de France, 2018, n° 92-93

## RESTITUTIONS

Musée royal de l'Afrique centrale, « Politique de restitution du Musée royal de l'Afrique centrale », 2020, [https://www.africamuseum.be/fr/about\\_us/restitution](https://www.africamuseum.be/fr/about_us/restitution), consulté le 06/07/2022

Philippe Baqué, « Polémique sur la restitution des objets d'art africains », *Le Monde diplomatique*, 2020, <https://www.monde-diplomatique.fr/2020/08/BAQUE/62067>, consulté le 05/07/2022

Elara Bertho, « Restitutions du patrimoine africain : fictions et réalités », *Multitudes*, Paris, Association Multitudes, 2019, vol. n° 74, p. 23-29

Clémentine Bories (dir.), *Les restitutions des collections muséales : aspects politiques et juridiques*, Paris, Éditions Mare & Martin, 2022

Frédéric Brun, Emmanuelle Cadet et Bernard Müller, « Restitutions de basse intensité », *Multitudes*, Paris, Association Multitudes, 2020, vol. n° 78, p. 169-173

Marie Cornu et Marc-André Renold, « Le renouveau des restitutions de biens culturels : les modes alternatifs de règlement des litiges », *Journal du droit international "Clunet"*, Paris, LexisNexis, 2009, n° 2, p. 493-533

Thierry Cruvellier, « Alain Godonou : "Il faut une convention internationale pour restituer l'art africain" », *JusticeInfo.net*, 2019, <https://www.justiceinfo.net/fr/40574-alain-godonou-il-faut-une-convention-internationale-pour-restituer-art-africain.html>, consulté le 05/07/2022

Emmanuel Macron, *Discours d'Emmanuel Macron à l'université de Ouagadougou*, Ouagadougou, 2017, <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/11/28/discours-demmanuel-macron-a-luniversite-de-ouagadougou>, consulté le 05/07/2022

Achille Mbembé, *Les nouvelles relations Afrique-France : relever ensemble les défis de demain*, 2021, <https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/11/47114246c489f3eb05ab189634bb1bf832e4ad4e.pdf>, consulté le 06/07/2022

Joanna Messan, *Questions juridiques et éthiques liées au statut des œuvres d'art acquises durant la colonisation : enjeux pluriels d'un processus multilatéral*, 2020, <https://lamenparle.hypotheses.org/tag/afrique>, consulté le 18/06/2022

Ministère de la Culture, « Restitutions, formation, circulation... Le nouveau souffle du patrimoine africain », 2022, <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Restitutions-formation-circulation-Le-nouveau-souffle-du-patrimoine-africain>, consulté le 17/10/2022

Pierre Noual, *Restitutions, une histoire culturelle et politique*, Paris, Belopolie, 2021

Mathilde Pavis et Andrea Wallace, « Réponse au Rapport Sarr-Savoy : déclaration sur la numérisation, les droits de propriété intellectuelle et le libre accès du patrimoine culturel africain et des archives connexes », *Journal of Intellectual Property, Information Technology and E-Commerce*, Göttingen, Nomos Verlagsgesellschaft mbH & Co. KG, 2019, n° 10, <https://www.jipitec.eu/issues/jipitec-10-2-2019/4911>, consulté le 01/07/2022

Audrey Peraldi, « Le rapport Sarr-Savoy. À qui profitent les restitutions ? » *Kunst & Context*, Chiddes, 2019, vol. 18, p. 58 72

Felwine Sarr et Bénédicte Savoy, *Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle*, rapport no 2018 26, 2018, [http://restitutionreport2018.com/sarr\\_savoy\\_fr](http://restitutionreport2018.com/sarr_savoy_fr), consulté le 05/03/2022

Bénédicte Savoy, *À qui appartient la beauté ? Arts et cultures du monde dans nos musées*, cours au Collège de France, Paris, 2017, [https://www.college-de-france.fr/site/benedicte-savoy/p1921124738619210\\_content.htm](https://www.college-de-france.fr/site/benedicte-savoy/p1921124738619210_content.htm), consulté le 14/06/2022

Bénédicte Savoy, *Le long combat de l'Afrique pour son art, histoire d'une défaite postcoloniale*, Paris, Seuil, 2023

Sénat, *Compte rendu analytique officiel* du 4 novembre 2020, 2020, [http://www.senat.fr/cra/s20201104/s20201104\\_8.html](http://www.senat.fr/cra/s20201104/s20201104_8.html), consulté le 8/06/2022

Kassoum Batjeni Soro, « La restitution du patrimoine culturel africain, une chance à saisir », *Nectart*, Toulouse, Éditions de l'Attribut, 2019, n° 10, p. 138 147

Unesco, *Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels*, 1970, [http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=13039&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13039&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html), consulté le 15/06/2022

Unidroit, *Convention de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés*, 1995, <https://www.unidroit.org/fr/instruments/biens-culturels/convention-de-1995>, consulté le 17/06/2022

Manuel Valentin, « Restituer le patrimoine africain : les dessous d'une démarche symbolique », *Les Nouvelles de l'archéologie*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2019, n° 155, p. 47 51

## RESSOURCES GÉNÉRALES

Raphaëlle Bats (dir.), *Mener un projet international : bibliothèques françaises et coopération internationale*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2011

Jérôme Belmon, « Evolution réglementaire (livre III du Code du patrimoine) et impact sur le dépôt légal imprimeur », journée BDLI, 2019, [https://www.bnf.fr/sites/default/files/2019-12/JBDLI2019\\_presentation\\_BELMON.pdf](https://www.bnf.fr/sites/default/files/2019-12/JBDLI2019_presentation_BELMON.pdf), consulté le 17/06/2022

Claire Bourbiaux, *La formation à distance des professionnels de bibliothèques d'Afrique francophone : état des lieux et perspectives*, mémoire d'étude pour le

diplôme national de master, sous la direction de Nathalie Marcerou-Ramel, Enssib, 2018

*Code du Patrimoine*, livre III bibliothèques, articles R311-1 à R311-6, 2020, [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006074236/LEGISCTA000041687786](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074236/LEGISCTA000041687786), consulté le 15/06/2022

Souleymane Bachir Diagne, « Musée des mutants », *Esprit*, Paris, Société Revue Esprit, 2020, vol. juillet-août, p. 103-111

Google arts & culture, « Mali Magic », 2022, <https://artsandculture.google.com/project/mali-heritage>, consulté le 01/06/ 2022

Nadia Yala Kisukidi, « L'universel dans la brousse », *Esprit*, Paris, Société Revue Esprit, 2020, vol. juillet-août, p. 47-59

Michel Leiris, *Miroir de l'Afrique*, Paris, Gallimard, 1996

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et Commissariat général au Développement durable, « L'Agenda 2030 en France : 17 objectifs de développement durable », 2015, <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable>, consulté le 06/07/ 2022

Valentin-Yves Mudimbé, *L'invention de l'Afrique : gnose, philosophie et ordre de la connaissance*. trad. par Laurent Vannini, Paris, Présence africaine éditions, 2021

Amadou Békaye Sidibé, « Bibliographies nationales africaines », World library and information congress : 73<sup>rd</sup> Ifla general conference and council, 2007, <https://archive.ifla.org/IV/ifla73/papers/136-Sidibe-fr.pdf>, consulté le 02/02/2022

## ANNEXES

---

### *Table des annexes*

QUESTIONNAIRE EN LIGNE.....	88
GRILLE D'ENTRETIEN .....	90

# QUESTIONNAIRE EN LIGNE

Diffusé via Bibliopat et la liste de diffusion de l'ADBU en juin 2022.



## Questionnaire fonds patrimoniaux d'Afrique subsaharienne

Madame, Monsieur, je vous remercie du temps que vous consacrez à remplir ce questionnaire, celui-ci me sera précieux dans le cadre de mon mémoire, intitulé « Collections patrimoniales d'Afrique subsaharienne francophone : pour une meilleure identification au sein des bibliothèques françaises et une collaboration plus efficace avec les bibliothèques africaines ».

 [stephanie.marius@hotmail.fr](mailto:stephanie.marius@hotmail.fr) (non partagé) 

[Changer de compte](#)

\*Obligatoire

Quel est le nom de votre établissement ? \*

Votre réponse

Disposez-vous d'un fonds patrimonial provenant d'Afrique subsaharienne francophone ? \*

- Oui
- Non

Selon quels critères ce fonds est-il patrimonial ? \*

- « Les biens qui présentent un intérêt public du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science ou de la technique » (définition du CG3P récemment intégrée au Code du patrimoine, art. L2112-1)
- Une définition plus restrictive : les « documents anciens, rares ou précieux » (art. L 2112-1 du Code du patrimoine, définition préexistant à l'élargissement de la notion de patrimonialité)
- Aucune des deux options précédentes, notamment si votre établissement relève de l'ESR

Avez-vous déjà effectué ou prévoyez-vous d'effectuer des recherches concernant \*  
la provenance de certaines pièces issues de ce fonds?

Oui

Non

Collaborez-vous avec des bibliothèques ou institutions africaines au sujet de ce  
fonds ?

Oui

Non

Acceptez-vous de communiquer un adresse e-mail à laquelle je vous contacterai  
pour en discuter plus précisément ?

Votre réponse \_\_\_\_\_

Commentaires ou précisions :

Votre réponse \_\_\_\_\_

[Envoyer](#)

Page 1 sur 1

[Effacer le formulaire](#)

## GRILLE D'ENTRETIEN

*La grille présentée ici correspond à un entretien avec une bibliothèque française. Les versions destinées aux bibliothèques africaines et aux interlocuteurs hors bibliothèques ne sont pas jointes. Il s'agit d'une grille standard, des questions ont été ajoutées en fonction des fonds conservés par chaque bibliothèque et de leur traitement. Les entretiens ont eu lieu oralement, en face à face ou en visioconférence.*

1) J'ai repéré que vous conserviez un fonds de manuscrits d'Afrique de l'Ouest, pouvez-vous m'en dire plus ? Combien exactement, quels types de documents (date, écriture, langue, reliure, papier, marques de possession, copistes identifiés) ?

2) Quels travaux avez-vous menés sur ces manuscrits en termes de signalement et de description ? De quand datent ces travaux ? Quelles difficultés avez-vous repérées ?

3) Pouvez-vous retracer l'histoire de l'indexation, des descriptions de ces fonds avant votre arrivée ?

4) S'agit-il de dons ou legs ?

5) Qui vient les consulter ? Statistiques (en ligne et sur place) ? Où sont-ils visibles ? Quelle politique de communication ?

6) Avez-vous collaboré avec des chercheurs, bibliothèques ou autres institutions africaines/européens/hors Europe et Afrique dans le cadre d'une recherche de provenance pour ces manuscrits ? Dans quel cadre ? Quels résultats ?

7) Pourriez-vous m'en dire plus concernant les programmes Profession Culture et Résidence Culture ?

8) Collaborez-vous également avec d'autres acteurs, notamment privés et internationaux (je pense notamment à l'initiative Mali Magic de Google Arts and Culture) ?

9) Quels moyens sont affectés à la recherche de provenance ? Quels obstacles rencontrés ? Quelles progressions ?

10) Pouvez-vous m'indiquer quand ces manuscrits ont été exposés ? Où ? Dans quel cadre ? Quelle valorisation de ces manuscrits ?

11) Ces manuscrits ont-ils fait l'objet de demandes de restitution ou de demandes de prêt, de numérisation ?

12) Quelles spécificités concernant la restauration de ces manuscrits ?

13) Quelles actions peuvent être entamées ou renforcées pour améliorer encore la connaissance de ces fonds et leur rayonnement, notamment en Afrique de l'Ouest ? Des suggestions ou des demandes vous ont-elles été faites par des collègues d'Afrique de l'Ouest ?

14) Vous inspirez-vous d'initiatives menées dans d'autres bibliothèques européennes pour la description, la recherche de provenance et la valorisation de ces fonds ?

15) Un besoin exprimé par la Bucad (Dakar) : savoir quels fonds documentaires sénégalais patrimoniaux se trouvent dans les bibliothèques françaises. Pensez-vous utile une cartographie des fonds, à la manière du projet mené par l'INHALe monde en musée ?

16) Existe-t-il encore des possibilités de travail avec les bibliothèques maliennes ?

17) Pouvez-vous me parler de votre parcours (études/parcours professionnel) ?



## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

Tableau 1 : Inventaire des fonds recensés dans le cadre de cette étude .....	16
Tableau 2 : Agents dédiés aux fonds de manuscrits africains (en dehors des programmes de collaboration).....	29
Figure 1 : Le manuscrit non coté découvert dans la Bibliothèque de Fels et provenant du Royaume du Bornou .....	20
Figure 2 : Manuscrits cotés MS.ARA.96L et MS.ARA.96E2 .....	23
Figure 3 : Notice du MS.ARA.96L, mention de l' « écriture africaine » (Bulac) .	24
Figure 4 : Manuscrit du fonds de Gironcourt avec écriture <i>sahraoui</i> .....	25
Figure 5 : Note d'inventaire du fonds de Gironcourt, bibliothèque de l'Institut de France .....	27
Figure 6 : Géoréférencement des manuscrits répertoriés par l'IRHT .....	33
Figure 7: Le monde en musée .....	35
Figure 8 : Fonds manuscrits d'Afrique de l'Ouest dans les bibliothèques françaises .....	36
Figure 9 : Répartition des manuscrits de Chinguetti et Ouadane par matière .....	39
Figure 10 : Notice du MS.ARA.177BIS (Bulac).....	47
Figure 11 : Notice de manuscrits reliés, produits dans l'Empire ashanti conservés par la British Library .....	48
Figure 12 : Les photographies du fonds Réquin (médiathèque du musée du quai-Branly) ci-après illustrent les différentes spécificités des manuscrits d'Afrique de l'Ouest. ....	50
Figure 13 : Les photographies suivantes, prises lors d'une visite à la bibliothèque de l'Institut de France, montrent la mise à taille des manuscrits et leur reliure en codex de style occidentale, ainsi que les dégâts anciens causés sur certains feuillets par l'eau et l'humidité .....	52

# TABLE DES MATIÈRES

<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<b>ÉTAT DES LIEUX : DES FONDS INÉGALEMENT IDENTIFIÉS.....</b>	<b>13</b>
<b>Les manuscrits africains, une définition à construire .....</b>	<b>13</b>
<i>Un intérêt récent pour ces fonds.....</i>	<i>15</i>
<i>Répartition des fonds recensés .....</i>	<i>15</i>
<i>Des liens encore à construire entre les inventaires .....</i>	<i>18</i>
<i>Les publics et usages de ces fonds demeurent mal connus.....</i>	<i>20</i>
<b>Les manuscrits d’Afrique de l’Ouest interrogent les pratiques de     signalement .....</b>	<b>22</b>
<i>Des choix de catalogage non harmonisés .....</i>	<i>24</i>
<i>L’indexation comme objet historique ? .....</i>	<i>26</i>
<i>Quels liens avec les fonds ethnographiques et les archives ? .....</i>	<i>30</i>
<b>Des fonds éparpillés : l’intérêt d’une cartographie évolutive .....</b>	<b>31</b>
<i>Les notices en EAD/XML, un atout en termes de référencement sur les         moteurs de recherche .....</i>	<i>32</i>
<i>La base de données Bibale, un modèle à adapter .....</i>	<i>33</i>
<i>Un outil unique est-il envisageable ? .....</i>	<i>34</i>
<i>Les apports d’une coordination internationale .....</i>	<i>37</i>
<b>LA RECHERCHE DE PROVENANCE : UN ENJEU VENU DU MONDE MUSÉAL .....</b>	<b>41</b>
<b>La recherche de provenance à la croisée entre description et     recherche : jusqu’où élargir les missions des personnels des bibliothèques ?     .....</b>	<b>41</b>
<i>Une mutualisation nécessaire des expertises .....</i>	<i>42</i>
<i>Quels développements de la formation au sein des bibliothèques         requièrent ces fonds ? .....</i>	<i>44</i>
<b>Les avancées en matière d’étude codicologique des manuscrits     africains au service de la recherche de provenance.....</b>	<b>46</b>
<i>La nécessité de recenser les particularités codicologiques des fonds         d’Afrique de l’Ouest.....</i>	<i>49</i>
<i>Réflexions sur la dérestauration de certains fonds .....</i>	<i>52</i>
<b>Quelle évolution possible de la collaboration avec les professionnels     d’Afrique de l’Ouest ? .....</b>	<b>55</b>
<i>Les possibilités d’action avec les établissements sénégalais.....</i>	<i>56</i>
<i>Une collaboration érudite et académique, sans dimension mémorielle</i>	<i>57</i>

<b>La valorisation muséale des collections africaines tournée vers le sujet des provenances, une source d'inspiration pour les bibliothèques.....</b>	<b>58</b>
<b>CIRCULATION ET RESTITUTIONS : QUELS DÉFIS À VENIR POUR LES BIBLIOTHÈQUES ? .....</b>	<b>61</b>
<b>La circulation restreinte de ces manuscrits entre la France et l'Afrique .....</b>	<b>61</b>
<i>Des opportunités de co-exposition en hausse grâce à une amélioration des infrastructures et des formations dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest .....</i>	<i>62</i>
<i>Le don de documents numérisés ou microfilmés, une alternative au succès mitigé.....</i>	<i>63</i>
<i>Gestion des translocations patrimoniales : où en sont les bibliothèques ? .....</i>	<i>65</i>
<b>Restitutions : un cadre en évolution, comment les bibliothèques peuvent-elles s'y préparer ?.....</b>	<b>66</b>
<i>Limites juridiques et lois d'exception .....</i>	<i>67</i>
<i>Motifs de l'absence de demande.....</i>	<i>69</i>
<i>De nouvelles perspectives à considérer .....</i>	<i>69</i>
<b>Questions relatives aux restitutions : de nouveaux rôles à inventer pour les personnels des bibliothèques.....</b>	<b>71</b>
<i>Un rôle consultatif sur les questions éthiques .....</i>	<i>72</i>
<i>Jusqu'où accompagner les professionnels des bibliothèques africaines dans leur réflexion patrimoniale ? .....</i>	<i>74</i>
<i>Libre accès imposé et inversion du concept de dépôt .....</i>	<i>74</i>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>77</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>79</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>81</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>87</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>93</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>94</b>